



STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER  
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ  
DES TERRITOIRES **2018**  
**2022**

Les régions aux commandes



Ce document est accessible dans le site Web  
du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
[[www.mamot.gouv.qc.ca](http://www.mamot.gouv.qc.ca)].

ISBN : 978-2-550-79940-5 (imprimé)  
ISBN : 978-2-550-79941-2 (PDF)

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction,  
même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017



## MOT DU PREMIER MINISTRE

Au cours des trois dernières années, la modernisation des relations entre notre gouvernement et les municipalités de toutes les régions du Québec a été au cœur de nos priorités. Nous sommes fiers que nos actions aient donné lieu à la plus grande décentralisation des pouvoirs de notre histoire. Nous avons adopté des projets de loi ambitieux visant à reconnaître les municipalités comme des gouvernements de proximité et nous avons accordé officiellement à Montréal son statut de métropole et à Québec, celui de capitale nationale.

C'est dans cette même optique que nous avons entrepris une vaste consultation il y a quelques mois pour bâtir la nouvelle stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Pour une première fois au Québec, nous sommes allés sur le terrain pour écouter les priorités des régions et les traduire dans cette stratégie. À présent, ce sont donc les priorités de chacune de nos communautés qui alimenteront nos actions; nous avons d'ailleurs rendu disponibles de nouveaux soutiens financiers pour accomplir cette mission. Cela représente un véritable changement de culture : dorénavant, le gouvernement du Québec se place au service des régions.

Cette évolution du modèle de gouvernance régionale nous permettra d'assurer une meilleure concertation des élus régionaux et une prise de décision plus proche des citoyens. Avec la stratégie, nous travaillerons ensemble pour assurer l'occupation et la vitalité de nos territoires en élaborant des projets durables qui répondent aux défis propres à chacune de nos régions. Fini le « mur à mur »!

Bâtissons ensemble un nouveau Québec !

**PHILIPPE COUILLARD**

Premier ministre

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean





## MOT DU MINISTRE

Au printemps 2017, mes collègues ministres responsables des régions et moi avons effectué une tournée de consultation auprès des élus municipaux et régionaux. Au terme de celle-ci, nous avons reconnu clairement que ces derniers étaient les mieux placés pour déterminer les priorités de leur région et les projets à mettre en œuvre pour assurer l'occupation et la vitalité de leur territoire.

Dès lors, les élus régionaux ont mis sur pied des comités directeurs qui ont réalisé des exercices de réflexion et de concertation. Les priorités qu'ils ont ciblées constituent à présent le cœur de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Désormais, celle-ci permettra aux ministères et organismes concernés de répondre à ces priorités.

Avec l'appui du premier ministre, du Conseil des ministres et des députés, nous avons mis en place le Fonds d'appui au rayonnement des régions, le Fonds de développement économique de Montréal ainsi que le Fonds de la région de la Capitale-Nationale en complément du Fonds de développement des territoires. Ces fonds permettront aux élus municipaux et régionaux d'élaborer et de soutenir des projets structurants qui contribueront à maximiser le développement de leur communauté.

C'est le début d'une nouvelle gouvernance de proximité. Aujourd'hui, je suis fier de dévoiler ce réel partenariat que le Québec propose aux municipalités, aux entreprises et aux citoyens.

Ensemble, pour la vitalité de nos régions !

### **MARTIN COITEUX**

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Ministre de la Sécurité publique  
Ministre responsable de la région de Montréal

# SOMMAIRE

Depuis le milieu des années 1960, le gouvernement du Québec a considérablement modifié son orientation en matière de développement régional. En adoptant la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) (RLRQ, chapitre O-1.3), l'Assemblée nationale a fait cheminer le concept de développement régional vers celui d'occupation et de vitalité des territoires. Cette expression met l'accent sur «la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyens, des élus et des acteurs socioéconomiques<sup>1</sup>».

L'Assemblée nationale est le seul parlement au Canada à avoir légiféré sur un tel concept. La LAOVT appuie la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

La première stratégie, adoptée en 2011, s'articulait autour de 33 objectifs issus d'une consultation d'organismes nationaux. La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 met plutôt de l'avant les priorités propres aux 17 régions administratives du Québec. Dans la foulée de la tournée du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'hiver 2017, des priorités ont été déterminées par des «comités directeurs». Ces derniers étaient formés des préfets, des maires, des ministres responsables des régions et des acteurs régionaux. Pour les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, l'exercice a été réalisé respectivement par le conseil d'agglomération et par le Forum des élus.

En ce sens, c'est désormais du bas vers le haut que les décisions se prendront. Le gouvernement du Québec alignera ses actions sur les priorités établies par les régions, ce qui assurera des interventions beaucoup mieux adaptées aux besoins et à la réalité de celles-ci.

Dans l'introduction de la présente stratégie se trouvent un bref historique ainsi que les objectifs à venir qui s'inscrivent dans un exercice de décentralisation des pouvoirs du Québec.

Dans la première partie, les grandes stratégies nationales de développement régional actuellement en place sont exposées. Dans la seconde partie, les priorités de développement qui ont été déterminées dans les régions sont énoncées, à raison d'un chapitre par région. Enfin, dans la troisième partie, celle de la mise en œuvre, les méthodes utilisées par les ministères et organismes pour arrimer la réponse gouvernementale aux priorités des régions sont expliquées.

Au printemps 2018, cet exercice mènera à la publication du premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires. Ce plan précisera l'engagement concret de chaque ministère et organisme concerné en réponse aux priorités des régions.

## Des priorités définies par les régions pour les régions.

---

<sup>1</sup> Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, RLRQ, chapitre O-1.3, article 3.

# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

UNE RÉVOLUTION DU BAS VERS LE HAUT : LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE .....	8
Un bref retour historique .....	9
Un virage institutionnel sans précédent s’amorce avec le discours sur le budget de 2014 .....	10
Des gestes visant la reconnaissance des gouvernements de proximité .....	11
Des fonds pour les régions .....	12
Un changement de culture pour un gouvernement au service des régions .....	13
Les objectifs de la Stratégie .....	14

## PREMIÈRE PARTIE

DE GRANDES STRATÉGIES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.....	16
---	----

## DEUXIÈME PARTIE

LES CHAPITRES RÉGIONAUX.....	24
Chapitre 1 — Les priorités de l’Abitibi-Témiscamingue .....	25
Chapitre 2 — Les priorités du Bas-Saint-Laurent .....	29
Chapitre 3 — Les priorités de la Capitale-Nationale .....	33
Chapitre 4 — Les priorités du Centre-du-Québec .....	36
Chapitre 5 — Les priorités de la Chaudière-Appalaches .....	40
Chapitre 6 — Les priorités de la Côte-Nord.....	44
Chapitre 7 — Les priorités de l’Estrie.....	48
Chapitre 8 — Les priorités de la Gaspésie .....	53
Chapitre 9 — Les priorités des Îles-de-la-Madeleine .....	58
Chapitre 10 — Les priorités de Lanaudière.....	62
Chapitre 11 — Les priorités des Laurentides.....	67
Chapitre 12 — Les priorités de Laval .....	70
Chapitre 13 — Les priorités de la Mauricie.....	74
Chapitre 14 — Les priorités de la Montérégie .....	78
Chapitre 15 — Les priorités de Montréal .....	82
Chapitre 16 — Les priorités du Nord-du-Québec .....	87
Chapitre 17 — Les priorités de l’Outaouais.....	92
Chapitre 18 — Les priorités du Saguenay-Lac-Saint-Jean .....	96

## TROISIÈME PARTIE

LA MISE EN ŒUVRE, POUR ARRIMER LA RÉPONSE GOUVERNEMENTALE AUX PRIORITÉS DES RÉGIONS.....	102
Les élus municipaux .....	103
Les ministères et organismes du gouvernement .....	103
Les ministres responsables des régions.....	105
Le ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire.....	105
Un premier plan gouvernemental de contribution à l’occupation et à la vitalité des territoires dès le printemps 2018 .....	106
Une stratégie qui, au besoin, sera ajustée à mi-parcours .....	107
CONCLUSION.....	108



INTRODUCTION

UNE RÉVOLUTION DU  
BAS VERS LE HAUT:  
**LES OBJECTIFS DE  
LA STRATÉGIE**

Historiquement, l'occupation du territoire était intimement et progressivement liée à l'action d'une autorité centrale. De la traite des fourrures au développement des ouvrages gigantesques de la Manic et de la Baie-James, les territoires du Québec se sont transformés et ses populations ont développé des régions prospères qui font avancer le Québec d'aujourd'hui.

Ce n'est qu'au début des années 1960 qu'on assistait à l'apparition d'une nouvelle préoccupation, celle du développement régional. Cette préoccupation a été tour à tour portée par l'État québécois, avec un organisme ou un ministère servant d'antenne aux régions, puis partagée avec les populations régionales.

La présente stratégie met en jeu une toute nouvelle façon de faire, porteuse d'une transformation fondamentale de la relation qui a existé jusqu'à aujourd'hui entre les régions et le gouvernement du Québec et qui s'appuie sur un mouvement qui fêtera bientôt ses 60 ans.

En effet, à la faveur d'une réelle décentralisation, en prenant appui sur la responsabilisation et le rôle accru des élus municipaux, une nouvelle gouvernance de proximité, proche des besoins des gens, a été récemment mise en place. Elle confère au milieu municipal une marge de manœuvre sans précédent.

Avec les gouvernements de proximité ainsi mis en place, c'est désormais en région que sont déterminées les priorités du développement régional. C'est sans réappropriation ou réinterprétation que les ministères et organismes gouvernementaux répondront à ces priorités régionales. L'action se met en œuvre du bas vers le haut.

## UN BREF RETOUR HISTORIQUE

Il y a 60 ans, le gouvernement intervenait massivement pour bâtir de nouvelles infrastructures, mettre sur pied de grandes institutions et offrir de nouveaux services. On a créé des réseaux publics de santé et d'éducation, on a développé le réseau routier et le transport en commun, et de gigantesques ouvrages ont été réalisés pour fournir à l'ensemble du territoire québécois l'hydroélectricité nécessaire à son occupation et à sa vitalité à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. D'abord avec la Manic, ensuite avec la Baie-James à la suite de la signature, en 1975, de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois entre les gouvernements du Québec et du Canada et les représentants des Cris et des Inuits.

Ces investissements publics s'ajoutaient à ceux faits par le secteur privé dans les domaines miniers et forestiers, à l'activité agricole et aux pêcheries un peu partout sur les territoires, eux-mêmes en mutation.

C'est dans cette mouvance que l'on assistait à l'éclosion de l'intérêt pour le développement régional. Un découpage du territoire québécois en 10 régions a suivi avec un souci d'investir dans chacune d'elles et d'y assurer une présence gouvernementale pour mieux servir les populations. L'Office de planification et de développement du Québec était mis sur pied pour s'occuper spécialement du développement régional. Des statistiques ont alors été produites pour comparer la situation socioéconomique des populations régionales.

Au cours des années 1970, les forces locales et régionales se manifestaient. Cette affirmation se nourrissait de la mobilisation des citoyens pour leurs milieux de vie et de leur volonté de participer aux décisions du gouvernement concernant leur territoire. On a aussi assisté à l'émergence de porte-paroles

de la société civile et au renforcement des capacités d'organisation grâce, entre autres, à de jeunes diplômés issus d'un réseau d'éducation supérieure accessible à la grandeur du Québec.

Au terme des années 1970, le gouvernement du Québec modifiait son approche et accordait une importance accrue à la décentralisation des responsabilités et à la valorisation de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui le partenariat. Cette période s'est traduite, en particulier, par l'implantation des municipalités régionales de comté (MRC), créées autour de la notion de région d'appartenance par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) de 1979.

Au début des années 1980, les politiques et les programmes gouvernementaux ont progressivement reflété la volonté des intervenants locaux et régionaux de prendre part au développement de leurs communautés. Certaines régions administratives ont été scindées et leur nombre est passé de 10 à 17. Ainsi, les mesures gouvernementales portaient la marque d'un gouvernement de moins en moins centralisateur avec la mise sur pied de nombreuses tables de concertation ainsi que d'associations régionales et nationales traitant de plusieurs enjeux de la société québécoise. L'Office de planification et de développement du Québec a cessé d'exister comme l'enjeu du développement régional était inscrit dans la mission d'un ministère, puis rapproché du milieu municipal, et enfin converti au concept d'occupation et de vitalité des territoires.

Avec la mise en œuvre de la première stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, chaque ministère et organisme du gouvernement devait ainsi contribuer aux objectifs fixés par celle-ci.

Conséquemment, 337 actions ont été réalisées dans la foulée de la première stratégie<sup>2</sup> et plusieurs mesures et politiques gouvernementales ont été adoptées pour soutenir le développement des régions.

Parallèlement, guidé par le principe de subsidiarité selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués à l'échelon de l'autorité appropriée pour rapprocher les lieux de décision des citoyens et des communautés, le gouvernement du Québec a entrepris en 2014 un important virage institutionnel, en collaboration avec le milieu municipal.

En effet, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) déposait, en 2012, à l'issue d'une réflexion sur la gouvernance territoriale, le *Livre blanc municipal* –

*L'avenir a un lieu*<sup>3</sup>. L'UMQ concrétisait ainsi sa vision de la municipalité de demain en la positionnant comme un gouvernement de première ligne. Deux grandes priorités étaient mises de l'avant : rapprocher la décision des citoyennes et citoyens et adapter la fiscalité municipale aux responsabilités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pour sa part, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) lançait en 2014, à la suite d'une vaste consultation de ses membres, la campagne *Plus de pouvoir d'agir, plus de proximité, plus de succès*. La FQM réclamait dans son « livre bleu »<sup>4</sup> l'adoption d'une loi-cadre visant à conférer plus d'autonomie aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté.

## UN VIRAGE INSTITUTIONNEL SANS PRÉCÉDENT S'AMORCE AVEC LE DISCOURS SUR LE BUDGET DE 2014

Pour entreprendre le virage souhaité par le gouvernement et ses partenaires, dans la foulée de l'application du Pacte fiscal transitoire intervenu l'automne précédent entre le gouvernement et les municipalités, l'Assemblée nationale adoptait, en avril 2015, la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (LQ 2015, chapitre 8).

Par cette loi, l'Assemblée nationale souhaitait reconnaître les pleins pouvoirs en matière de développement local et régional aux MRC et aux organismes exerçant des compétences équivalentes, incluant le transfert sans réduction des fonds locaux d'investissement (FLI), et instituait le Fonds de développement des territoires (FDT).

Dorénavant, les MRC pouvaient ainsi exercer elles-mêmes l'ensemble des composantes de la compétence qui leur était confiée en matière de développement local et régional, y compris le soutien aux entreprises qu'elles devaient obligatoirement, par le passé, donner à un centre local de développement. Il leur est également possible d'en confier l'exercice, en tout ou en partie, à un organisme à but non lucratif. De plus, les MRC pouvaient conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement, des ententes en matière de développement pour la mise en œuvre de priorités régionales, communément appelées « ententes sectorielles de développement ». Un premier jalon de la nouvelle gouvernance municipale était donc posé, permettant de répondre aux principes fédérateurs que sont la souplesse et l'autonomie.

2 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, *Rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, prolongée en 2017, 2017*.

3 Union des municipalités du Québec, *Livre blanc municipal – L'avenir a un lieu*, 2012.

4 Fédération québécoise des municipalités, *Livre bleu – Une gouvernance de proximité, Miser sur l'intelligence des collectivités pour l'occupation et la vitalité réussies de tous les territoires du Québec*, 2014.

## DES GESTES VISANT LA RECONNAISSANCE DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ

Se voir confier des pouvoirs élargis par l'État est un souhait maintes fois exprimé par le milieu municipal. Y donner suite requérait un ensemble d'actions de nature politique et législative.

### L'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019

Le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a signé avec les représentants du milieu municipal, soit la FQM, l'UMQ, la Ville de Québec et la Ville de Montréal, l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019. Cet accord affirmait la volonté d'établir un véritable partenariat entre le gouvernement et le milieu municipal et établissait une vision politique commune, nécessaire au changement souhaité.

Cette entente, notamment :

- énonçait les engagements financiers du gouvernement au regard des transferts aux organismes municipaux pour la période de 2016 à 2019, lesquels totalisent plus de 3 milliards de dollars;
- engageait les partenaires dans une redéfinition des relations du gouvernement avec les municipalités dans une perspective d'accroissement de l'autonomie municipale et d'élargissement de certaines compétences, s'appuyant sur des principes de bonne gouvernance tels que la subsidiarité, l'imputabilité, la simplification, l'efficacité et la transparence.

### L'allègement et la simplification administrative

Dans la foulée de l'Accord de partenariat, le Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités ont été dévoilés par le gouvernement en mai 2016. En cohérence avec l'ensemble des mesures mises en œuvre dans la cadre de la nouvelle gouvernance, cette initiative visait :

- l'allègement de la reddition de comptes des municipalités au gouvernement par 32 mesures qui accordent davantage de latitude et de souplesse aux municipalités, comme le regroupement des rapports à produire ou encore la hausse du seuil d'autorisation des contrats de gré à gré;
- la consultation des municipalités sur les initiatives gouvernementales susceptibles de se traduire, à leur égard, par un accroissement significatif des responsabilités et des coûts.

Ce faisant, le gouvernement a mis en place les conditions propices au maintien d'un juste équilibre entre ses exigences en matière de reddition de comptes, la mise en œuvre efficace des lois, règlements et programmes sous sa responsabilité et l'évaluation des résultats atteints.

### La révision du cadre législatif

Afin d'apporter les changements appropriés en matière de gouvernance municipale, le gouvernement a procédé au dépôt de dispositions législatives qui prenaient en compte les enjeux des municipalités des diverses régions, ceux de la métropole de même que ceux de la capitale nationale.

Au moment de déposer les projets de loi, deux ententes-cadres ont aussi été présentées respectivement en juin et en décembre 2016, l'une sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec au sujet de la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, l'autre, appelée « Réflexe Montréal », sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Montréal au sujet de la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

L'entente avec la Ville de Québec porte sur les pouvoirs généraux de la Ville, le développement économique et l'environnement, celle avec Montréal porte sur la prise en compte du statut de métropole dans l'élaboration des lois, règlements, politiques, programmes ou directives la concernant et sur la conclusion d'ententes sectorielles dans divers domaines.

L'Assemblée nationale a ensuite adopté, à la fin de l'année 2016, la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs (LQ 2016, c. 31). Ont suivi en 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (LQ 2017, c. 13) et la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LQ 2017, c. 16). Toutes ces lois ouvrent de nouvelles possibilités au milieu municipal dans ses efforts pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

## DES FONDS POUR LES RÉGIONS

En plus de la révision du cadre législatif qui a permis au milieu municipal de se voir octroyer de nouvelles responsabilités, de nouveaux outils financiers ont été mis à la disposition des régions. En tout, pour les années 2017-2018 à 2019-2020, ce sont plus de 560 millions de dollars consentis par le gouvernement du Québec qui seront investis par les régions dans les régions par l'entremise de quatre fonds récemment mis en place.

### 1. Le Fonds de développement des territoires

Pour soutenir les MRC dans l'exercice de leur nouvelle compétence en développement local et régional, le gouvernement a injecté annuellement 100 millions de dollars depuis 2015-2016 dans le FDT qui sera porté à 105 millions de dollars en 2018-2019, puis à 115 millions de dollars en 2019-2020. La gestion du FDT a été déléguée aux MRC, et ce, dans un cadre les laissant agir avec un maximum d'autonomie. En effet, ce fonds permet aux MRC et aux organismes équivalents de financer des projets à leur échelle et à l'échelle locale, selon leurs propres priorités.

### 2. Le Fonds d'appui au rayonnement des régions

À l'hiver 2017, à l'occasion de la série de rencontres entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, accompagné des ministres responsables des régions, les préfets des MRC et les maires des municipalités les plus peuplées, il a été décidé de financer des projets ciblés par les élus régionaux selon les priorités propres à leurs régions. Les élus ont d'emblée assumé leurs responsabilités et exercé leur gouvernance de proximité. Ils ont en effet mis sur pied des comités directeurs et établi des exercices de réflexion et de concertation régionale, menant à la détermination de leurs priorités régionales de développement.

Complémentaire au FDT, le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) soutient financièrement la réalisation de projets de développement dont l'impact

dépasse les limites d'une seule MRC. L'enveloppe consentie au FARR passera de façon progressive de 30 millions de dollars en 2017-2018 à 100 millions de dollars annuellement à partir de 2021-2022. Les projets sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection dont la composition a été établie en région par le comité directeur, sur la base de priorités régionales de développement. La gestion administrative de l'enveloppe est confiée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de sorte que les sommes servent entièrement au financement des projets ciblés.

Pour les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, il a plutôt été décidé d'opter pour des fonds particuliers dans la foulée de la reconnaissance de leur statut.

### 3. Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale

La Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs a institué le nouveau Fonds de la région de la Capitale-Nationale qui met à la disposition de la région une enveloppe de 15 millions de dollars en 2017-2018, laquelle augmentera progressivement pour atteindre 25 millions de dollars par année à partir de 2021-2022. Cette enveloppe pourra soutenir la réalisation de projets contribuant au dynamisme de la région et permettra à la capitale nationale, au regard du statut qui lui a été conféré, d'assumer pleinement son rôle.

### 4. Le Fonds de développement économique de Montréal

Annoncé en décembre 2016 dans l'entente-cadre «Réflexe Montréal», ce nouveau fonds vise à soutenir le financement de projets économiques dans la métropole. Le Fonds est doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars en 2017-2018, qui atteindra progressivement 50 millions de dollars annuellement à partir de 2021-2022.

## Investissements prévus dans les régions

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Fonds de développement des territoires	100 M\$	105 M\$	115 M\$	ND	ND	ND
Fonds d'appui au rayonnement des régions	30 M\$	45 M\$	60 M\$	75 M\$	100 M\$	100 M\$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	15 M\$	17 M\$	19 M\$	21 M\$	25 M\$	25 M\$
Fonds de développement économique de Montréal	10 M\$	20 M\$	30 M\$	40 M\$	50 M\$	50 M\$
<b>Total</b>	<b>155 M\$</b>	<b>187 M\$</b>	<b>224 M\$</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>	<b>ND</b>
<b>Total 2017-2020</b>	<b>566 M\$</b>					

Mentionnons que ces fonds peuvent se conjuguer aux autres programmes gouvernementaux. Ils se déploient partout au Québec sur le plan sectoriel pour soutenir le développement des entreprises et de l'entrepreneuriat, la mise en valeur des ressources naturelles, le transport, la qualité des milieux de vie, et ce, pour accroître l'effet de levier sur la vitalité des territoires.

Rappelons enfin que le gouvernement du Québec a confirmé la prolongation des FLI au 31 décembre 2019 afin de les faire coïncider avec les modalités de l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019.

## UN CHANGEMENT DE CULTURE POUR UN GOUVERNEMENT AU SERVICE DES RÉGIONS

L'ensemble des gestes posés relativement à la gouvernance territoriale a permis de consolider le rôle des municipalités en matière de développement et de leur conférer une marge de manœuvre additionnelle sur le plan tant administratif que financier. Les municipalités sont mieux outillées pour jouer un rôle déterminant dans le maintien de la vitalité de leurs territoires.

Cependant, à elle seule, l'administration municipale et régionale ne peut soutenir le développement des régions. Un important changement de culture se met en place dans l'appareil gouvernemental, une véritable révolution institutionnelle s'opérant « du bas vers le haut ».

En effet, l'intervention qui se déclinait dans diverses actions déterminées au sein du gouvernement devra dorénavant s'inscrire dans la vision établie par chaque région selon ses propres priorités. Ce qui constitue maintenant autant d'attentes envers les ministères et organismes.

Il a en outre été convenu par les ministres, les préfets et les maires, lors de la série de rencontres à l'hiver 2017, que les priorités régionales allaient non seulement servir à choisir les projets à financer par le FARR, mais constitueraient également des chapitres à part entière de la présente stratégie, auxquels les ministères et organismes gouvernementaux allaient devoir répondre.

Dans la deuxième partie de la présente stratégie, les chapitres régionaux, approuvés par les comités directeurs, exposent ces priorités qui constituent le fer de lance de l'occupation et de la vitalité des territoires.

Ainsi, deux leviers d'action se conjuguent. Ensemble, ils soutiendront comme jamais auparavant l'occupation et la vitalité de nos régions.

Le premier est basé sur la capacité des milieux régionaux et leurs outils financiers : le FDT, le FARR, le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds de développement économique de Montréal.

L'autre est basé sur la capacité des ministères et organismes du gouvernement à adapter leur action et à la mettre au service des régions.

C'est dans ce contexte que sont précisés les objectifs de la présente stratégie.

## LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

Dorénavant, et concrètement, ce sont les régions qui sont les mieux placées pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Le gouvernement du Québec agit comme partenaire pour soutenir leurs ambitions. Aussi, le premier objectif de la Stratégie, et son objectif central, est le suivant :

**Exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.**

Cet objectif se décline en autant d'objectifs spécifiques qu'il y a de priorités régionales dans les chapitres correspondants. Les priorités des régions deviennent celles des ministères et organismes assujettis à la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la LAOVT.

Celle-ci stipule par ailleurs, à l'article 5, que la stratégie doit préciser les objectifs attendus en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation<sup>5</sup>.

En matière de décentralisation, il est attendu :

**Que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :**

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

En matière de délégation, il est attendu :

**Que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais « d'ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux.**

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

**Que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.**

<sup>5</sup> La **décentralisation** se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. La **délégation** vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. Enfin, la **régionalisation** s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes. Source : *Nos territoires : y habiter et en vivre! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*.





PREMIÈRE PARTIE  
**DE GRANDES**  
**STRATÉGIES NATIONALES**  
DE DÉVELOPPEMENT  
RÉGIONAL

Le gouvernement du Québec a adopté, au cours des récentes années, une série de politiques, de stratégies et de plans d'envergure visant le développement multisectoriel de territoires partageant des enjeux communs profitant à plusieurs régions du Québec. Ces initiatives portées par différents ministères et organismes participent pleinement à l'occupation et à la vitalité des territoires. Elles ont été élaborées sur la base d'importantes consultations associant plusieurs intervenants afin qu'elles soient le plus efficaces possible.



Le **Plan Nord** couvre tout le territoire québécois situé au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, puis au nord du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent sur une superficie de près de 1,2 million de km<sup>2</sup>, représentant 72 % de la superficie du Québec. Ce territoire comprend la région du Nord-du-Québec et la portion nord de deux autres régions, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord. On y compte plus de 120 000 habitants. Le tiers de la population est constitué d'autochtones issus de quatre nations (inuite, crie, innue et naskapie) qui se répartissent dans 31 communautés. Le reste de la population se répartit dans 32 communautés non autochtones (jamésiennes, jeannoises et nord-côtières).

Ce territoire renferme de nombreux gisements miniers et assure la totalité de la production québécoise de plusieurs minéraux. Couvert par plus de 200 000 km<sup>2</sup> de forêts, il représente plus de la moitié des forêts exploitables du Québec. Sur le plan énergétique, il comprend plus de 75 % de la capacité de production hydroélectrique installée du Québec et un important potentiel de ressources hydrauliques, éoliennes et solaires non encore exploité. Enfin, grâce à ses paysages, à son potentiel faunique exceptionnel et à la diversité de ses cultures locales, il possède tous les atouts pour devenir une destination touristique de calibre mondial.

Le Plan Nord met en valeur tous ces aspects dans le respect des populations du Nord – dont plusieurs sont situées dans de petites communautés isolées qui font face à d'importants défis sociaux – et de son environnement distinctif et souvent fragile qui mérite une attention particulière.

D'abord rendu public en 2011 au terme d'une importante démarche de concertation, le Plan Nord a été actualisé en 2015 avec des orientations et des objectifs à l'horizon 2035, qui se déclinent dans le plan d'action 2015-2020<sup>6</sup>. Ainsi, 90 priorités d'action ont été établies avec les communautés locales et autochtones et les autres acteurs socioéconomiques. Le Plan Nord est assorti d'un cadre financier comprenant d'importants

investissements qui, combinés aux contributions des différents ministères et organismes et des partenaires, auront permis au gouvernement du Québec de soutenir, entre 2015 et 2020, des interventions totalisant 1,34 milliard de dollars, soit :

- 914,2 millions de dollars en investissements pour la réalisation de projets d'infrastructures stratégiques;
- 425,4 millions de dollars en dépenses pour la mise en œuvre d'initiatives prioritaires et l'administration de la Société du Plan Nord.

Le gouvernement a ciblé trois orientations stratégiques afin de guider sa démarche ainsi que celle de ses partenaires :

- mettre en valeur de manière responsable le potentiel économique diversifié du Nord québécois au profit des populations qui y habitent et de l'ensemble du Québec;
- soutenir le développement de l'ensemble des communautés sur le territoire du Plan Nord, tant sur le plan de la mise en valeur de leur plein potentiel que sur celui de leurs conditions de vie;
- protéger l'environnement et préserver la biodiversité distinctive du Nord québécois en s'assurant de mettre en place des mécanismes devant permettre de consacrer, d'ici 2035, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité.

Deux ans seulement après sa relance, les retombées du Plan Nord sont éloquentes. Actuellement, sur le territoire qu'il couvre, 12 mines sont en exploitation et une quinzaine de projets miniers sont en développement.

Par l'entremise du Fonds d'initiatives du Plan Nord, administré par la Société du Plan Nord, 130 projets étaient soutenus financièrement, en date du 30 septembre 2017, pour un montant total d'un peu plus de 7 millions de dollars. La valeur totale des investissements générés se chiffre à 34 millions de dollars.

6 Le Plan Nord à l'horizon 2035 – Plan d'action 2015-2020.

Le gouvernement du Québec a également accordé 6,5 millions de dollars pour la réalisation de la deuxième phase du projet de réseau de fibre optique en Eeyou Istchee Baie-James. Cette phase consistait à déployer la fibre optique jusqu'aux communautés d'Eastmain et de Waskaganish. Ainsi, 13 communautés de la région ont maintenant accès à un service Internet haute vitesse fiable, un outil nécessaire au développement économique et social du Nord-du-Québec.

En matière d'énergie et d'agroalimentaire, une somme de 5 millions de dollars a été octroyée pour la conception et la construction d'un système de valorisation énergétique des matières résiduelles et d'une serre de grandeur commerciale. Ce projet pilote sera mis en place à Kuujuaq.

Au total, ce sont plus de 7 350 nouveaux emplois qui sont actuellement liés aux activités du Plan Nord et qui contribuent à accroître l'employabilité régionale et autochtone des communautés nordiques.

En 2035, le Plan Nord permettra la mise en valeur du potentiel diversifié du territoire au bénéfice de ses populations et de tout le Québec, dans le cadre d'un développement durable exemplaire, selon une approche globale, intégrée, cohérente et responsable. Tel est l'objectif visé par le projet.

La Société du Plan Nord constitue l'instance clé de la mise en œuvre du Plan Nord et agit en conformité avec celui-ci. Présente dans chaque région du territoire nordique, elle s'appuie sur un partenariat étroit avec les communautés locales. La poursuite du dialogue avec les partenaires de ces territoires témoigne de la volonté ferme du gouvernement de maintenir et de renforcer la relation privilégiée qu'il a créée avec le milieu. En outre, la Société établit les partenariats requis avec plusieurs ministères et organismes du gouvernement québécois dans une quinzaine de secteurs d'activité comme le transport, les télécommunications, l'éducation, l'environnement, les mines et l'énergie.



Pour sa part, la **Stratégie maritime** stimule la croissance durable de l'économie maritime québécoise et vise également à protéger l'intégrité des écosystèmes fluviaux et marins du Québec.

Rappelons que le territoire québécois est caractérisé par deux ensembles maritimes d'importance. D'une part, au sud, le Saint-Laurent, composé de son fleuve, de son estuaire et de son golfe, a permis d'accélérer le peuplement du Québec, déjà occupé par les peuples autochtones avec l'arrivée des Européens. Le Saint-Laurent a été, et est encore aujourd'hui, un important vecteur de développement économique. D'autre part, les rives du Nord québécois, composées notamment des baies James, d'Hudson et d'Ungava, sont des portes menant à l'océan Arctique.

Les espaces maritimes sont appelés à jouer un rôle important dans le développement futur du Québec, et les activités qui en découlent contribuent à l'occupation et à la vitalité de nombreuses communautés. Il s'agit d'atouts pour la richesse collective de la société québécoise sur les plans économique, environnemental et social. Un très grand nombre d'occasions de développement existent, lesquelles devront être saisies dans une perspective de développement durable. Les écosystèmes maritimes demeurent fragiles et leur protection est essentielle à une mise en valeur pérenne et acceptable.

C'est en ce sens que la Stratégie maritime a été adoptée en 2015, confirmant l'importance de cette approche multisectorielle pour le développement du Québec, son occupation, sa vitalité. Le Secrétariat aux affaires maritimes, au sein du ministère du Conseil exécutif, assure la coordination de sa mise en œuvre.

À l'horizon 2030, la Stratégie maritime se donne pour vision d'amener le Québec à tirer pleinement et durablement parti de son savoir-faire et de ses richesses maritimes. On vise à créer 30 000 emplois directs et à encourager des investissements publics et privés totalisant 9 milliards de dollars.

Sur la base de la vision à long terme qu'il s'est donnée et des principes fondamentaux qu'il a définis, le gouvernement du Québec priorise les trois orientations stratégiques suivantes :

- développer l'économie maritime de manière durable;
- protéger le territoire maritime et ses écosystèmes;
- améliorer la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.

Le gouvernement a ainsi dévoilé en 2015 ce que serait le Québec maritime des quinze prochaines années qui s'opérationnaliserait par la mise en œuvre de trois plans quinquennaux (2015-2020, 2020-2025 et 2025-2030). Il indique le chemin à suivre afin que tous et toutes travaillent ensemble pour faire du Québec une nation maritime prospère tournée vers l'avenir.

Parmi les avancées de la Stratégie maritime, 16 zones industrialo-portuaires ont d'abord été ciblées : Baie-Comeau, Bécancour, Cacouna, Contrecoeur-Varenes, Gaspé, Matane, Montréal, Port-Cartier, Québec-Lévis, Rimouski, Saguenay, Sainte-Catherine, Salaberry-de-Valleyfield, Sept-Îles, Sorel-Tracy et Trois-Rivières.

Ces zones sont destinées à servir à des fins industrielles et sont situées à proximité de services portuaires ainsi que d'infrastructures routières et ferroviaires. Cette proximité représente un avantage comparatif considérable pour les entreprises puisqu'elle permet un accès facilité aux intrants et une distribution adéquate des marchandises produites vers les marchés nord-américains et internationaux.

Une entente de collaboration entre le gouvernement du Québec et les intervenants locaux a été entérinée pour la plupart des zones industrialo-portuaires. Elle permet de mettre en place un comité local regroupant les municipalités visées, l'administration portuaire ainsi que les ministères et les acteurs régionaux concernés. Le mandat de ce comité comprend une proposition de délimitation de la zone industrialo-portuaire, l'élaboration d'un plan de développement et la promotion des zones industrialo-portuaires à l'échelle locale et auprès des intervenants responsables de l'attraction d'investissements.

Le gouvernement du Québec entend favoriser la réalisation de projets d'investissement privés dans les zones industrialo-portuaires au moyen d'une enveloppe d'intervention de 300 millions de dollars, issue du Fonds du développement économique<sup>7</sup>.

Le programme ESSOR<sup>8</sup>, géré par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, servira de levier pour appuyer les projets d'investissement réalisés au Québec, dans une perspective d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, de création d'emplois et de développement durable.

Le soutien gouvernemental, qui s'adressera à la fois aux entreprises d'ici et à celles d'ailleurs, vise les projets d'implantation de nouvelles entreprises ainsi que l'expansion ou la modernisation d'entreprises existantes localisées dans les zones industrialo-portuaires.

De plus, une somme de 200 millions de dollars du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est également disponible pour des projets d'amélioration des infrastructures portuaires et intermodales, par le biais du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime<sup>9</sup>.

Ce programme a notamment pour objectif de favoriser le maintien, l'amélioration et le développement d'un réseau adéquat et compétitif d'infrastructures de transport maritime des marchandises au bénéfice des expéditeurs ainsi qu'une meilleure intégration des modes de transport en zone portuaire pour le transport des marchandises.

7 <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/publications/fonds-du-developpement-economique/>.

8 <http://www.investquebec.com/quebec/fr/produits-financiers/toutes-nos-solutions/essor.html>.

9 <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/programmes-aide/Pages/Programme-soutien-investissements-infrastructures-transport-maritime.aspx>.



Par ailleurs, la **Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025**, élaborée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, a été mise en place dans le but de favoriser la transformation de l'aluminium, de renforcer la filière et d'assurer la compétitivité des entreprises. Lancée le 19 juin 2015, elle établit comme vision pour 2025 que le Québec soit alors reconnu mondialement pour l'expertise et le caractère innovateur de l'ensemble de sa chaîne de valeur comprenant :

- les transformateurs d'aluminium;
- les équipementiers et les fournisseurs spécialisés;
- les producteurs d'aluminium primaire;
- les acteurs en innovation.

La production d'aluminium primaire a trouvé un terreau fertile au Québec, notamment en raison de la disponibilité d'une énergie électrique à faible coût. En 2015, cette production totalisait près de 2,8 millions de tonnes métriques, ce qui fait du Québec le quatrième producteur mondial en importance. On compte neuf alumineries, réparties au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord, dans la Capitale-Nationale et dans le Centre-du-Québec.

Par ailleurs, on dénombre plus de 1 400 entreprises de transformation de l'aluminium au Québec, lesquelles sont présentes dans toutes les régions du Québec. Elles sont actives au sein de six grands marchés :

- la construction;
- les équipements et la machinerie;
- les équipements de transport;
- les biens de consommation;
- l'énergie;
- l'emballage.

Les centres de recherche publics et privés qui évoluent dans le domaine de l'aluminium regroupent des experts en procédés de production et de transformation. Les équipements de pointe dont ils disposent sont accessibles pour appuyer les projets d'innovation des entreprises et pour former la prochaine génération d'innovateurs.

L'aluminium constitue un véritable métal d'avenir. Les 30 000 emplois bien rémunérés qu'il génère dans plusieurs centaines d'entreprises présentes partout au Québec en font un secteur d'importance pour la croissance de l'économie québécoise, pour l'occupation de ses régions et leur vitalité. Avec le lancement de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025, le Québec s'est donné des objectifs ambitieux :

- doubler la transformation d'aluminium au Québec, portant la valeur des livraisons à plus de 10 milliards de dollars par année;
- favoriser des percées importantes sur les marchés d'exportation et une pleine intégration aux chaînes de production mondiales pour les équipementiers et les fournisseurs spécialisés;
- consolider la position du Québec parmi les plus importants producteurs d'aluminium primaire au monde.

Une somme de 32,5 millions de dollars est réservée pour la mise en œuvre de la Stratégie au cours des trois premières années, de 2015 à 2018, soutenant 27 mesures distinctes.

Conséquemment, une aide financière non remboursable de 450 000 \$ sur trois ans a été attribuée au Pôle de recherche et d'innovation en matériaux avancés du Québec par l'entremise du Programme de soutien à la valorisation et au transfert. Ce financement servira à la réalisation de projets de recherche dans le cadre de l'initiative ALTec, évalués à 3 862 500 \$, et pilotés par le Conseil national de recherches du Canada.

Autre exemple : le gouvernement du Québec a annoncé l'accord d'un prêt sans intérêt de 7 millions de dollars, par l'entremise du programme ESSOR administré conjointement par Investissement Québec et le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, à Raufoss Canada. Ce prêt servira à la réalisation d'un projet évalué à 49 millions de dollars sur trois ans. Il consiste à moderniser et à augmenter la capacité de production de l'usine de Boisbriand qui réalise des pièces de suspension en aluminium forgé pour automobiles.

Dans le domaine des ressources naturelles, le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2015 la **Stratégie d'aménagement durable des forêts** élaborée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en collaboration avec plusieurs ministères et plusieurs organismes. La Stratégie définit un cadre de travail pour mobiliser l'ensemble des intervenants forestiers du Québec autour d'une vision commune de l'aménagement durable des forêts. La viabilité économique du secteur forestier, le maintien d'un environnement de qualité, l'acceptabilité sociale des pratiques forestières ainsi que l'équité dans le partage des retombées de l'aménagement forestier sont quelques-uns des principes à l'origine de cette stratégie.

Le secteur forestier génère de nombreux emplois dans presque toutes les régions du Québec. Malgré les aléas du secteur des dernières années, il comptait près de 60 000 emplois<sup>10</sup> en 2017, le double si on compte les emplois indirects et induits. Ces emplois sont à la base de l'économie d'environ 200 municipalités. Une partie de ceux-ci est liée aux activités d'aménagement, alors qu'une autre est liée à la fabrication de papier et de produits en bois de première, deuxième et troisième transformation. En 2016, 290 usines étaient en fonction<sup>11</sup>. Le secteur contribue ainsi à soutenir l'économie des communautés forestières et du Québec en général.

Comme les Québécois sont collectivement propriétaires de 92 % des forêts, ces dernières représentent une richesse collective de première importance. En 2016, les exportations de l'industrie québécoise des produits forestiers se chiffraient à plus de 10 milliards de dollars, soit près de 12 % de la valeur totale des exportations du Québec<sup>12</sup>.

La vision de l'aménagement durable des forêts énoncée dans la Stratégie s'inscrit dans les trois axes du développement durable en intégrant les dimensions environnementale, sociale et économique. Ainsi, les forêts québécoises représentent une source de fierté, de richesse, d'emplois stimulants et de développement pour tous. De plus, la Stratégie vise à ce que le Québec soit reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité et la diversité de sa forêt, pour la gestion durable exemplaire qu'il en fait ainsi que pour les produits et les services de haute qualité qu'il en tire.

Les trois volets du développement durable sont déclinés en six défis définis en collaboration avec les intervenants forestiers et les partenaires du gouvernement :

- une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise dont les nations autochtones;
- un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes;
- un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées;
- une industrie des produits du bois et des entreprises forestières diversifiées, compétitives et innovantes;
- des forêts et un secteur forestier qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et qui s'y adaptent;
- une gestion forestière durable, structurée et transparente.

La Stratégie constitue l'assise du régime forestier et est un levier de création de richesses en région. Elle vise un aménagement forestier qui assure la durabilité des écosystèmes. Le MFFP réalise, dans les forêts du domaine de l'État, la planification de l'aménagement forestier sur la base d'une gestion intégrée et participative. Plusieurs mécanismes de participation offrent à la population, y compris aux membres des communautés autochtones, différentes occasions de prendre part aux processus de décision, en particulier les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire mises en place pour prendre en compte les préoccupations des divers usagers du territoire forestier.

La Stratégie préconise un milieu forestier productif et créateur de richesses diversifiées. Pour ce faire, le gouvernement investit chaque année 225 millions de dollars dans les forêts du domaine de l'État pour la réalisation de travaux sylvicoles. En 2017, par l'entremise du Programme de mise en valeur des forêts privées, le MFFP a accordé un soutien financier de 28,5 millions de dollars aux producteurs forestiers reconnus pour l'aménagement de leurs boisés. Ces sommes ont été distribuées à travers les régions du Québec dans le but de soutenir les collectivités.

<sup>10</sup> <https://www.mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/chiffres-cles.pdf>.

<sup>11</sup> *Loc. cit.*

<sup>12</sup> *Loc. cit.*

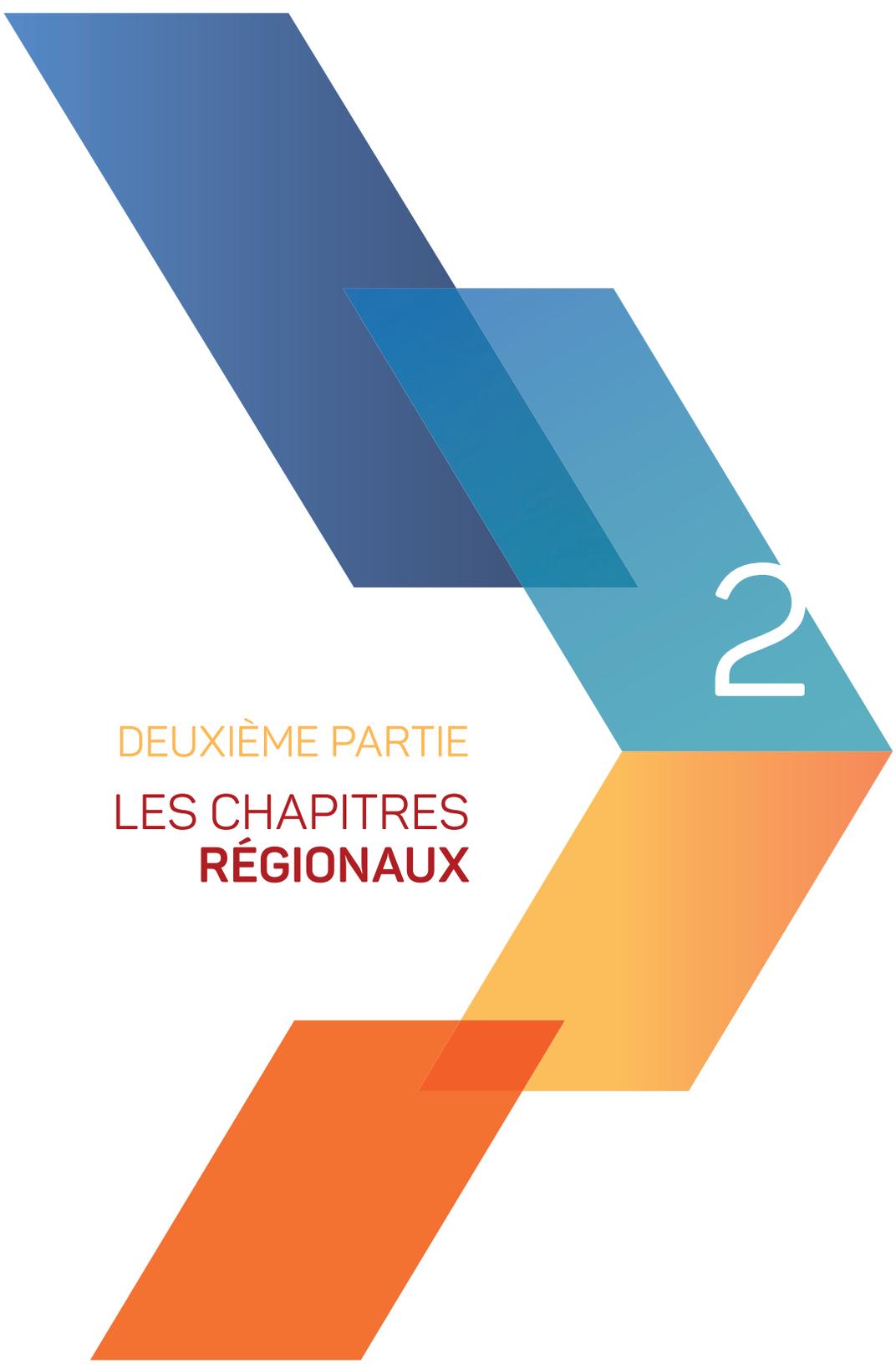
Le Québec occupe une part prédominante du marché des produits du bois à valeur ajoutée (deuxième et troisième transformation). La Stratégie présente les actions à mener pour que l'industrie des produits forestiers se modernise, se diversifie et s'adapte à l'évolution des marchés grâce, notamment, à l'innovation.

Dans le cadre de ces actions, le MFFP a tenu le Forum Innovation Bois afin de favoriser l'innovation dans l'industrie de la transformation. Les entreprises en région sont appelées à élaborer et à mettre en marché de nouveaux produits, permettant ainsi au secteur forestier d'être un domaine de pointe à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a attribué une enveloppe de 4 millions de dollars au Conseil de l'industrie forestière du Québec pour la création de la nouvelle plateforme qui vise à placer l'industrie québécoise à l'avant-plan des entreprises innovantes en matière de développement de produits, de procédés et de marchés. Cette initiative favorisera le partenariat, notamment, entre l'industrie, FPInnovations, l'Université Laval et le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers du cégep de Rimouski.

L'innovation est considérée comme un élément clé pour améliorer la position du secteur sur les marchés, pour en assurer l'avenir et pour créer de la richesse dans les communautés locales et au profit de la société québécoise. Le MFFP compte exercer un rôle mobilisateur auprès des entreprises et des intervenants qui se trouvent en région en mettant en place des conditions favorisant le développement, la performance, l'innovation et la rentabilité des entreprises qui aménagent les forêts et mettent en valeur les produits et les ressources qui en sont issus.

**En conclusion, ces grandes stratégies nationales de développement régional poursuivent leur action alors que s'insèrent dans la vision stratégique du gouvernement du Québec pour l'occupation et la vitalité des territoires les priorités régionales de développement.**





2

DEUXIÈME PARTIE  
LES CHAPITRES  
RÉGIONAUX

Située à la frontière de l'Ontario, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a connu une légère augmentation de sa population au cours des dix dernières années. Cette situation est davantage due au taux de fécondité plus élevé que dans l'ensemble du Québec, puisque le solde migratoire de la région est négatif. La population témiscabitiébienne est plutôt parsemée sur le territoire : par exemple, les localités de moins de 1 000 personnes regroupent près du cinquième de la population régionale comparativement à 3,3 % pour l'ensemble du Québec. Seules trois municipalités comptent plus de 10 000 habitants, soit Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Amos. Sept communautés algonquines sont aussi présentes dans la région.

Les emplois dans la région sont fortement concentrés dans les secteurs des mines (la région étant la plus importante productrice d'or au Québec), de la forêt et de la transformation de ces matières premières. En effet, les entreprises de ces secteurs sont à l'origine d'un emploi sur cinq en Abitibi-Témiscamingue. Les emplois sont cependant majoritairement occupés par des hommes, ce qui fait que le taux d'emploi régional est inférieur chez les femmes, malgré qu'elles soient plus scolarisées.

## LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EN BREF

-  **Population (2016)<sup>13</sup> : 147 982 habitants** (1,8 % du Québec)
- Superficie de la région<sup>14</sup> : 57 349 km<sup>2</sup>** (4,4 % du Québec)
-  **Organisation municipale<sup>15</sup> : 4 MRC, 65 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 4 réserves indiennes<sup>16</sup>, 3 établissements amérindiens<sup>17</sup>, 10 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014)<sup>18</sup> :**
  - Région : Familles comptant un couple : **73 070 \$**, familles monoparentales : **40 890 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015)<sup>19</sup> :**
  - Région : **69,8 %** (F : 76,0 %, H : 64,0 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015)<sup>20</sup> :**
  - Région : **83,7 %** (F : 82,0 %, H : 85,4 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014)<sup>21</sup> :**
  - Région : **3,9 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

13 Source : Institut de la statistique du Québec, Panorama des régions du Québec 2017. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2017.pdf>.

14 Source : Institut de la statistique du Québec, Panorama des régions du Québec 2017. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2017.pdf>.

15 Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Répertoire des municipalités. <https://www.mamot.gouv.qc.ca/>.

16 Les réserves indiennes sont des terres de compétence fédérale réservées à l'usage et au bénéfice exclusif des Indiens. Source : Secrétariat aux affaires autochtones. [http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations\\_autochtones/profils\\_nations/ou\\_vivent\\_ils.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/profils_nations/ou_vivent_ils.htm).

17 Les établissements amérindiens sont des parcelles de terre sans statut sur lesquelles sont installés des bandes indiennes. Source : Secrétariat aux affaires autochtones.

[http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations\\_autochtones/profils\\_nations/ou\\_vivent\\_ils.htm](http://www.autochtones.gouv.qc.ca/rerelations_autochtones/profils_nations/ou_vivent_ils.htm).

18 Source : Institut de la statistique du Québec. [http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu\\_01.pdf](http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/revenu_01.pdf).

19 Taux de diplomation au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans. Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

20 Source : Institut de la statistique du Québec et Revenu Québec. [http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/emploi\\_01.pdf](http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/emploi_01.pdf).

21 Source : Institut de la statistique du Québec. [http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/vitalite\\_01.pdf](http://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/documents/vitalite_01.pdf).

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les élus de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région

Des consultations récentes ont démontré que les services d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire sont essentiels à l'attractivité régionale et à la vitalité des milieux. Pour plusieurs municipalités de moins de 1 000 habitants n'ayant pas de commerce de détail ou de service de proximité, l'achat en ligne ainsi que l'accès aux services bancaires et aux services gouvernementaux par Internet deviennent donc une nécessité.

Par ailleurs, considérant l'étendue du territoire, les infrastructures de télécommunication jouent un rôle stratégique quant à la gestion efficiente des modes de transport, tant des personnes que des marchandises. Les entreprises régionales doivent compter sur l'accès aux réseaux de télécommunication pour ouvrir de nouveaux marchés et maintenir leurs avantages sur les marchés locaux. La disponibilité de la téléphonie cellulaire ajoute également à la sécurité de la population.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue entendent donc favoriser un accès performant et abordable aux services d'Internet haute vitesse ainsi qu'aux réseaux cellulaires sur l'ensemble du territoire tout en soutenant le développement des usages des technologies de l'information et des communications par la population et les entreprises. Le soutien du gouvernement est indissociable de la mise en œuvre de cette priorité.

### PRIORITÉ 2

#### Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Bien que le taux de diplomation soit plus élevé chez les Témiscabitiennes que chez les Témiscabitiens, il demeure nettement plus faible que dans l'ensemble du Québec. Les études supérieures attirent toujours moins de jeunes de la région : le taux de passage du secondaire au collégial est nettement inférieur à la moyenne québécoise et la poursuite d'études universitaires n'est pas encore ancrée dans la tradition régionale. Les entreprises et organismes de la région manifestent pourtant des besoins criants de personnel spécialisé.

En outre, la scolarisation demeure un véhicule essentiel à l'accès à l'égalité entre les sexes. Finalement, une meilleure scolarité outille les citoyens pour devenir des acteurs de changement et participer au développement durable.

La région s'attend à un appui du gouvernement dans la mise en œuvre de mesures concrètes. On insistera pour mettre en œuvre des projets visant notamment à offrir sur l'ensemble du territoire un accès à une formation diversifiée dans laquelle figureront par ailleurs des éléments propices à l'identité régionale. On souhaite également maintenir une capacité de formation, de recherche et d'innovation de calibre international et ainsi assurer le partage et le transfert des savoirs issus de la recherche et de l'innovation. L'offre de formation régionale devra être connue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région.

### PRIORITÉ 3

#### Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

L'attraction et la rétention des nouveaux arrivants reposent sur la présence de formations et d'ouvertures professionnelles. Or, l'offre de formation et les possibilités de stages dans la région restent méconnues même au sein de la population régionale. La couverture médiatique régionale peu présente, voire inexistante à l'échelle provinciale, contribue à son isolement. Ainsi, la région reçoit très peu d'immigrants. Une offre locative de qualité demeure l'un des premiers outils d'accueil de la population. Une attention particulière doit aussi être portée à l'intégration sociocommunautaire de l'ensemble des membres des familles.

Pour renforcer l'attractivité de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, il est tout d'abord impératif de diffuser un discours positif sur la région qui prend en compte sa réalité. On doit également accroître les efforts pour faire des citoyens de la région les meilleurs ambassadeurs de leur milieu de vie. On doit aussi positionner la culture comme levier essentiel au développement de la région. L'offre de logement de qualité doit être rehaussée. Finalement, on doit doter les communautés d'instruments d'accueil et d'intégration au milieu, notamment en vue de l'accueil des étudiants de passage de sorte qu'ils s'établissent à long terme. Des contributions des ministères et organismes seront nécessaires pour concrétiser ces pistes d'action.

### PRIORITÉ 4

#### Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Les travaux archéologiques récents révèlent la présence de populations affiliées culturellement à la famille algonquienne dans la région depuis au moins 6 000 ans. Aujourd'hui, la présence autochtone en Abitibi-Témiscamingue se manifeste sur l'ensemble du territoire. Les communautés sont présentes non seulement dans les réserves, mais aussi dans plusieurs centres urbains de la région. Par ailleurs, la population autochtone connaît une croissance démographique bien supérieure à la moyenne régionale.

Or, il existe encore aujourd'hui une forte méconnaissance réciproque des réalités vécues dans les communautés autochtones et allochtones. Des recherches ont démontré que les préjugés – et la discrimination qu'ils induisent – sont bien présents dans la région et surtout dirigés envers les Autochtones.

La mise en place de nouveaux lieux pour favoriser un dialogue social efficace entre les personnes, les générations et les cultures est donc à prioriser. L'adaptation des services publics aux réalités autochtones et l'élaboration des stratégies prônant le respect des droits pourraient également contribuer à accroître les liens entre les communautés.

Une collaboration des acteurs régionaux et gouvernementaux est aussi nécessaire pour mettre en relief les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur culture et leur vision du monde parmi les assises du patrimoine culturel régional ainsi que pour favoriser la compréhension entre les cultures et lutter contre les préjugés. Finalement, des formations et de l'éducation en continu doivent être mises à la disposition des personnes intéressées pour renforcer leur autonomisation.

## PRIORITÉ 5

### Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale

La part de la population témiscabitiébienne occupant un emploi dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des mines et des services publics est actuellement cinq fois plus élevée que dans l'ensemble du Québec. Cependant, ces secteurs font face à des défis importants. Par exemple, le nombre de producteurs laitiers a fortement diminué depuis les six dernières années. Les usines de première transformation du bois ont également réduit leur production, victimes des soubresauts de l'industrie. Actuellement, l'industrie minière semble épargnée par les difficultés, forte de l'accroissement du prix de l'or depuis 2000.

Outre les emplois directs, la filière des ressources naturelles génère de nombreux emplois dans les services spécialisés, l'aménagement et le développement durable et les industries connexes. Parallèlement, la région cherche à diversifier son économie régionale et de nouvelles entreprises ou organisations liées soit à la sphère culturelle, à l'environnement ou aux nouvelles technologies ont commencé à voir le jour.

Au cours des prochaines années, les intervenants de l'Abitibi-Témiscamingue souhaitent disposer d'outils leur permettant de valoriser les atouts du territoire notamment par la mise en valeur intégrée des ressources naturelles et du territoire pour le citoyen et la collectivité. Cette valorisation passe aussi par la préservation de la qualité des milieux naturels et de la ressource hydrique. Finalement, on entend renforcer la culture entrepreneuriale et d'innovation en plus de favoriser la création, l'expansion et la transmission des entreprises régionales.

## PRIORITÉ 6

### Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

La région de l'Abitibi-Témiscamingue présente un solde migratoire négatif. Or, les logements locatifs sont plus rares dans la région alors qu'ils constituent un important facteur d'attraction et de maintien de la population sur le territoire.

L'accès aux études, aux services publics, aux emplois et aux loisirs pour l'ensemble des membres de la famille favorise aussi l'établissement et le maintien de la population dans la région, alors que les femmes sont peu présentes dans les industries de base et reçoivent une rémunération inférieure à celle de la moyenne du Québec. Les femmes sont également plus souvent victimes de violence conjugale que dans l'ensemble du Québec.

Les personnes retraitées fournissent de l'assistance à leurs proches et consacrent du temps à la société, et ce, souvent de façon bénévole. Des loisirs de qualité, l'accès au transport et aux soins de santé, la proximité de la famille favorisent en outre la santé et l'autonomie de la population aînée.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. On entend mettre des mesures en place pour valoriser les atouts du territoire et ainsi encourager l'enracinement de la population à son milieu de vie. On souhaite aussi préserver et mettre en valeur les biens matériels et immatériels du patrimoine culturel régional. La région misera également sur l'innovation pour assurer la proximité des services et s'adaptera aux réalités du vieillissement de la population. On entend finalement prévenir la violence et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

La région du Bas-Saint-Laurent est située sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. Elle est bordée par l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick au sud, par la région de la Chaudière-Appalaches à l'ouest et par celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à l'est.

Une proportion importante de la population se concentre dans les villes de Rimouski, de Rivière-du-Loup et de Matane. Ces villes regroupent à elles seules près de 40 % des résidents de la région. L'autre proportion est répartie dans des municipalités qui recensent souvent moins de 1 000 personnes. Au cours des dix dernières années, la population a connu une légère diminution qui s'est davantage manifestée dans les milieux ruraux. La rétention des personnes représente donc un défi important pour les collectivités et les entreprises, notamment chez les individus âgés de 15 à 29 ans.

Territoire à vocation traditionnellement agricole et forestière, ces deux secteurs d'activité sont importants pour l'économie bas-laurentienne. En effet, 5 % du PIB et 7 % des emplois de la région sont issus de l'exploitation de ces ressources. La présence notamment de l'Institut de technologie agroalimentaire à La Pocatière et du Centre de foresterie à Causapscaal permet d'assurer l'expertise dans ces domaines.

## LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT EN BREF<sup>22</sup>

-  **Population (2016) : 199 983 habitants** (2,4 % du Québec)
- Superficie de la région : 22 185 km<sup>2</sup>** (1,7 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 8 MRC, 114 municipalités, 2 réserves indiennes, 14 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **62 760 \$**, familles monoparentales : **41 120 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,4 %** (F : 84,4 %, H : 70,6 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **81,5 %** (F : 82,1 %, H : 81,0 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **14,2 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>22</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Agir pour l'attractivité de la région

Consciente des enjeux démographiques qui se profilent devant elle, notamment ceux en lien avec la rareté de main-d'œuvre, la région du Bas-Saint-Laurent doit s'investir pour accroître l'intérêt de la population et des entreprises à y rester, à y revenir ou à venir s'y établir. Elle doit aussi miser sur le sentiment d'appartenance et d'identité bas-laurentiennes ainsi que sur la valorisation des attraits et particularités de la région.

Afin de concrétiser cette priorité, les acteurs du milieu bas-laurentien souhaitent, dans un premier temps, assurer le développement et le maintien d'une offre de services diversifiée et de qualité. L'accent sera notamment mis sur l'accessibilité et la qualité des services de santé de même que sur l'investissement dans des infrastructures et la diversification de services en culture, en sports et en loisirs. La région souhaite également poursuivre les efforts visant à mieux la faire connaître en élaborant de nouvelles stratégies propres à valoriser ses particularités, en désignant des personnes ambassadrices de la région et en diffusant les réussites et les occasions liées aux créneaux d'excellence et aux entreprises. Elle entend finalement renforcer et exprimer son sentiment d'appartenance et sa fierté d'être bas-laurentienne en plus de soutenir, de développer et de renforcer des réseaux d'accueil dynamiques pour les nouveaux arrivants.

### PRIORITÉ 2

#### Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

Forte de ses valeurs d'égalité et d'équité, la région souhaite un soutien gouvernemental pour poursuivre ses efforts visant la cohésion et la complémentarité régionale, la solidarité et la justice sociale ainsi que pour valoriser et favoriser la mobilisation des personnes et des collectivités. Les intervenants comptent miser sur la capacité régionale à générer une mobilisation forte et porteuse de changement pour favoriser la concertation et assurer un réseautage intersectoriel permettant d'intervenir en complémentarité.

Les intervenants de la région entendent donc poser des actions assurant le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité. Ils veulent également donner l'assurance aux habitants qu'ils pourront vieillir actifs et en santé dans leur communauté. La mise en œuvre des pratiques permettant l'inclusion et le développement social est aussi privilégiée. Finalement, la région souhaite faire de sa diversité sociale et territoriale un atout pour son développement.

Parmi les pistes d'action envisagées, notons le soutien à la réussite éducative, l'amélioration de l'avenir des personnes fragilisées, la mise en valeur des richesses et de la diversité et l'accès équitable aux services sur tout le territoire.

### PRIORITÉ 3

#### Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Reconnue comme milieu de vie privilégié par ses citoyens, la région désire s'impliquer dans la préservation de l'environnement, le droit de naître, vivre et vieillir en santé, l'épanouissement des individus et des collectivités ainsi que dans l'accessibilité aux loisirs et à la culture.

Ainsi, au cours des prochaines années, la région œuvrera pour créer un environnement propice à l'épanouissement de tous ses habitants, créer une société durable en protégeant et en valorisant la biodiversité ainsi que pour connaître, protéger et valoriser la richesse patrimoniale. De plus, les acteurs comptent participer activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

Plus particulièrement, on s'attend, entre autres, à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et des sols, à stimuler et à soutenir la vitalité culturelle, à favoriser l'interconnaissance des jeunes générations et des personnes âgées de même qu'à être proactif collectivement dans la création et la mise en valeur des aires protégées. La région souhaite aussi se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux et favoriser l'utilisation des énergies vertes dans tous les secteurs. Le soutien à l'industrie touristique à longueur d'année figure également dans les actions à mettre en œuvre.

### PRIORITÉ 4

#### Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Riche de la variété de son tissu économique et devant les défis que posent les besoins en relève, la région envisage de se démarquer par l'innovation, la diversification, la création de richesses, la consommation et la production locale dans le respect de l'environnement, apportant ainsi la réponse aux besoins des entreprises en main-d'œuvre.

Le Bas-Saint-Laurent entend notamment accroître les retombées économiques locales liées aux richesses naturelles, intellectuelles et culturelles ainsi qu'améliorer la mise en marché des produits et services. Il souhaite également accroître la compétitivité et la responsabilité environnementale et sociale en privilégiant le recours à l'offre de services de ses nombreux centres d'expertise.

Afin de concrétiser ses objectifs, la région envisage la mise en place de différentes actions en lien avec cette priorité. Elle prévoit, entre autres, stimuler la transformation locale de ses ressources et la production à valeur ajoutée, multiplier les possibilités d'achat des produits et services régionaux de même que créer une image de marque bas-laurentienne (appellation Bas-Saint-Laurent). Elle investira aussi dans la poursuite de la diversification de l'économie régionale, notamment en soutenant les initiatives d'économie sociale et en faisant connaître ce secteur d'activité. Elle offrira aussi une formation adaptée, tant en milieu scolaire qu'en milieu de travail, permettant de répondre aux besoins de compétence des entreprises et organisations. Elle prévoit finalement favoriser la relève entrepreneuriale dans les organisations par des mesures d'accompagnement adéquates.

## PRIORITÉ 5

### Agir pour la vitalité des communautés rurales

Engagée dans le développement des territoires ruraux, la région veut miser sur l'accès aux services de proximité, le dynamisme de l'économie rurale, le dynamisme social ainsi que le sentiment d'appartenance au milieu rural.

Les partenaires veulent assurer que tous les citoyens de la région bénéficient d'une mobilité durable. En ce sens, ils comptent favoriser le développement des transports actifs et collectifs et faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité. La consolidation des services de télécommunication sur tout le territoire bas-laurentien compte également parmi les actions à déployer dans les prochaines années.

Le Bas-Saint-Laurent compte en outre miser sur les bénéfices qu'apporte la synergie entre les milieux ruraux et urbains pour favoriser la collaboration intermunicipale et maximiser l'efficacité des efforts humains et financiers des communautés rurales.

Les Bas-Laurentiens entendent finalement offrir et maintenir des services de proximité qui répondront aux besoins des citoyens des communautés rurales. On veut également se mobiliser pour avoir des communautés rurales dynamiques tant du point de vue économique que social et culturel.

## PRIORITÉ 6

### Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables

Les MRC exercent un leadership dans des domaines identitaires de la région. Il existe des enjeux liés à ces différents secteurs d'activité sur lesquels une grande partie de l'économie régionale repose. Dans une volonté d'occupation et de vitalité du territoire, il est donc nécessaire d'appuyer la mise en valeur de ces ressources afin de favoriser la production de richesses. Dans un tel contexte, il est aussi impératif de rendre accessibles ces ressources naturelles en les valorisant au bénéfice des collectivités.

Les intervenants régionaux souhaitent faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant en agriculture, en agroalimentaire, en agrotourisme, en agroforesterie et en acériculture. Plus concrètement, les pistes d'action envisagées sont d'accroître la transformation alimentaire sur le territoire, privilégier l'autonomie alimentaire, accroître et soutenir des organismes qui sont porteurs du développement de filières, appuyer la relève agricole et soutenir le développement de la filière acéricole.

Un autre objectif est d'assurer la croissance des secteurs signatures du territoire tels que l'agriculture, la forêt, le maritime, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables par des filières porteuses. Parmi les actions à déployer, on compte valoriser la relève agricole et forestière, consolider et développer les secteurs d'activité liés à l'occupation et à la vitalité du territoire par l'approche filière, développer des réseaux de collaboration ouverts, développer les filières liées aux énergies vertes et renouvelables de même que valoriser la filière des produits forestiers non ligneux.

Enfin, la région souhaite tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent pour devenir une référence dans le domaine de l'eau. En ce sens, elle compte effectuer des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régionale et, finalement, mettre à niveau, puis maintenir les infrastructures portuaires.

La région de la Capitale-Nationale est située au centre du Québec, bordée par le fleuve Saint-Laurent au sud-est, la région de la Mauricie à l'ouest et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean au nord. La population se répartit surtout sur le littoral du fleuve Saint-Laurent et est davantage concentrée dans la ville de Québec et sa banlieue. La région connaît une forte augmentation de population depuis 10 ans. Cependant, cette croissance démographique se fait davantage sentir dans la couronne de la ville de Québec.

À première vue, la région de la Capitale-Nationale peut sembler essentiellement urbaine. Or, la plus grande partie du territoire est forestière, ce qui engendre plusieurs activités. Le secteur de l'agroalimentaire représente quant à lui une activité ralliant tous les territoires de la région de la Capitale-Nationale. L'ensemble de la filière y est présent, que l'on parle de production, de transformation ou de commerce des produits issus de l'agroalimentaire, incluant la mise en valeur de ceux-ci dans les nombreux restaurants de la région.

Parmi les autres industries porteuses de la région, notons l'administration publique. La Ville de Québec est d'ailleurs la capitale nationale, siège de plusieurs ministères et organismes de l'État, et jouit à cet effet d'un statut particulier. L'industrie touristique, portée par les attraits culturels, les grands espaces naturels et les événements d'envergure est également importante. La région est souvent citée parmi les meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord. Finalement, la région de la Capitale-Nationale se caractérise par des indicateurs économiques très favorables, notamment par une situation de plein emploi.

## LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE EN BREF<sup>23</sup>

-  **Population (2016) : 737 857 habitants** (8,9 % du Québec)
- Superficie de la région : 18 643 km<sup>2</sup>** (1,4 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 1 agglomération, 59 municipalités, 1 réserve indienne, 9 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **74 670 \$**, familles monoparentales : **46 330 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **80,1 %** (F : 85,1 %, H : 75,1 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **88,0 %** (F : 88,2 %, H : 87,9 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **0,7 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>23</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Capitale-Nationale ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires

Les intervenants locaux et régionaux ont déjà établi l'agroalimentaire dans leurs priorités puisque les territoires possèdent leurs planifications en ce sens, que l'on pense aux plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans les six MRC ou à la vision du développement agricole et agroalimentaire pour l'agglomération de Québec.

Une stratégie de développement des activités agricoles et agroalimentaires est également mise en œuvre par les intervenants régionaux. Les actions structurantes qui s'y retrouvent sont appuyées par une entente sectorielle. Ainsi, au cours des prochaines années, la région entend amorcer des chantiers touchant la remise en production des terres agricoles inexploitées, le développement des marchés ainsi que la relève entrepreneuriale et la main-d'œuvre. La région table également sur la mise en place du marché public de Québec pour mettre en valeur les produits régionaux.

### PRIORITÉ 2

#### Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière

La région de la Capitale-Nationale a accès à une importante biomasse forestière résiduelle. De ce fait, les élus de la région entendent faire de la Capitale-Nationale un véritable leader de la récolte et de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle au Québec. Les retombées économiques sont substantielles; l'utilisation de moins de 4 % de cette biomasse forestière disponible sur le territoire insufflerait un nouvel élan au secteur forestier.

Le projet souhaité viserait la récolte et l'utilisation de la biomasse forestière régionale à des fins de remplacement d'énergies fossiles pour le chauffage, ce qui contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre de même qu'à la création et au maintien d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région. Un projet pilote doit être défini en collaboration avec les différents partenaires. L'exportation de la biomasse transformée (billette, plaquette ou granule), au Québec ou vers l'étranger, de même qu'une éventuelle collaboration avec la recherche scientifique dans ce domaine seront également examinées.

### PRIORITÉ 3

#### Développer les infrastructures touristiques

La région de la Capitale-Nationale demeure un des lieux phares du tourisme au Québec. Plusieurs attractions, que ce soit dans la ville de Québec ou dans les territoires des MRC, font sa renommée et attirent annuellement des milliers de visiteurs venant des quatre coins du monde. Cependant, la concurrence est internationale et l'offre doit sans cesse se renouveler pour demeurer distinctive.

Les intervenants de la région souhaitent donc appuyer les promoteurs dans la création de produits qui miseront sur les particularités de la région et l'innovation. En ce sens, la région souhaite que le projet du Club Med au Massif de Charlevoix se concrétise.

### PRIORITÉ 4

#### Assurer le déploiement du numérique

L'accès à Internet et au réseau cellulaire est à géométrie variable sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale. Alors que la ville de Québec et sa périphérie de même que les municipalités les plus peuplées de la région sont bien desservies, les services dans les milieux ruraux ne répondent pas aux attentes. Il est donc nécessaire qu'ils soient améliorés pour la population, les entreprises et les gens de passage.

Les intervenants s'attendent à recevoir les appuis nécessaires de la part des instances gouvernementales concernées pour que les services soient efficaces dans l'ensemble des secteurs. Une vision nationale du déploiement du numérique devra être élaborée. De plus, les programmes d'infrastructure devront inclure l'accès à Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire.

### PRIORITÉ 5

#### Assurer la mise en œuvre de l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale

Québec possède le statut de capitale nationale, ce qui en fait une ville au caractère particulier. Afin de reconnaître ce caractère, le gouvernement du Québec et la Ville de Québec ratifiaient en juin 2016 l'Entente sur les engagements du gouvernement et la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale. Établie dans la foulée des travaux visant à accroître l'autonomie des municipalités, cette entente permet entre autres de définir les responsabilités uniques assumées par la Ville de Québec.

Ces responsabilités touchent notamment les domaines de l'aménagement, du logement social, de l'itinérance, de l'intégration des immigrants ainsi que de la culture et du patrimoine. Un fonds destiné aux projets de la capitale nationale et de sa région sera également constitué. La mise en œuvre de cette entente constitue une priorité régionale.

Créée en 1997, la région du Centre-du-Québec se caractérise par sa position géographique centrale, à mi-chemin entre la métropole et la capitale. Situé sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, le Centre-du-Québec est bordé par les régions de la Mauricie au nord, de l'Estrie au sud, de la Chaudière-Appalaches à l'est et de la Montérégie à l'ouest.

La région étant très diversifiée, ses défis démographiques le sont tout autant. Toutefois, en général, sa population est en croissance depuis les dix dernières années et son solde migratoire est positif dans presque tous les groupes d'âge. Environ la moitié de la population se trouve dans les municipalités de Drummondville et de Victoriaville, le reste se répartissant dans des municipalités essentiellement rurales. On y retrouve par ailleurs deux communautés autochtones, Odanak et Wôlinak.

Ayant notamment comme atout un parc industriel et portuaire d'envergure, le Centre-du-Québec se démarque avantageusement par sa force manufacturière et la diversité de son économie. Toute proportion gardée, le secteur de la fabrication est en effet plus important dans le Centre-du-Québec que dans le reste du Québec. Il est principalement constitué de PME actives dans plusieurs sphères d'activité.

Le secteur de l'agroalimentaire occupe également une place importante dans la région. La production agricole y est bien implantée et la transformation des aliments y connaît de belles perspectives de développement. L'industrie de la canneberge fait notamment la renommée du Centre-du-Québec.

## LA RÉGION DU CENTRE-DU-QUÉBEC EN BREF<sup>24</sup>

-  **Population (2016) : 243 798 habitants** (2,9 % du Québec)
- Superficie de la région : 6 921 km<sup>2</sup>** (0,5 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 5 MRC, 79 municipalités, 2 réserves indiennes**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **62 030 \$**, familles monoparentales : **39 080 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **78,1 %** (F : 83,2 %, H : 73,0 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **83,8 %** (F : 82,9 %, H : 84,7 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **2,8 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>24</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région du Centre-du-Québec ont établi les six priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Pour assurer la pérennité des communautés et améliorer la qualité de vie dans la région, les élus et intervenants des territoires de MRC constatent l'importance de favoriser le goût d'entreprendre et de susciter des projets dans tous les domaines d'activité. Les jeunes, les familles et la relève sont au cœur des réflexions à ce chapitre.

Que ce soit dans les administrations locales, les entreprises de services, manufacturières ou agricoles, les coopératives ou autres entreprises d'économie sociale, les groupes communautaires, les associations ou les écoles, l'entrepreneuriat est à la base d'une culture de « prise en charge » et de recherche de solutions aux défis et aux préoccupations des collectivités.

Favoriser l'innovation et l'intégration de tous, soutenir les projets avec la formation qui doit les accompagner et leur permettre de bien s'établir pour prendre en main la destinée sociale et économique de la communauté dans une perspective de développement durable sont des moyens pour mobiliser les collectivités vers ce qu'elles seront demain.

Pour ce faire, la région œuvrera à mobiliser les collectivités pour en faire des communautés entrepreneuriales. On veut ainsi renforcer l'accompagnement des entrepreneurs et des responsables de projets dans les entreprises des secteurs des ressources, du manufacturier, des services, de l'économie sociale et des organismes à but non lucratif, et ce, particulièrement pour les projets en démarrage (0-5 ans).

L'accent sera également mis pour compléter l'offre de formation en entrepreneuriat dans tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire, notamment en agriculture, en économie sociale et en culture ainsi que pour favoriser l'initiative, l'innovation et les valeurs entrepreneuriales dans tous les secteurs d'activité et auprès de publics diversifiés (femmes, immigrants, jeunes, etc.).

### PRIORITÉ 2

#### Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

La problématique de la main-d'œuvre frappe toutes les MRC du Centre-du-Québec. Des entreprises et des groupes de tous les domaines d'activité ont de la difficulté à pourvoir leurs postes et à trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

La région peine à attirer et à retenir les travailleurs qui sont essentiels à la croissance des entreprises. Par surcroît, certains programmes de formation ne suscitent pas suffisamment d'intérêt et certains problèmes d'adéquation et de formation en entreprise sont constatés.

Le Centre-du-Québec prévoit donc analyser les problèmes d'attractivité et de rétention des travailleurs pour mieux les comprendre tout en favorisant la mise en place d'un dialogue entre les entrepreneurs et les intervenants du milieu.

Un travail important sera réalisé sur l'environnement externe des nouveaux travailleurs dans la région en facilitant leur établissement et celui de leur famille. Une attention particulière sera portée aux personnes issues de l'immigration.

Des efforts seront aussi consentis pour favoriser l'adéquation entre l'offre de formation et de perfectionnement et les besoins des travailleurs et des travailleuses.

### PRIORITÉ 3

#### Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication

L'enjeu des infrastructures de télécommunication est fondamental tout comme les mesures et l'accompagnement qui permettront aux administrations, entreprises, groupes et communautés d'opérer ce virage vers la nouvelle économie.

Le virage technologique bouleverse déjà les façons de faire, tant dans les municipalités qui utilisent de plus en plus le web pour leurs services que dans le secteur manufacturier où la robotisation et l'automatisation constituent un défi capital.

Tous sont concernés, car les façons de produire et de rendre les services sont encore appelées à se transformer. Par ailleurs, Internet haute vitesse est aussi essentiel aujourd'hui que l'était l'électrification au milieu du siècle dernier. Il en est de même de la desserte en téléphonie cellulaire.

Pour soutenir cet enjeu, la région entend combiner l'action des MRC pour assurer l'accès à Internet haute vitesse, le fonctionnement des réseaux ainsi que la desserte cellulaire partout sur le territoire.

Elle vise aussi à devenir une région innovante pour ce qui est de la mobilisation des entreprises, du soutien aux organismes en route vers le virage technologique et de l'intégration de la technologie dans les processus de production et du commerce en ligne. Les dirigeants de PME seront particulièrement ciblés.

### PRIORITÉ 4

#### Valoriser le milieu agricole

Le milieu rural du Centre-du-Québec couvre plus de 90 % de la région et offre une multitude de ressources agricoles, forestières et acéricoles. Les intervenants du milieu considèrent l'exploitation durable de ces ressources comme un des principaux vecteurs de développement des collectivités, urbaines comme rurales.

Dans le contexte de la nouvelle économie, le Centre-du-Québec aspire à valoriser les activités, les innovations et les emplois, particulièrement ceux associés à l'agriculture.

Pour ce faire, la région entend assurer une coordination de la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) et favoriser la reconnaissance de l'apport des activités agricoles dans le développement de la région.

Des initiatives seront notamment mises de l'avant pour appuyer la relève. La région souhaite aussi accentuer l'intégration de pratiques environnementales et biologiques pour favoriser l'utilisation durable des ressources et encourager la création de nouvelles productions. L'ouverture de nouveaux marchés est également priorisée.

## PRIORITÉ 5

### Assurer des services de proximité

Attirer des familles et des nouveaux arrivants, répondre aux besoins des citoyens et relever les défis liés au vieillissement de la population demandent la présence de services et d'infrastructures tels des logements, des services publics, des organismes d'accueil et d'animation du milieu ainsi que des commerces accessibles.

Favoriser la participation citoyenne par des projets collectifs et assurer le maintien de lieux de rencontre, notamment dans les édifices et équipements ayant servi à l'animation des communautés, font aussi partie des moyens pour conserver la vitalité des collectivités.

Bref, pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur.

La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés.

Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC dans le but d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources.

## PRIORITÉ 6

### Développer la notoriété de la région

Les MRC du Centre-du-Québec ont leur identité propre, une histoire et un patrimoine remarquables. Toutefois, la région a peine à se démarquer et à proposer une image attrayante autant à ses citoyens qu'aux travailleurs et futurs résidents. L'élaboration d'une approche commune propre à conférer une notoriété distincte au territoire est un enjeu central.

Pour relever les défis liés à cet enjeu, la région du Centre-du-Québec entend miser sur sa culture, son patrimoine, sa volonté d'exploiter ses ressources de façon durable et sa fibre entrepreneuriale.

Plus particulièrement, le milieu établira une stratégie globale de promotion, partagée par les intervenants, ce qui lui permettra de se doter d'une identité propre et d'une image distinctive. Suivra une stratégie pour diffuser l'information sur les initiatives et les enjeux auprès des intervenants, des partenaires et de la population en vue de favoriser la connaissance mutuelle des diverses communautés de la région.

La région de la Chaudière-Appalaches est située dans la partie sud du Québec, entre le fleuve Saint-Laurent et la frontière américaine. Sa population est en croissance depuis les dix dernières années. Cependant, à ce sujet, on constate des disparités entre les territoires : alors que dans certains cas, la population a augmenté de façon importante (en bordure des axes autoroutiers), d'autres secteurs ont connu une décroissance, notamment dans les MRC situées plus à l'est.

Le territoire est entre autres caractérisé par un secteur agricole fort. La région est d'ailleurs la deuxième en importance au Québec par rapport aux revenus générés par les entreprises agricoles. Les industries laitières, porcines et acéricoles y sont prédominantes. Par ailleurs, une importante portion du territoire, notamment au sud et à l'est, est composée de secteurs forestiers. Ces derniers sont essentiellement de tenure privée.

## LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES EN BREF<sup>25</sup>

-  **Population (2016) : 424 856 habitants** (5,1 % du Québec)
- Superficie de la région : 15 074 km<sup>2</sup>** (1,2 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 9 MRC, 136 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **69 530 \$**, familles monoparentales : **44 660 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **80,3 %** (F : 86,9 %, H : 73,8 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **88,0 %** (F : 87,6 %, H : 88,5 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **4,0 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>25</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Faire de l'innovation et du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en mettant en place des mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

L'histoire de la région de la Chaudière-Appalaches, sa diversité, son étendue et le nombre d'entités territoriales qui la composent complexifient les relations interMRC et la mise en place de solutions de développement intégrées répondant aux besoins de chacun. Pour pallier ces réalités, les territoires ont besoin d'un espace de travail commun pour coordonner différents dossiers ou projets touchant plusieurs d'entre eux.

Pour ce faire, la région entend notamment encourager le travail concerté entre les MRC, partager des ressources et des expertises et avoir accès à l'information sur les pratiques innovantes. On souhaite également créer des lieux propices à la conclusion d'alliances profitables à tous les partenaires.

### PRIORITÉ 2

#### Encourager le développement du secteur bioalimentaire

Le secteur du bioalimentaire et de l'agriculture occupe une place importante en Chaudière-Appalaches autant dans son économie que sur son territoire. Ce secteur doit cependant relever plusieurs défis pour assurer son développement et sa pérennité.

La région souhaite entre autres être appuyée pour accroître la mise en marché des produits, encourager les projets de commercialisation et les nouveaux modèles d'entreprise, diversifier la production, concevoir des outils facilitant l'accès aux terres agricoles et assurer la relève des entreprises. En outre, la mise en commun d'initiatives issues des plans de développement de la zone agricole (PDZA) est à prioriser.

### PRIORITÉ 3

#### Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable

Environ 65 % du territoire de la Chaudière-Appalaches est sous couvert forestier. La grande majorité de ces forêts est détenue par des propriétaires privés. Or, le potentiel de cette forêt privée est peu exploité. Par ailleurs, la Chaudière-Appalaches demeure la principale région québécoise pour la deuxième et troisième transformation du bois.

Les intervenants de la région entendent poursuivre le travail de développement des produits de deuxième et troisième transformation des matières ligneuses et de leurs résidus en plus d'appuyer les initiatives visant à diversifier l'économie de la ressource forestière par des projets multiressources. Une participation du gouvernement en ce sens est attendue.

### PRIORITÉ 4

#### Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

Pour bâtir une économie verte, la région doit encourager les projets et les initiatives visant à réduire le gaspillage des ressources naturelles, les protéger, les mettre en valeur et améliorer la gestion des matières résiduelles. La protection de la ressource eau est en outre à privilégier.

La Chaudière-Appalaches s'attend à un appui lorsqu'elle entreprendra les actions visant notamment à améliorer la gestion des matières résiduelles et recyclables dans le respect de la réalité des territoires et à protéger l'eau tant souterraine que de surface. La lutte contre les espèces envahissantes est également prioritaire.

## PRIORITÉ 5

### Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches

Le dynamisme de la Chaudière-Appalaches se traduit notamment par une expansion sur les plans sociodémographique et entrepreneurial. Or, des infrastructures de transport adéquates, autant pour les personnes que pour les marchandises, sont nécessaires pour appuyer ce développement. Elles sont indispensables à l'attraction et à la rétention de la population et des entreprises.

Il est donc souhaité que le transport des biens et des personnes entre les MRC et vers les régions avoisinantes soit facilité. La construction d'un lien et le prolongement de l'autoroute 73 sont entre autres à envisager. L'amélioration de l'offre de transport collectif, en favorisant l'interconnexion des territoires, est aussi à privilégier.

## PRIORITÉ 6

### Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

En plus de compter sur une offre touristique quatre saisons, la région de la Chaudière-Appalaches jouit d'une situation géographique enviable. Cependant, l'accès aux infrastructures et à l'offre d'activités touristiques et culturelles est inégalement réparti sur le territoire.

La région attend une participation gouvernementale à la mise en place d'infrastructures touristiques et à l'amélioration des infrastructures existantes. On souhaite plus précisément favoriser et accroître l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau de même que consolider les réseaux de pistes cyclables et de véhicules hors route. La région priorisera aussi un développement touristique concerté, innovant et structurant entre MRC.

## PRIORITÉ 7

### Mettre en valeur et donner accès à la culture

Malgré un nombre de travailleurs culturels et d'artistes par 100 000 habitants supérieur à bien des régions du Québec, la Chaudière-Appalaches compte un faible nombre d'organismes artistiques et d'entreprises culturelles. Par ailleurs, l'accès à la culture est inégal selon les territoires, le secteur sud accusant un déficit par rapport à la portion littorale.

Au cours des prochaines années, la région œuvrera pour accroître l'accès à la culture autant pour la population que pour les touristes. On veut aussi favoriser les pratiques innovantes en art et en culture. Une collaboration est attendue des ministères concernés.

## PRIORITÉ 8

### Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel puisqu'il repose sur une série d'éléments (biophysiques, anthropiques, socioculturels, paysagers, historiques et économiques). En Chaudière-Appalaches, il est souvent lié à des « secteurs » géographiques telles la Beauce ou la Côte-du-Sud.

Au cours des prochaines années, les intervenants de la Chaudière-Appalaches souhaitent accroître la fierté régionale en consolidant et en promouvant l'identité culturelle et patrimoniale de la région notamment par des projets interMRC de mise en valeur des paysages.

## PRIORITÉ 9

### Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

La Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus manufacturières au Québec. Ces entreprises sont en croissance et plusieurs ont de la difficulté à recruter une main-d'œuvre qualifiée.

Le manque de main-d'œuvre ralentit le développement de la région. Ainsi, pour atteindre le plein développement de l'industrie, une participation des instances gouvernementales concernées dans une stratégie concertée pour faciliter l'adéquation entre la formation, les compétences et les besoins de main-d'œuvre est attendue. Des actions visant à favoriser les liens entre les écoles et les entreprises ainsi que l'accès à des programmes à tous les niveaux sont à privilégier.

## PRIORITÉ 10

### Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Certains secteurs de l'économie devront opérer une transformation profonde pour demeurer performants et compétitifs alors que d'autres auront besoin de sources de financement non traditionnel. L'économie sociale apporte des pistes de solution innovantes en ce sens. Étant le berceau du groupe Desjardins, la Chaudière-Appalaches est d'ailleurs pionnière en cette matière.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la région mise sur le développement de projets en entrepreneuriat collectif et l'appui au transfert d'entreprise. Le développement de centres de recherche de même que la promotion et l'accès au financement non traditionnel sont aussi des avenues à explorer. La Chaudière-Appalaches s'attend à un soutien en ce sens.

## PRIORITÉ 11

### Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes

Le besoin en main-d'œuvre pour combler les départs à la retraite, répondre à l'expansion et à la création d'entreprises, à l'ouverture de nouveaux marchés ou pour dynamiser les petites communautés n'est pas un enjeu propre à la région de la Chaudière-Appalaches. Toutefois, la capacité de la région à attirer des personnes immigrantes sur son territoire demeure un défi.

La mobilisation et la sensibilisation des citoyens, des institutions scolaires et des entreprises à l'importance de l'immigration comme apport au développement des communautés doit être au cœur des stratégies déployées. Le gouvernement doit ainsi collaborer avec les intervenants locaux pour attirer des nouveaux arrivants.

## PRIORITÉ 12

### Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Les perspectives démographiques de certaines municipalités de la Chaudière-Appalaches sont à moyen terme très inquiétantes, ce qui pourrait exercer une pression sur la survie de certains services de proximité prioritaires.

L'apport du gouvernement dans le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. Le dynamisme des communautés doit également se traduire par la participation pleine et entière de toute la population. Par ailleurs, le déploiement d'un service Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire adéquat est primordial.

## PRIORITÉ 13

### Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré une bonne performance économique et un taux de chômage faible, des problématiques de pauvreté sont présentes dans certains secteurs de la région.

En s'appuyant sur les futures orientations du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la région souhaite soutenir les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé, notamment le logement et la sécurité alimentaire. On vise également à lutter contre les préjugés liés aux personnes en situation de vulnérabilité.

La Côte-Nord est un vaste territoire se situant au nord-est du Québec. Bordée par l'estuaire du Saint-Laurent et le golfe du même nom au sud-est, la région est limitrophe du Labrador au nord-est et du Saguenay-Lac-Saint-Jean à l'ouest. Son territoire, composé d'une partie maritime, d'une route linéaire, d'un littoral assujéti à un processus dynamique d'érosion et d'un arrière-pays, est à l'origine de la pluralité et de la diversité de l'environnement. Une grande variété de paysages et d'habitats ainsi qu'une diversité de richesses naturelles la caractérisent également. Sa connectivité physique au reste de la province et du pays reste cependant limitée en raison des barrières physiques que sont la rivière Saguenay, le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent de même que son réseau routier incomplet.

Une bonne partie de la population est concentrée dans les deux principales municipalités, Baie-Comeau et Sept-Îles. Les autres habitants sont répartis de façon inégale entre les municipalités et les communautés autochtones. La région présente un déclin démographique et cette tendance se poursuivra, selon les perspectives démographiques.

Les activités économiques sont basées principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et, dans une moindre mesure, sur leur transformation. Elles s'établissent autour de la minéralurgie (fer), la métallurgie (aluminium), la production d'hydroélectricité, la foresterie, l'exploitation des ressources fauniques (chasse et pêche), la pêche commerciale et le tourisme.

## LA RÉGION DE LA CÔTE-NORD EN BREF<sup>26</sup>

-  **Population (2016) : 92 541 habitants** (1,1 % du Québec)  
**Superficie de la région : 236 664 km<sup>2</sup>** (18,2 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 33 municipalités, 9 réserves indiennes, 1 établissement amérindien, 1 village naskapi, 10 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **77 640 \$**, familles monoparentales : **38 610 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **68,0 %** (F : 72,2 %, H : 63,7 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **80,9 %** (F : 79,6 %, H : 82,3 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **14,0 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>26</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Côte-Nord ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Plusieurs municipalités de la Côte-Nord sont isolées en raison des barrières physiques naturelles et de l'absence de réseau routier. Des services de transport aérien, maritime et ferroviaire sont maintenus pour le transport des marchandises et des personnes afin de pallier l'insularité et l'absence de route. La région compte en outre 1 825 km de littoral, dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion littorale sensibles et 38 % (695 km) moyennement sensibles.

Étant donné que sa population, ses revenus et ses ressources naturelles sont répartis de façon inégale sur son vaste territoire, la région vit des réalités différentes d'un territoire de MRC à l'autre. Il y aurait lieu que les politiques et mesures gouvernementales tiennent davantage compte de ces réalités particulières afin de mieux répondre au besoin des milieux.

La région souhaite donc qu'un exercice de révision des programmes et des mesures d'aide soit entamé avec le gouvernement du Québec pour que le soutien financier et l'aide offerte soient mieux adaptés aux multiples réalités du territoire. La région vise aussi à faire connaître et à promouvoir les spécificités de la Côte-Nord ainsi qu'à obtenir la reconnaissance du statut d'isolement et d'insularité des territoires concernés aux fins d'analyse et de décision gouvernementale pouvant se traduire par une clause Côte-Nord. Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision affectant son territoire et de soutenir les projets et études pour résoudre les problématiques d'érosion des berges.

### PRIORITÉ 2

#### Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications

Les dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires entraînent des coûts élevés du transport des personnes et des marchandises, diminuant la compétitivité des entreprises et augmentant les charges pour les particuliers, les institutions, les commerces et les industries. Elles sont souvent interrompues par les conditions météorologiques, plongeant la région ou des parties de la région dans l'isolement, ce qui affecte l'approvisionnement en nourriture, l'accès aux services de santé et l'économie.

Les programmes limitent le développement du transport collectif et ne répondent pas aux besoins des territoires des MRC. La majorité de ceux-ci ne peut donc pas en bénéficier. Les services de transport interrégional sont réduits d'année en année en raison des frais de fonctionnement élevés. Les nombreux chemins multiusages répartis dans les territoires non organisés nécessitent un entretien pour assurer l'accès aux ressources ainsi que le développement des collectivités. Le réseau de téléphonie cellulaire est lacunaire sur l'étendue du territoire et l'Internet haute vitesse est déployé de façon inégale, les communautés les plus éloignées étant les moins bien desservies.

Au cours des prochaines années, la région veut que le développement du transport adapté et collectif, le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie ainsi que le rapprochement entre les MRC et les municipalités locales par les technologies de l'information et de la communication soient favorisés. Elle veut également l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes. On souhaite ainsi que soit achevée la route 138 et que les travaux pour l'amélioration de la route 389 soient réalisés.

### PRIORITÉ 3

#### Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

La faible diversité industrielle rend la région vulnérable aux effets cycliques des fluctuations des marchés mondiaux. Son développement économique est fortement conditionné par la demande des diverses ressources naturelles. La Côte-Nord demeure aussi l'une des régions où la proportion de la population vivant dans une localité ayant un faible indice de vitalité économique est la plus importante. Certains outils de développement économique sont absents, notamment la desserte en gaz naturel.

Les municipalités subissent également les contrecoups des grands projets. Un accompagnement des municipalités est nécessaire autant pour planifier et réaliser les projets d'envergure que lors du déclin et de la fin des activités de ces projets.

La région souhaite maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles et consolider les activités de première transformation tout en favorisant le développement de la deuxième et troisième transformation. Elle vise la diversification de son économie en favorisant la recherche, l'innovation et l'acquisition de connaissances, et leur transfert vers les entreprises ainsi qu'en soutenant, entre autres, le secteur de l'industrie touristique. Elle entend que la présence de fly-in/fly-out soit minimisée sur son territoire et que les efforts en vue de desservir la région en gaz naturel à coût compétitif se poursuivent.

### PRIORITÉ 4

#### Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs

La région se caractérise par une faible culture entrepreneuriale bien que la proportion de l'entrepreneuriat féminin soit pour sa part élevée et que la région jouisse de l'un des meilleurs taux d'entrepreneuriat social. La présence de grandes entreprises est supérieure à la moyenne québécoise et le taux de survie des coopératives est inférieur à la moyenne du Québec.

L'augmentation de l'initiative entrepreneuriale est un enjeu majeur pour dynamiser et diversifier l'économie. Il est donc nécessaire de susciter l'intérêt des entrepreneurs et de la relève. Les mesures d'aide et de soutien, la formation, la mise en commun de services d'aide et de soutien au volet administratif, les activités de réseautage et de mentorat ainsi que la valorisation de l'entrepreneuriat sont des outils que la région entend favoriser.

### PRIORITÉ 5

#### Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

En raison du déclin démographique de la région et des besoins en main-d'œuvre qualifiée, la région doit attirer les personnes et les maintenir dans la région. Il importe également de faciliter le retour des jeunes Nord-Côtiers à la fin de leurs études à l'étranger.

Il est donc nécessaire de promouvoir le mode de vie des Nord-Côtières et Nord-Côtiers de même que les emplois disponibles. La région veut aussi améliorer les milieux de vie ainsi qu'accroître la fierté et le sentiment d'appartenance à la Côte-Nord. Les initiatives pour favoriser l'attraction de la main-d'œuvre et l'accès à des services d'accueil doivent être soutenues et un suivi constant des besoins des entreprises doit être assuré. La culture régionale doit également être mise en valeur et la culture, sous toutes ses formes, doit être soutenue. Finalement, l'ensemble du Québec doit avoir une image positive, évoluée et ouverte de la Côte-Nord.

### PRIORITÉ 6

#### Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés

Les municipalités de la Côte-Nord sont confrontées à une dévitalisation et à un déclin de leur population. Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité dont les services de santé. Des services essentiels de proximité doivent être assurés, maintenus et développés. Les communautés doivent être revitalisées. Il faut en outre soutenir le vieillissement actif.

L'accessibilité des emplois à la main-d'œuvre régionale et les initiatives en ce sens doivent se poursuivre. Il faut reconnaître les acquis et la compétence de la main-d'œuvre, favoriser le partage de la main-d'œuvre saisonnière entre les diverses entreprises et reconnaître la saisonnalité des emplois. L'accès aux terres publiques doit également être soutenu en raison de la vitalité économique et sociale de la région tant sur le plan des loisirs et de la villégiature que sur celui de l'exploitation des ressources.

## PRIORITÉ 7

### Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

Plusieurs facteurs font en sorte que la population nord-côtière est privée de services de formation. La population doit se déplacer sur le territoire de la région ou à l'extérieur pour obtenir de la formation. Bien qu'il y ait certaines offres de formation universitaire, il n'y a pas d'établissement de ce niveau dans la région. Par ailleurs, la formation secondaire générale et professionnelle n'est pas accessible dans certaines parties du territoire. Deux cégeps sont cependant présents, dans autant de municipalités, mais doivent redoubler d'efforts pour attirer la clientèle et développer leur offre de formation.

Les commissions scolaires ont un défi administratif constant pour maintenir de petites écoles dans les municipalités souvent dévitalisées. Finalement, les nombres minimaux d'élèves exigés pour tenir des cohortes d'enseignement sont souvent trop élevés pour que les services soient donnés.

Il importe donc de soutenir la création de petites cohortes de formation et le développement de programmes de formation sur mesure. Des initiatives doivent être lancées pour appuyer les familles et les jeunes qui doivent accéder à des formations à l'extérieur de leur localité et de leur région. La formation universitaire et les infrastructures de recherche doivent aussi être consolidées. L'attraction de la clientèle collégiale doit être favorisée et le maintien des niveaux scolaires primaires et secondaires doit se faire sans exception puisque la vitalité des petites municipalités en dépend. Les instances en éducation doivent également habiter la région qu'elles desservent.

## PRIORITÉ 8

### Agir en synergie

En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires de MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région.

Ces forces sont réparties entre les municipalités locales, les MRC, les communautés autochtones, les ministères et organismes, les organisations parapubliques, les entreprises privées et la société civile. Tous doivent travailler de façon concertée pour arrimer les actions de chacun et éviter la décroissance économique.

Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. Les planifications locales, régionales et gouvernementales devront s'harmoniser. Le rôle de la conférence administrative régionale doit être renforcé. L'implantation ainsi que le maintien des centres décisionnels et des services gouvernementaux doivent être soutenus. Il faut finalement intensifier les relations et les alliances entre les peuples autochtones et non autochtones.

L'Estrie se situe au sud-est du Québec et partage une frontière commune avec les États-Unis sur plus de 300 km. La population estrienne est en bonne croissance depuis dix ans, principalement grâce aux localités situées dans l'agglomération de Sherbrooke. Cette dernière est d'ailleurs la principale municipalité de l'Estrie, recensant plus de la moitié de la population régionale.

L'Estrie est reconnue comme l'une des régions phares de la villégiature et du tourisme au Québec. Les paysages, les lacs, les montagnes, les routes sinueuses et pittoresques, les circuits touristiques, les tables gourmandes, les établissements hôteliers de renom, les parcs régionaux et nationaux de même que les activités organisées un peu partout dans la région ne sont que quelques exemples des richesses de la région. L'Estrie offre par ailleurs un réseau scolaire complet, et ce, en français et en anglais.

## LA RÉGION DE L'ESTRIE EN BREF<sup>27</sup>

-  **Population (2016) : 324 009 habitants** (3,9 % du Québec)
- Superficie de la région : 10 197 km<sup>2</sup>** (0,8 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 1 agglomération, 89 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **63 960 \$**, familles monoparentales : **39 940 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,5 %** (F : 82,9 %, H : 72,1 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **83,2 %** (F : 83,0 %, H : 83,3 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **2,6 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>27</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de l'Estrie ont établi les priorités suivantes. Les sept premières seront soutenues grâce à la contribution des ressources financières régionales et à l'adaptation des interventions des ministères et organismes en Estrie. Les autres devront pour leur part faire l'objet de travaux particuliers avec le gouvernement du Québec afin d'assurer que les interventions dans les secteurs relevant principalement des responsabilités de l'État soient modulées et adaptées aux besoins de la région.

### PRIORITÉ 1

#### Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises

L'Estrie fait face à un manque criant sur le plan de la main-d'œuvre spécialisée et des métiers. Des difficultés de recrutement et de rétention dans des emplois non qualifiés, notamment de manutention, sont observables. Afin de relever ces défis, la région souhaite, entre autres, offrir un accompagnement aux entreprises pour réduire leur vulnérabilité à la pénurie de main-d'œuvre. Elle entend également réaliser des actions proactives de recrutement afin de répondre aux besoins.

### PRIORITÉ 2

#### Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité

La région de l'Estrie mise sur cinq créneaux d'excellence : les bio-industries environnementales, l'industrie des systèmes électroniques, l'innovation en sciences de la vie, la transformation du bois d'apparence et composites ainsi que les élastomères. Le tissu économique de l'Estrie se distingue par son nombre important d'entreprises de transformation et d'entreprises du secteur tertiaire moteur. La mise en place de services aux entreprises innovantes est à privilégier. La région souhaite aussi accentuer la culture d'entrepreneuriat et son soutien. Finalement, la synergie entre les entreprises elles-mêmes et entre les institutions d'enseignement devra aussi être privilégiée.

### PRIORITÉ 3

#### Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises

Pour accroître son développement, le territoire estrien peut s'appuyer sur des établissements d'enseignement de haut niveau, des créneaux d'excellence particuliers de même que sur des infrastructures et des services d'importance. La qualité et la complémentarité des services de développement économique locaux et régionaux avec les institutions du savoir sont des clés de la croissance et du positionnement avantageux des régions. L'entrepreneuriat est aussi une voie importante sur laquelle les intervenants veulent miser pour assurer la vitalité et la prospérité des milieux de vie estriens. La région s'assurera par ailleurs de rendre disponibles les outils favorisant l'amélioration du transport terrestre, du transport aérien et des infrastructures numériques et cellulaires.

### PRIORITÉ 4

#### Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie

La région compte près de 4 300 entreprises actives dans la filière agroalimentaire (production, transformation, commerce, restauration). De plus, les six MRC et la Ville de Sherbrooke sont engagées dans la réalisation de leurs plans de développement de la zone agricole (PDZA). De son côté, le couvert forestier, en très grande majorité en tenures privées, représente environ 75 % du territoire de l'Estrie. La forêt privée de l'Estrie atteint présentement près de 50 % de la possibilité forestière. Compte tenu de ces caractéristiques, la région entend entre autres favoriser le développement bioalimentaire, notamment par la promotion de l'achat local et le développement de produits distinctifs. On veut aussi mettre en valeur l'ensemble des ressources de la forêt privée et soutenir le développement et la diversification des produits issus de la forêt.

## PRIORITÉ 5

### Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

La région possède des attraits récréotouristiques majeurs tels les parcs du mont Orford, du mont Mégantic, de Frontenac et de la gorge de Coaticook. On y retrouve aussi la première réserve internationale de ciel étoilé. L'expérience gourmande est également de plus en plus prisée.

Le développement et la structuration des actifs et infrastructures touristiques reconnues seront privilégiés en Estrie. On souhaite miser sur la particularité identitaire de l'Estrie telle que le patrimoine paysager, le patrimoine bâti et l'histoire. Compte tenu des difficultés d'accès à la culture, on veut soutenir le développement dans la chaîne de création de valeurs par le soutien aux artistes et organismes, l'adoption de politiques culturelles, l'accessibilité aux activités et le développement de publics. On entend finalement s'assurer de l'accessibilité aux activités par le transport collectif ainsi que par les infrastructures numériques et cellulaires.

## PRIORITÉ 6

### Attirer et intégrer de nouveaux citoyens dans la région de l'Estrie

Au cours des dix prochaines années, la population de l'Estrie devrait poursuivre sur sa lancée et enregistrer une hausse marquée, mais accentuée par un vieillissement. Les milieux ruraux sont quant à eux plus à risque de vivre une faible croissance démographique et un vieillissement accéléré. Par ailleurs, la population immigrée totale établie en Estrie en 2011 représentait près de 5 % de la population. Pour faire face au défi démographique, la région entend collaborer à une démarche d'attractivité territoriale, approche alliant tourisme et attraction de citoyens. Par ailleurs, l'Estrie accueille plusieurs étudiants étrangers, mais peine à les retenir. Il y aura alors lieu de déployer ou participer à des stratégies régionales de positionnement, de promotion et de recrutement adaptées aux diverses clientèles cibles.

## PRIORITÉ 7

### Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

Les activités récréatives en milieu naturel comme le vélo et la courte randonnée représentent une composante importante de la qualité de vie de la région. Les intervenants du milieu souhaitent donc un appui des instances gouvernementales pour le développement et la pérennisation des sentiers pédestres, des pistes cyclables et du corridor bleu dans des territoires structurés et identifiés comme étant des zones à fort potentiel de développement. On entend aussi mettre en place des projets pour accroître l'accessibilité aux milieux naturels et aux activités de plein air ainsi que mettre l'accent sur la complémentarité des différentes offres.

## PRIORITÉ 8

### Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

La région souhaite poursuivre ses efforts dans la lutte contre le décrochage et favoriser la réussite scolaire. L'obtention d'un diplôme et d'une qualification constitue un levier pour l'épanouissement personnel, le bien-être et le mieux-être des communautés. Les bassins de main-d'œuvre étant restreints, une attention particulière devra être mise sur l'attrait et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée venant d'autres pays. Le développement de l'employabilité contribuera à augmenter la disponibilité de cette main-d'œuvre.

## PRIORITÉ 9

### Augmenter le niveau de connaissance dans les entreprises et les organisations contribuant au développement de l'Estrie

La prospérité des entreprises estriennes doit passer par leur niveau de savoir. Le maillage avec les institutions permettrait, par exemple, de faciliter l'accès à l'information. Grâce aux maillages, les entreprises peuvent, notamment, accueillir des stagiaires apportant de nouvelles connaissances, réaliser des projets de recherche et de développement, et faire de la veille. Les organisations qui s'occupent du développement de l'Estrie doivent également avoir un meilleur accès à de l'information afin d'être plus efficaces dans leurs décisions et leurs interventions.

#### PRIORITÉ 10

### Développer une culture d'information des citoyens sur des sujets d'intérêt pour leur communauté afin de favoriser leur implication

Miser sur le savoir et le savoir-faire pour développer la qualité de vie en Estrie nécessite d'augmenter les connaissances et le regard critique des citoyens sur les sujets qui les touchent et sur lesquels ils peuvent avoir une influence. Des citoyens mieux informés ont davantage de chances de s'intéresser au développement de leur milieu et d'y participer pour améliorer leur qualité de vie. Ceci s'inscrit dans deux des seize principes du développement durable, celui de « la participation et l'engagement » et « l'accès au savoir ».

#### PRIORITÉ 11

### Favoriser l'expression d'une culture entrepreneuriale forte

Miser sur les entreprises dans un contexte de rareté de main-d'œuvre nécessite également de travailler sur le développement du goût d'entreprendre. Les entrepreneurs doivent compter sur une relève lorsqu'ils se retireront. Il faut également que de nouveaux entrepreneurs émergent et créent des entreprises prospères qui viendront remplacer celles à haute intensité de main-d'œuvre, mais à faible valeur ajoutée. La forme des nouvelles entreprises pourrait aussi être différente de celles existantes considérant les valeurs importantes de qualité de vie qui animent les générations montantes. Toutes les formes d'entrepreneuriat doivent donc être valorisées, qu'elles soient privées, publiques ou collectives. Le maintien de la propriété régionale des entreprises est également à considérer.

#### PRIORITÉ 12

### Sensibiliser et appuyer les dirigeants de petites et de moyennes entreprises dans la gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre

Les entreprises estriennes doivent aussi miser sur une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre pour s'assurer d'avoir du personnel en nombre suffisant et avec les qualifications nécessaires. La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée contribue à la prospérité des entreprises. Il importe donc de mettre en place des initiatives en ce sens.

#### PRIORITÉ 13

### Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale

Depuis plusieurs années, les acteurs du développement de l'Estrie s'investissent afin de renforcer les communautés de la région et d'améliorer la qualité de vie des citoyens en se dotant d'outils pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Étant donné que les personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ont généralement une espérance de vie réduite et vivent en moins bonne santé, il importe de poursuivre le travail en s'attaquant aux déterminants sociaux de la santé. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être vue de façon plus globale, puisque la création de richesses, comme le développement du savoir et du savoir-faire, y contribuera.

#### PRIORITÉ 14

### Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens

Bien que la qualité de vie en Estrie soit déjà fort appréciable, des efforts de maintien et d'amélioration doivent tout de même être déployés. L'accès à Internet haute vitesse et à la téléphonie cellulaire pose problème et est déficient dans plusieurs municipalités. Un appui à l'implantation de meilleurs services de télécommunication sur l'ensemble du territoire est à privilégier.

#### PRIORITÉ 15

### Favoriser la disponibilité de services liés à la famille en milieu rural, soit les services de garde subventionnés, les services éducatifs et les soins de santé

Les prévisions démographiques indiquent que les milieux ruraux pourraient vivre une faible croissance de leur population, en plus d'un vieillissement plus accentué. Ce phénomène pourrait également mettre une pression supplémentaire sur les services à la famille. La qualité de vie en milieu rural se manifeste dans une multitude de domaines dont l'accès à des commerces de proximité (ex. : dépanneur, station-service). Les intervenants du milieu insistent pour favoriser le maintien et le développement de tels commerces.

#### PRIORITÉ 16

### Conserver et protéger les milieux naturels

L'Estrie est une région prisée particulièrement pour ses milieux naturels qui offrent un environnement magnifique, en plus d'offrir un potentiel économique important sur les plans forestier, énergétique et touristique. Il est donc incontournable de protéger de façon durable ces milieux naturels, que ce soient les cours d'eau, les forêts ou les paysages, et de les rendre plus accessibles. La région est cependant composée majoritairement de terres privées, ce qui apporte un lot important de contraintes et limite les possibilités de développement.

Le territoire gaspésien est une vaste péninsule essentiellement couverte de forêts s'avancant dans le golfe du Saint-Laurent. La région se situe à l'extrémité est du Québec et est bordée au sud par la baie des Chaleurs. La majorité de sa population se concentre sur le littoral dans des municipalités comptant souvent moins de 2 000 habitants. La population de la région est cependant en déclin et vit un phénomène de vieillissement accéléré.

L'étendue du territoire et les caractéristiques géographiques ont façonné l'histoire du développement économique gaspésien axé principalement sur l'exploitation des richesses naturelles : forêts, pêches et mines. Cependant, l'économie régionale est aujourd'hui plus diversifiée. En plus des secteurs traditionnels, d'autres activités ont émergé tels l'éolien, les centres d'appels, les technologies de l'information et de la communication, le développement d'entreprises d'économie sociale et les produits de niche dans les secteurs agroalimentaire, touristique et culturel.

## LA RÉGION DE LA GASPÉSIE EN BREF<sup>28</sup>

-  **Population (2016)<sup>1</sup> : 79 490 habitants** (1,0 % du Québec)
- Superficie de la région<sup>1</sup> : 20 085 km<sup>2</sup>** (1,5 % du Québec)
-  **Organisation municipale<sup>1</sup> : 5 MRC, 42 municipalités, 2 réserves indiennes, 8 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014)<sup>2</sup> :**
  - Régions : Familles comptant un couple : **60 410 \$**, familles monoparentales : **37 940 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015)<sup>2</sup> :**
  - Région : **74,7 %** (F : 81,2 %, H : 68,4 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015)<sup>2</sup> :**
  - Région : **70,7 %** (F : 73,9 %, H : 67,4 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014)<sup>1</sup> :**
  - Région : **56,0 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>1</sup> excluant les Îles-de-la-Madeleine

<sup>2</sup> incluant les Îles-de-la-Madeleine

<sup>28</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Gaspésie ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

L'ampleur du défi démographique de la Gaspésie nécessite une mobilisation de tous les partenaires du milieu. Les ministères et organismes seront conviés, en collaboration avec le milieu, à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan régional concerté de démographie durable.

Les intervenants régionaux souhaitent que le gouvernement soutienne les actions visant à accroître la capacité d'attraction et de rétention de la Gaspésie et qu'il soutienne les actions favorisant l'accueil de nouveaux arrivants et la rétention de ses citoyens.

Malgré sa reconnaissance internationale comme destination touristique incontournable, la Gaspésie doit renforcer son image, tant auprès de ses citoyens que des gens d'ailleurs, en se dotant d'un plan de communication. La région entend notamment maintenir une offre de logements suffisante et de qualité, soutenir des entreprises et des projets qui amélioreront la qualité de vie des citoyens et mettre en place des mesures favorisant la création d'emplois ou proposant des modèles de gestion des ressources humaines innovants et adaptés.

### PRIORITÉ 2

#### Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Malgré l'amélioration de certains indicateurs économiques, la région demeure toujours confrontée à des problématiques de pauvreté et d'exclusion sociale. Plusieurs localités gaspésiennes se retrouvent ainsi parmi les territoires les plus dévitalisés du Québec.

L'étendue du territoire et la faible densité de la population accentuent certaines de ces problématiques. Des interventions plus soutenues de la part de l'État sont donc nécessaires pour appuyer davantage les initiatives touchant les déterminants sociaux de la santé tels la sécurité alimentaire, l'accès à une alimentation saine, diversifiée et accessible, le logement social, l'éducation, les services de proximité et l'aménagement d'espaces de socialisation.

De plus, la région propose d'adapter les services de proximité afin de répondre aux besoins des communautés locales, de créer de nouveaux modèles de prestation de services et d'assurer une offre de services communautaires et de santé appropriée aux communautés à desservir.

Pour soutenir les efforts de revitalisation des communautés gaspésiennes, la région s'attend à ce que des actions gouvernementales aient lieu, en collaboration avec le milieu, afin de soutenir la réalisation de différentes politiques municipales telles les politiques familiales, les politiques du programme Municipalité amie des aînés et les politiques culturelles.

### PRIORITÉ 3

#### Soutenir l'enseignement et la recherche en région

Différentes problématiques ressortant du secteur de l'éducation sont présentes en Gaspésie. On relève notamment un faible taux de scolarité et de diplomation de la main-d'œuvre, un taux élevé de décrochage scolaire et un nombre important d'individus éloignés du marché du travail, ce qui engendre des coûts sociaux et économiques.

À ces difficultés s'ajoutent l'inadéquation entre les qualifications et les compétences professionnelles et les emplois offerts. Tous ces facteurs combinés accroissent les difficultés de recrutement pour les entreprises. Il devient donc important d'adapter les programmes d'enseignement et de formation à ces problématiques. La région souhaite que le gouvernement soutienne de nouveaux programmes d'enseignement dans les centres de formation professionnelle et collégiale ainsi que des formations modulées aux petites cohortes et aux besoins des entreprises et qu'il mette en place des mesures pour favoriser le déplacement des enseignants sur le territoire par la création d'un fonds pour encourager l'innovation endogène en région.

De plus, pour assurer une présence dynamique en région des institutions d'enseignement et de formation, les intervenants régionaux demandent que celles-ci reçoivent un financement adéquat et adapté.

La région vise également à offrir davantage de formations à distance, de stages de cycles supérieurs ou de projets de recherche orientés sur les besoins régionaux. La mise en place d'une table régionale pourrait trouver des solutions à ces problématiques.

### PRIORITÉ 4

#### Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

La région se distingue par un vaste réseau d'infrastructures et d'événements sportifs, culturels et de loisirs. Par contre, des contraintes d'éloignement, de coûts, de transport de même que certaines infrastructures inadéquates en réduisent l'accessibilité. La région souhaite la mise à niveau et le développement de ses infrastructures en favorisant un aménagement concerté de l'offre sur le territoire.

Les intervenants gaspésiens entendent en outre élaborer un plan régional de développement avec les partenaires gouvernementaux pour se positionner comme chefs de file de destinations plein air au Québec. Le développement de saines habitudes de vie, principalement en encourageant la saine alimentation et la pratique d'activités physiques, est aussi à privilégier.

Sur le plan culturel, la région s'attend à être appuyée pour soutenir les municipalités désirant mettre en valeur leur potentiel culturel, encourager l'utilisation des arts et de la culture en dehors des institutions et miser sur le patrimoine culturel, matériel et immatériel dans le développement des territoires, et finalement, à soutenir les offres culturelles et événementielles.

## PRIORITÉ 5

### Participer au développement économique et à la création d'emplois

La région de la Gaspésie se distingue par une forte présence de très petites et de petites entreprises et par l'importance des entreprises d'économie sociale. Or, environ 80 % des entrepreneurs envisagent de prendre leur retraite au cours des prochaines années. Des moyens devront donc être mis en œuvre pour faciliter le transfert d'entreprise et pour concevoir un modèle d'affaires favorisant l'entrepreneuriat collectif.

La région s'attend aussi à être soutenue en vue d'offrir aux entreprises un environnement d'affaires favorable à leur croissance. Les actions privilégiées sont, entre autres, d'appuyer les services de soutien à l'entrepreneuriat, de soutenir les entreprises dans leurs démarches sur le marché de l'exportation et de l'innovation, de créer des infrastructures numériques adéquates pour les entreprises, de miser sur des mesures propres à optimiser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises et d'offrir des allègements normatifs et fiscaux adaptés à la région.

Les intervenants de la région souhaitent aussi mettre en valeur les potentiels liés à l'environnement naturel et les secteurs phares de son économie. La région mise finalement sur le développement des infrastructures de télécommunication pour délocaliser les différents ministères et organismes de la fonction publique québécoise vers la Gaspésie.

## PRIORITÉ 6

### Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire

L'étendue du territoire gaspésien, sa faible densité de population et l'éloignement des marchés ont notamment des incidences sur la prestation de services à la population et le développement des entreprises. Cette situation exige de disposer d'un système de transport efficace, diversifié et intégré. La région sollicite ainsi la participation du gouvernement pour mettre sur pied une stratégie de mobilité durable comprenant le transport des personnes et des marchandises dans les secteurs maritime, ferroviaire, routier et aérien.

La stratégie devra favoriser l'accessibilité au transport aérien en région. On vise en ce sens la réduction des coûts et la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires. La région souhaite aussi privilégier le multiple usage des routes pour favoriser tant le transport que l'activité physique dans un environnement sécuritaire, et ce, en respectant l'intégrité des paysages.

Dans le contexte des changements climatiques et de leur impact sur le réseau de transport gaspésien, une expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport doit être acquise.

La région disposant par ailleurs d'un plan numérique, elle s'attend à un appui pour en réaliser la mise en œuvre afin de répondre aux besoins des entreprises et d'assurer le déploiement optimal de réseaux de télécommunication adaptés aux besoins du milieu.

## PRIORITÉ 7

### Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme

Les intervenants souhaitent qu'une attention particulière soit portée à certains secteurs d'activité afin de renforcer l'économie régionale. La région veut notamment soutenir le développement de ses trois créneaux d'excellence que sont le récréotourisme, l'éolien et les ressources, sciences et technologies marines, et poursuivre les efforts de recherche et d'innovation dans ces secteurs.

L'industrie touristique gaspésienne s'est forgé une place enviable au Québec comme destination de choix « mer et montagnes ». La région a l'intention de consolider sa position et de soutenir la mise en place de stratégies relatives au développement d'activités touristiques d'appel, notamment par le soutien des attraits touristiques, du tourisme gourmand et de l'agrotourisme.

La région entend aussi être soutenue dans le développement de l'industrie éolienne. Elle veut en outre favoriser le marché d'exportation et le développement de parcs éoliens de type communautaire.

Par ailleurs, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, la diversification de l'industrie, l'accès à une main-d'œuvre disponible, une concertation entre les différents acteurs de ce secteur et la promotion des produits sont parmi les actions que le milieu souhaite voir appuyer.

Pour sa part, le secteur agroalimentaire connaît des enjeux relatifs à l'efficacité et à la rentabilité des entreprises, à la mise en marché des produits, à la relève agricole et à l'effritement de sa filière. La région convient de la nécessité de mettre en place des mesures pour favoriser l'accroissement et la diversification des activités agricoles, les productions biologiques, les productions animales et valoriser les produits sous l'appellation Gaspésie Gourmande.

Finalement, l'industrie forestière gaspésienne fait aussi face à de nombreux défis. Le milieu régional s'attend à un engagement gouvernemental qui favorise les occasions d'affaires et qui aboutit à des solutions permettant l'écoulement des sous-produits du sciage et le développement d'activités de deuxième et troisième transformation. La région dispose aussi d'un important potentiel acéricole et souhaite que son développement soit accéléré.

En plus de la péninsule gaspésienne, la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se compose de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Formées d'îlots rocheux et de dunes qui les relient, les Îles-de-la-Madeleine couvrent un total d'environ 200 km<sup>2</sup> dont 37 % en territoire public. Le territoire est situé au milieu du golfe du Saint-Laurent, à 105 km de l'Île-du-Prince-Édouard, à 95 km du Cap-Breton et à 215 km de la péninsule gaspésienne. Pour se rendre dans la région, il faut donc emprunter les liens aériens ou la voie maritime en passant par l'Île-du-Prince-Édouard.

La population de l'archipel est surtout concentrée sur l'île centrale où se trouvent les collectivités de Cap-aux-Meules, Fatima et L'Étang-du-Nord. Or, le nombre de résidents est en décroissance et cette diminution devrait se poursuivre au cours des dix prochaines années.

L'économie des Îles-de-la-Madeleine se caractérise par deux industries principales, la pêche et le tourisme. Ces activités sont cependant soumises à une forte saisonnalité. Les secteurs de la culture et de l'agroalimentaire prennent toutefois de plus en plus d'importance dans la vie économique du territoire, étant liés de près à l'industrie touristique.

En mai 2016, le gouvernement du Québec a reconnu officiellement le caractère unique de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine en prenant un décret qui reconnaît ses particularités insulaires. Des modifications législatives ont également été adoptées pour attribuer à l'agglomération la désignation officielle de « Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ».

## LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE EN BREF<sup>29</sup>

-  **Population (2016) : 12 291 habitants** (0,1 % du Québec)
- Superficie de la région : 187 km<sup>2</sup>** (0,01 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 1 agglomération, 2 municipalités**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **65 800 \$**, familles monoparentales : **40 500 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **80,3 %** (F : 90,0 %, H : 68,7 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **72,2 %** (F : 74,8 %, H : 69,6 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : -
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>29</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Renverser la tendance démographique

La population des Îles-de-la-Madeleine est en diminution et cela s'explique par deux facteurs : une décroissance naturelle ainsi qu'un solde migratoire négatif. Par ailleurs, comme la population est vieillissante, une accentuation de cette décroissance est prévisible à plus long terme.

Il est donc primordial d'inverser la tendance démographique que vit l'archipel, un défi important pour l'occupation et la vitalité du territoire. L'arrivée de 100 nouveaux arrivants par année pourrait y contribuer. La région entend notamment promouvoir l'attractivité du territoire, stimuler la fibre entrepreneuriale, soutenir le retour des jeunes de même que l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants. Il est aussi prévu de dresser un plan qui attirera les immigrants. Pour ce faire, une mobilisation de différents partenaires gouvernementaux et d'autres acteurs du milieu autour d'une stratégie d'établissement et d'attraction est essentielle. Un projet pilote pourrait en ce sens être élaboré en collaboration avec les instances concernées.

### PRIORITÉ 2

#### Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent

La recherche d'une plus grande fiabilité et d'une plus grande efficacité des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, représente un défi de premier ordre pour l'archipel, en raison de la discontinuité physique du territoire. Les liens de transport avec le continent constituent un outil de développement essentiel pour l'économie des Îles-de-la-Madeleine. La qualité de vie de la population est également étroitement liée à la présence des liens avec le continent.

Afin d'assurer des liens de transport et de communication efficaces, on vise, entre autres, à sécuriser et à améliorer l'accès au territoire et à optimiser la logistique du transport. En ce sens, le réaménagement du modèle de desserte aérienne est à privilégier, tout comme la modernisation de la flotte de la CTMA (Coopérative de transport maritime et aérien).

Par ailleurs, les liens de communication sont également d'une haute importance pour le territoire madelinot. Depuis plus d'une décennie, l'archipel est relié au continent par deux câbles sous-marins de fibre optique. À l'heure actuelle, avec le contrat qui régit son utilisation, les institutions ont un accès adéquat à la bande passante. Toutefois, l'accès à cette technologie engendre des frais importants pour les citoyens et les entreprises. En conséquence, la venue de nouvelles entreprises sur le territoire en est affectée et leur possibilité de développement est par le fait même limitée.

Les intervenants madelinots souhaitent donc donner un meilleur accès aux entreprises et aux citoyens à la fibre optique. Une participation gouvernementale est nécessaire pour mettre en œuvre cette priorité essentielle au développement socioéconomique du territoire.

### PRIORITÉ 3

#### Consolider et diversifier notre économie

L'économie des Îles-de-la-Madeleine tourne autour de deux industries principales, la pêche et le tourisme. Celles-ci ont un caractère saisonnier et leur vitalité est tributaire de différents facteurs tels que la stabilité des ressources halieutiques, la qualité de l'environnement et l'accès au territoire. La mine de sel est également importante pour l'économie régionale.

À l'exception de quelques grands employeurs privés et des services publics, l'économie de l'archipel repose essentiellement sur des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, des enjeux importants du côté de la main-d'œuvre et de la relève sont à prévoir au cours des prochaines années. En effet, plus de 500 emplois devront trouver preneurs d'ici les trois prochaines années. De plus, près du tiers de ceux-ci seront des emplois nouvellement créés. Il est également démontré que plus de cinquante entreprises de l'archipel auront besoin d'une relève au cours des cinq prochaines années.

La région prévoit donc mettre en place des mesures visant, entre autres, à soutenir l'établissement de la relève, à stimuler la fibre entrepreneuriale et à accroître l'offre de formation de la main-d'œuvre. On veut aussi s'assurer de créer un environnement propice au développement des entreprises et mettre à profit les atouts découlant de la situation géographique particulière de l'archipel. Le tout pourra se concrétiser dans une stratégie d'attraction des investissements et des entrepreneurs.

Comme la diversification économique est un enjeu majeur pour l'archipel, la région prévoit aussi renforcer ses créneaux d'excellence et tout autre créneau pouvant diversifier son économie et favoriser la concertation intersectorielle.

Le gouvernement devra donc collaborer avec les différents intervenants du milieu afin de mettre en œuvre ces différentes actions.

### PRIORITÉ 4

#### Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

Le territoire madelinot possède deux caractéristiques rendant complexes son aménagement et sa gestion : son exigüité et sa fragilité. Ces particularités ont également un effet important sur l'occupation du territoire. En effet, avec une superficie d'environ 200 km<sup>2</sup>, dont près du tiers est en milieu dunaire, le territoire se trouve densément peuplé. Cela occasionne donc une pression considérable sur un environnement physique limité.

De plus, les changements climatiques ont et auront un impact sur le territoire et sur son occupation. On retrouve d'ailleurs déjà l'érosion accélérée des berges et toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs d'intervention prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion.

Une autre particularité du milieu insulaire des Îles-de-la-Madeleine est sa dépendance énergétique. En effet, afin de combler ses divers besoins en énergie, l'archipel compte exclusivement sur les hydrocarbures. De plus, en raison de sa situation géographique, ses besoins en énergie électrique sont comblés par une centrale au mazout.

Considérant les particularités du milieu, la région s'attend donc à être bien outillée pour mettre en œuvre les différentes actions qu'elle entend privilégier. Celles-ci sont, entre autres, de protéger son environnement, tout en mettant en valeur les richesses naturelles, de contribuer à la réduction de l'empreinte énergétique et également de s'adapter aux changements climatiques.

## PRIORITÉ 5

### Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

La réduction et le vieillissement de la population et les ressources financières municipales limitées auront des conséquences importantes sur l'offre de services éducatifs, municipaux, de santé ou de proximité.

En raison du vieillissement de la population, on prévoit entre autres une hausse de la demande pour des soins à domicile et de la demande en hébergement. Également, comme une baisse de la clientèle scolaire sur le territoire est notée, les défis seront de maintenir les institutions scolaires en place et d'y octroyer les ressources nécessaires pour une offre de services éducatifs de qualité.

Il est primordial qu'une offre accessible et variée d'activités culturelles, sportives et de loisirs soit maintenue afin de créer un milieu de vie attrayant. L'apport du gouvernement est essentiel au maintien d'une offre de service de qualité, car pour y arriver, les outils nécessaires doivent être mis à la disposition de la communauté. À cet effet, une offre accrue de logements pour les personnes âgées est envisagée. Une collaboration gouvernementale est aussi souhaitée pour favoriser l'accès à la culture de même que pour préserver et mettre en valeur le patrimoine.

La région de Lanaudière est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent entre les régions des Laurentides et de la Mauricie. Elle connaît depuis 10 ans une forte croissance démographique, l'une des plus importantes parmi les régions du Québec. Notons cependant que cette croissance se concentre davantage au sud-ouest du territoire.

L'économie de Lanaudière est orientée vers le secteur des services. Le bioalimentaire et la foresterie représentent également des secteurs importants. Par ailleurs, l'industrie du tourisme est en forte progression.

### LA RÉGION DE LANAUDIÈRE EN BREF<sup>30</sup>

-  **Population (2016) : 502 152 habitants** (6,0 % du Québec)
- Superficie de la région : 12 308 km<sup>2</sup>** (1,0 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 6 MRC, 58 municipalités, 1 réserve indienne, 12 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **69 250 \$**, familles monoparentales : **41 480 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **75,6 %** (F : 80,8 %, H : 70,6 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **84,3 %** (F : 83,3 %, H : 85,1 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **3,9 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

30 Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de Lanaudière ont établi les priorités suivantes tout en signalant leur désir que soient priorisés de manière transversale l'innovation, la concertation et le partenariat de même que le développement durable qui pourraient bénéficier d'un soutien. Ils mentionnent également leur souhait que soit mise en place une stratégie de rayonnement régionale multisectorielle concertée et rappellent l'importance de la modulation de l'intervention gouvernementale.

### PRIORITÉ 1

**L'amélioration de la compétitivité et le développement de marché par l'innovation, la recherche, l'incubation et le virage numérique, tout en favorisant le maintien de créneaux porteurs afin de qualifier les entreprises pour la 4<sup>e</sup> révolution industrielle**

Certains enjeux régionaux sont sous-jacents à cette priorité. Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans le contexte métropolitain, le soutien à la recherche en lien avec le développement des entreprises et à l'innovation ainsi que l'accroissement des exportations de biens et services sont à considérer. La compétitivité des entreprises sur les plans de l'innovation, des ressources humaines, des salaires et de la qualité de vie en plus de l'adhésion des entreprises aux technologies numériques et au commerce électronique sont aussi priorisées par Lanaudière. L'écosystème entrepreneurial nécessite un meilleur soutien sur le plan des infrastructures (dont l'incubation), des approches innovantes et du mentorat. Le positionnement des entreprises face à la mondialisation de la concurrence, l'intégration des chaînes de marché mondiales par les petites entreprises, la compétitivité et la croissance des entreprises de transformation alimentaire sont aussi importants dans cette région. Finalement, le soutien à la recherche pour favoriser une meilleure productivité sur le plan du développement bioalimentaire et l'intégration au marché du travail des personnes immigrantes sont des défis que la région de Lanaudière devra relever.

### PRIORITÉ 2

**L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs**

L'accès à des ressources humaines qualifiées aptes à faire face aux défis d'innovation de même que l'adéquation entre les besoins de main-d'œuvre et la formation offerte sur le territoire sont des enjeux régionaux qui contextualisent bien cette priorité. Le faible taux de diplomation dans Lanaudière rend plus difficile l'embauche de main-d'œuvre locale.

La valorisation de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat et la sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat sont aussi à prendre en compte.

Finalement, la taille grandissante des entreprises agricoles et les défis de gestion de la main-d'œuvre qui l'accompagnent, comme l'accès à une main-d'œuvre agricole issue des programmes de formation professionnels, devront aussi être pris en compte par les décideurs locaux.

### PRIORITÉ 3

**L'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs dans toutes les phases de leur développement (démarrage, consolidation, expansion, transfert, etc.) et dans l'ensemble des secteurs économiques (agroalimentaire, touristique, industriel, services, etc.)**

L'accompagnement des entrepreneurs par des ressources spécialisées a été considéré comme prioritaire dans l'ensemble des secteurs économiques de la région. Le soutien et l'accompagnement des repreneurs et des cédants afin de favoriser une bonne transition sont également des enjeux régionaux car un bon nombre d'entreprises verront la première génération de propriétaires prendre leur retraite au cours des prochaines années. La relève familiale ainsi que la relève agricole dans un contexte où le prix des terres et le prix des quotas sont très élevés demandent un soutien particulier. Il en est de même du développement de l'entrepreneuriat au féminin.

#### PRIORITÉ 4

### La mise en valeur et la promotion des biens et des produits régionaux, de la consommation responsable, de la saine gestion des matières résiduelles et de la valorisation d'une économie circulaire

Au cours des prochaines années, les intervenants régionaux veulent mettre en valeur les biens et produits lanauchois. On souhaite en outre mettre l'accent sur une économie circulaire favorisant le développement durable et la valorisation des sous-produits industriels. La promotion touristique régionale est également priorisée : on entend mettre l'accent sur la population accueillante, les milieux naturels, les sites patrimoniaux, l'offre en agrotourisme, les événements culturels ainsi que sur la poursuite du développement agrotouristique. À ceci s'ajoutent l'accès au marché alimentaire de la région de Montréal et la promotion de l'achat local.

#### PRIORITÉ 5

### Un aménagement du territoire dans le respect de l'autonomie des MRC et de leur connaissance fine de leur milieu favorisant la pérennité des collectivités dans une optique de gestion intégrée des ressources

L'harmonisation des efforts consacrés à l'aménagement du territoire sur les plans local, régional et national et l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement dans toutes les MRC dans le respect des besoins, des compétences et de l'autonomie des municipalités locales et des MRC seront prises en compte. L'adoption et la mise en œuvre de plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans l'ensemble des MRC est également un des objectifs que sous-tend cette priorité. La sauvegarde des terres agricoles dans un contexte de développement urbain important et la gestion de la croissance démographique sur le plan environnemental sont des enjeux régionaux qui contribuent au contexte qui a mené à la détermination de cette priorité.

#### PRIORITÉ 6

### Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci

Pour la région de Lanaudière, des défis se posent par rapport au réseau routier. L'amélioration du réseau actuel sur l'axe sud-nord pour augmenter la fluidité de la circulation, le développement adéquat du réseau routier dans un contexte de hausse démographique et la création d'un lien routier est-ouest à vocation touristique en Matawinie (la route 3) sont notamment priorités.

#### PRIORITÉ 7

### Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC

La mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif et le financement du réseau de transport collectif local et interMRC sont des enjeux régionaux importants pour Lanaudière. Tout comme le développement des transports collectifs dans l'axe est-ouest, la promotion du transport actif et collectif et le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs nécessiteront des investissements.

#### PRIORITÉ 8

### L'accès à Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire

Certaines portions du territoire lanauchois sont toujours sans desserte Internet haute vitesse abordable et stable, ce qui met en jeu l'attraction d'entreprises en technologie numérique. Une desserte Internet haute vitesse (IHV) complète est également nécessaire à l'attraction de nouveaux citoyens, particulièrement dans le nord de la région. L'accès à Internet haute vitesse est considéré essentiel au développement et au dynamisme du territoire notamment pour favoriser l'attraction de travailleurs et de petites entreprises en milieu rural.

Une attention particulière devra notamment être portée aux infrastructures d'accueil touristique qui n'offrent pas un service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire.

## PRIORITÉ 9

### Le soutien au développement d'infrastructures et équipements culturels et touristiques

La mise à niveau de certains équipements touristiques et culturels et le maintien du rythme élevé de croissance de l'industrie touristique seront également priorités au cours des prochaines années.

Ainsi, les enjeux régionaux que sont l'accroissement du tourisme d'affaires, l'accroissement des revenus provenant de l'hébergement touristique, l'implantation d'équipements culturels novateurs et le développement des technologies numériques en lien avec la culture et le tourisme seront mis de l'avant.

## PRIORITÉ 10

### Le soutien et la bonification des produits d'appels et événements culturels et touristiques comme outil de rayonnement régional

La région de Lanaudière se distingue déjà par certains aspects culturels : l'origine acadienne de certains villages a amené la tradition de la ceinture fléchée, la présence des Clercs de Saint-Viateur a entraîné la création d'institutions relatives à la musique classique et à l'art religieux.

Ainsi, le positionnement de la région en tant que région touristique et destination culturelle s'inscrit dans cette priorité, tout comme la diffusion de l'identité culturelle lanauoise.

La reconnaissance de la culture comme pilier du développement durable au même titre que l'environnement, l'économie et le social est souhaitée. C'est pourquoi le rayonnement de la région de Lanaudière à l'extérieur de ses frontières demeure un enjeu important tout comme la promotion de la culture en tant qu'enjeu collectif.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine, entre autres du patrimoine religieux et du patrimoine immatériel, et le maintien d'une couverture médiatique locale de qualité sont aussi des enjeux pris en considération.

## PRIORITÉ 11

### La reconnaissance de pôles culturels structurants et de lieux de création et de diffusion afin de s'affirmer culturellement, améliorer l'accès à la culture et soutenir les créateurs et les artistes

Le soutien à la promotion des arts et du développement des marchés, le décloisonnement et la démocratisation de la culture sont les enjeux de cette priorité.

L'implication du privé dans le développement des arts et de la culture est souhaitée. Assurer l'accessibilité de la culture à un plus large public et l'établissement de passerelles culturelles intergénérationnelles demeure aussi important. Le maillage culture-éducation et le développement de la philanthropie culturelle sont des avenues à explorer.

La reconnaissance de l'apport des artistes et de la culture à l'économie lanauoise est aussi visée.

## PRIORITÉ 12

### Le développement d'une offre éducationnelle complète, innovante et branchée sur le milieu

La commission scolaire des Samares, la commission scolaire des Affluents, la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Cégep régional de Lanaudière constituent les principaux organismes du réseau public de l'éducation dans Lanaudière. Trois universités offrent des cours hors campus. La région bénéficie aussi d'un réseau privé d'écoles primaires et secondaires.

Bien que le taux de diplomation se soit amélioré au cours des dernières années, il demeure sous la moyenne québécoise. L'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre des entreprises lanauoises, la persévérance scolaire et la formation universitaire adéquate sur le territoire lanauois nécessitent des appuis de la part des instances concernées.

### PRIORITÉ 13

#### La création d'environnements favorables au développement global des citoyens en priorisant la promotion des saines habitudes de vie dans une optique de prévention

L'amélioration de la santé de la population en ciblant certains déterminants et l'acquisition de saines habitudes de vie (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) sont au cœur des préoccupations des élus Lanaudois.

Ainsi, la cohérence entre les services offerts par les institutions et ceux offerts par les organismes communautaires est visée. L'accès aux loisirs et à la vie culturelle pour les personnes défavorisées, l'accès à des logements adéquats à coût raisonnable et l'accès aux services de santé, particulièrement à un médecin de famille, sont tous des éléments d'enjeux régionaux qui nécessiteront un appui.

### PRIORITÉ 14

#### La mise en place de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels

Les enjeux régionaux liés à l'inclusion et à la solidarité sociales devront aussi être considérés dans la région de Lanaudière. Ainsi, la place et le rôle des citoyens dans la vie communautaire devront être définis et la valorisation de la participation citoyenne au développement de la communauté, promue.

La participation électorale des jeunes et des femmes aux élections et dans les lieux décisionnels de même que la conciliation travail-famille-engagement communautaire ou politique sont aussi visées.

Délimitée par la région de l'Outaouais et l'Ontario à l'ouest et par la région de Lanaudière à l'est, la région des Laurentides est située juste au nord des régions de Montréal et de Laval. Encore agricole, la région est notamment reconnue comme un endroit de villégiature où le plein air, la gastronomie et l'hébergement touristique fleurissent. Au cours des années, de plus en plus de citoyens s'y sont installés, profitant de la diversité de ses activités économiques et industrielles de même que des milieux de vie agréables.

La population des Laurentides continue d'ailleurs d'enregistrer une des plus fortes croissances démographiques du Québec, principalement due à la migration des habitants des régions de Montréal et de Laval. Cependant, cette augmentation se situe davantage au sud de la région, dans les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

### LA RÉGION DES LAURENTIDES EN BREF<sup>31</sup>

 **Population (2016) : 601 699 habitants** (7,2 % du Québec)

**Superficie de la région : 20 546 km<sup>2</sup>** (1,6 % du Québec)

 **Organisation municipale : 7 MRC, 5 agglomérations, 76 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 1 réserve indienne, 1 établissement amérindien, 11 territoires non organisés**

 **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**

- Région : Familles comptant un couple : **69 800 \$**, familles monoparentales : **41 840 \$**
- Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**

 **Taux de diplomation (2015) :**

- Région : **77,2 %** (F : 82,6 %, H : 71,5 %)
- Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)

 **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**

- Région : **84,7 %** (F : 83,9 %, H : 85,5 %)
- Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**

- Région : **3,0 %**
- Ensemble du Québec : **2,6 %**

31 Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région des Laurentides ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Marquée par une forte croissance économique, la région des Laurentides a vu de nombreux secteurs d'activité prendre de l'essor au cours des dernières années. Outre le secteur touristique de villégiature qui continue de se développer, celui des services représente de plus en plus d'emplois dans la région. Par ailleurs, le regroupement de plusieurs entreprises d'envergure en aéronautique autour du site aéroportuaire de Mirabel représente une forte occasion de développement.

Or, plusieurs défis doivent être relevés pour assurer la compétitivité économique des Laurentides. En premier lieu, le taux de diplomation des jeunes continue d'être une préoccupation alors même que plusieurs secteurs d'activité prévoient une pénurie de main-d'œuvre qualifiée au cours des prochaines années. De plus, les nouvelles entreprises rencontrent de nombreuses difficultés lors de leur démarrage. Cela freine, du coup, les élans entrepreneuriaux dans la région. Enfin, l'accessibilité aux nouvelles technologies – vecteur de développement territorial essentiel – est encore défaillante.

Pour faire face à ces divers défis, la région compte augmenter l'adéquation entre les besoins du marché du travail et la main-d'œuvre disponible. Elle souhaite également favoriser la croissance des entreprises en soutenant leur développement et la culture entrepreneuriale en général. En plus de valoriser les filières économiques particulières de la région, les intervenants régionaux désirent assurer un virage vers une économie du savoir. Enfin, afin de pouvoir réaliser ces objectifs, la région des Laurentides devra d'abord s'assurer que les nouvelles technologies sont déployées sur l'ensemble du territoire.

### PRIORITÉ 2

#### Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Alors que les attraits naturels, les paysages et les sites patrimoniaux de la région des Laurentides font sa renommée et que de nombreuses personnes visitent celle-ci notamment pour ses parcs régionaux, ses sentiers de plein air ou sa route verte, le sentiment d'appartenance à la région demeure mitigé. Le fait que certaines disparités existent entre divers secteurs de la région, notamment sur les plans économique et social, a certainement nui au développement de cette fierté régionale.

Par des interventions ciblées, les acteurs de la région souhaitent susciter ce sentiment d'appartenance et accroître l'attractivité des Laurentides tout en travaillant à réduire les disparités économiques et sociales. Afin d'accroître ce sentiment, la région compte valoriser ses attraits naturels, ses paysages, ses arts, sa culture, son patrimoine ainsi que ses institutions sportives. En sus, elle désire instaurer une culture de la réussite.

### PRIORITÉ 3

#### Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables

La forte croissance démographique des Laurentides au cours des dernières années et le changement dans la composition de sa population ont entraîné une sous-adéquation du financement entre les besoins des populations et les services publics déployés. La région recense notamment des déficits majeurs des ressources dans le réseau de la santé et des services sociaux. Bien que des ressources communautaires soient venues combler les manques de certains services, il ne s'agit pas d'une solution pérenne qui assurera un continuum de services équitables pour toutes et tous.

La région compte obtenir un financement gouvernemental équitable et la présence de services et d'infrastructures au bénéfice de sa population. Au niveau municipal, les intervenants des Laurentides jugent nécessaire de soutenir l'efficacité des services municipaux. Sur le plan social, la région désire inciter les citoyens à s'engager dans leur communauté, et ce, de façon à favoriser l'inclusion de tous. Étant donné que les acteurs en développement social n'ont pas tous la même capacité d'action, les intervenants régionaux comptent améliorer la complémentarité des interventions de ces acteurs.

### PRIORITÉ 4

#### Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire

Dans la région des Laurentides, l'accès au territoire public par les divers usagers et la cohabitation entre ceux-ci demeurent complexes. De fait, bien que les citoyens valorisent de plus en plus les ressources naturelles et les caractéristiques propres à la région, il demeure qu'une lente et constante appropriation du territoire laurentien a cours, notamment en ce qui a trait aux abords des lacs.

Ainsi, la région compte notamment favoriser la protection de l'environnement et la santé écologique du territoire. L'augmentation du nombre d'aires protégées et une meilleure cohérence des interventions dans la gestion de l'eau font partie des actions à privilégier. En sus, les intervenants régionaux veulent optimiser le potentiel économique et énergétique des ressources naturelles renouvelables. Afin d'en arriver à de telles fins, la région devra tenter de concilier les différents usages du territoire public tout en consolidant la position des Laurentides comme une région à part entière, dont la réalité est indépendante de celle de la métropole. Dans cette optique et malgré son vaste territoire, la région tentera de favoriser le maintien et le développement des services de proximité dans les municipalités.

### PRIORITÉ 5

#### Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

Dans la région, les infrastructures routières sont de plus en plus sollicitées en raison à la fois de la croissance démographique et de l'affluence touristique. Bien que le transport en commun soit disponible sur une partie du territoire, il ne constitue pas une solution intéressante en dehors des heures de grande affluence. Quant au transport intermodal, il n'est pas suffisamment accessible. Pour les intervenants de la région, il est donc essentiel d'améliorer et de compléter le réseau des infrastructures de transport tout en entamant une démarche d'intégration de transport intermodal.

Dans sa démarche d'aménagement de son territoire, la région compte intégrer les principes de la mobilité durable. Les intervenants régionaux désirent également prendre position quant aux enjeux relatifs au transport des individus et des marchandises. À cet égard, les Laurentides désirent réactiver leur expertise de renommée en recherche et développement dans le domaine de l'électrification des transports. Tout ceci permettra d'améliorer le réseau intégré de transport de la région.

Laval se distingue en étant à la fois une ville, une MRC et une région administrative. Troisième municipalité la plus peuplée au Québec, la ville de Laval se caractérise par une forte densité. Adjacente à Montréal, elle est en pleine croissance notamment grâce à l'immigration qui représente le quart de la population totale. Dans la région, le milieu urbain côtoie une zone agricole permanente qui occupe tout de même 30 % du territoire et des milieux naturels dont le parc de la Rivière-des-Mille-Îles.

L'essor de l'économie lavalloise au cours des dernières années s'est reflété en particulier dans les secteurs des services et de la haute technologie, dont le domaine pharmaceutique. Le secteur du commerce, de détail et en gros, procure près d'un emploi sur quatre. Laval est également considérée comme une région phare en matière de culture scientifique.

## LA RÉGION DE LAVAL EN BREF<sup>32</sup>

-  **Population (2016) : 429 413 habitants** (5,2 % du Québec)
- Superficie de la région : 246 km<sup>2</sup>** (0,02 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 1 municipalité exerçant des compétences de MRC**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **71 290 \$**, familles monoparentales : **44 510 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **79,5 %** (F : 84,4 %, H : 74,6 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **85,5 %** (F : 83,5 %, H : 87,5 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : -
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>32</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de Laval ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Tout en accordant une place de premier plan à l'épanouissement des familles, Laval privilégie le bien-être de tous ses citoyens. La région connaît un taux de croissance parmi les plus élevés du Québec, notamment grâce à l'apport de l'immigration. Malgré cette croissance, on observe un exode des citoyens des tranches d'âge 20-29 ans et 50-69 ans.

Pour faire face à ces réalités, la région mise sur des projets visant à rendre les milieux de vie accessibles, salubres, inclusifs, abordables et sécuritaires tout en favorisant une mixité sociale. Les intervenants régionaux souhaitent lancer des démarches de revitalisation urbaine intégrée et des initiatives issues d'une approche territoriale intégrée. De plus, Laval aspire à offrir aux citoyens les conditions pour qu'ils soient physiquement et socialement actifs en bonifiant l'offre d'installations et de programmes culturels, sportifs, communautaires et de loisirs dans l'ensemble du territoire. L'accent serait également mis sur la promotion de l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activité et les secteurs résidentiels. Cela se réaliserait en déployant des moyens sécuritaires de déplacement utilitaire et récréatif et ainsi que par la promotion des modes de déplacement durables.

### PRIORITÉ 2

#### Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

La région est confrontée à plusieurs défis sur les plans social et économique. À titre d'exemple, plus du quart des enfants de la maternelle serait vulnérable dans au moins un domaine de développement. L'insécurité alimentaire modérée ou grave toucherait également plusieurs jeunes de 12 ans et plus. Le taux de travailleurs chez les nouveaux arrivants (0-5 ans) est nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population.

Afin de relever ces défis, les données socioéconomiques régionales seraient accessibles pour aider à la prise de décision et pour informer le grand public. En outre, la région compte soutenir l'accès à des services sociaux, communautaires et de santé de proximité. De plus, afin de reconnaître et de développer la capacité d'agir des personnes, l'accent sera mis sur des initiatives favorisant la participation et la mobilisation citoyennes. Parallèlement, la région cherche à mobiliser une variété d'acteurs autour de la réussite scolaire, de la réussite éducative et de la qualification des personnes. Elle entend aussi soutenir l'inclusion des personnes vulnérables ou à risque de l'être par l'accès aux ressources et aux services, en portant une attention particulière à la participation pleine et entière des nouveaux arrivants à la vie sociale et économique. Le soutien à l'action communautaire et aux initiatives en économie sociale est également privilégié.

### PRIORITÉ 3

#### Développer un nouveau modèle de services de proximité

Les consultations citoyennes menées dans le cadre de la démarche «Repensons Laval» ont mis en lumière l'importance de la qualité des services de proximité. Pour les citoyens, un service de proximité devrait servir à dynamiser le milieu dans lequel il s'insère. Il est donc souhaitable d'optimiser et de développer les infrastructures pour qu'elles deviennent multiusages, renforçant ainsi les aspects inclusifs, multigénérationnels et multiculturels. Les questions de l'accessibilité sous toutes ses formes et de l'attractivité sont également de première importance. Les intervenants de la région comptent offrir une diversité de services à proximité des milieux de vie, de travail et de détente pour répondre aux besoins de base des personnes, et ce, dans l'optique d'adapter les services de proximité aux besoins particuliers des personnes et des quartiers. Il importe également d'arrimer l'offre de services de proximité municipaux aux services sociaux et de santé pour assurer un continuum de services complet dans les milieux de vie et à l'échelle du territoire dans un horizon de cinq ans.

### PRIORITÉ 4

#### Développer un pôle culturel phare à portée internationale au cœur du centre-ville : une culture qui rayonne au-delà de ses frontières

La Ville de Laval reconnaît la richesse qu'apporte l'art et participe activement à développer ce dernier, notamment en offrant un soutien financier aux organismes culturels et en misant sur un nouveau programme fait en partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec en 2015. Les intervenants régionaux partagent une vision du développement du centre-ville qui s'appuie sur la valorisation de la culture et du savoir. Ainsi, au cours des prochaines années, les intervenants régionaux attendent un soutien pour mettre en place toutes les conditions pour développer des pôles culturels phares permettant le développement d'événements d'envergure, d'espaces expérientiels, d'une offre culturelle transdisciplinaire et d'attirer des acteurs culturels de renom. Un milieu culturel lavallois qui est à l'avant-garde dans l'intégration des nouvelles technologies numériques dans des projets de recherche, de création, de production, de médiation, de diffusion, de conservation, de préservation et de mise en valeur de contenus culturels est souhaité.

### PRIORITÉ 5

#### Développer une offre mettant en valeur le caractère unique et distinctif de Laval et le positionnement et rayonnement stratégique de la culture lavalloise

Dans la région, une grande place est accordée au patrimoine culturel et à l'intégration de l'art et du design urbain. Particularité lavalloise, des cinq institutions muséales de la région, quatre ont pour mission de mettre en valeur les sciences et leur évolution. Les intervenants régionaux comptent mettre en place les moyens pour que Laval soit reconnue comme un leader culturel dynamique ayant un caractère unique et distinctif au regard de la muséologie scientifique, des œuvres d'art public majeures, de la mise en valeur de sa richesse patrimoniale, de l'infrastructure publique et de l'aménagement urbain. Également, on favorise une offre culturelle stratégiquement positionnée par rapport à la scène montréalaise.

Pour relever les défis liés à la sauvegarde du patrimoine, à sa transmission et à sa mise en valeur, Laval encourage une approche innovante qui le fera vivre sur les plans identitaire, culturel, touristique, économique, urbanistique et social. Les stratégies de promotion et de valorisation de la région s'appuient sur les acteurs culturels et les richesses du territoire lavallois. On veut s'assurer que Laval soit au diapason des grands enjeux et mouvements culturels mondiaux. De plus, la mise en place de processus de veille stratégique dans les différents domaines culturels est envisagée.

## PRIORITÉ 6

### Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants

Les enjeux de la transformation du secteur du commerce liée aux technologies numériques sont majeurs pour Laval en raison de l'importance de son écosystème commercial. La région veut se positionner comme une référence en entrepreneuriat en stimulant l'innovation et la création d'entreprises dans des secteurs porteurs dont l'entrepreneuriat chez les jeunes, le secteur agricole et agroalimentaire, les technologies de l'information et la ville intelligente ainsi que les sciences de la vie. À cet effet, Laval vise le développement de son réseau d'incubation et d'accélération d'entreprises.

On entend mettre en place des mesures pour faciliter l'entrepreneuriat technologique de même que l'émergence d'innovations qui auront un effet sur les enjeux d'une ville intelligente et sur son développement économique. Par ailleurs, Laval souhaite favoriser des initiatives entrepreneuriales en mobilité intelligente et durable des personnes et des marchandises. Dans cet esprit, l'adaptation de technologies numériques émergentes et le traitement de données massives, qui seront applicables notamment dans les parcs industriels, les secteurs d'emploi, le centre-ville et les aires dont l'aménagement est axé sur les transports en commun (*transit-oriented development*) seront envisagés. Également, on insistera pour intensifier le développement des secteurs agricole et agroalimentaire ainsi que le rayonnement et la notoriété de Laval à l'échelle nationale dans le domaine des sciences de la vie en soutenant le Centre québécois d'innovation en biotechnologie.

## PRIORITÉ 7

### Créer un laboratoire d'innovation sociale

Laval compte un grand nombre d'entreprises d'économie sociale. Ce sont principalement des organismes à but non lucratif, incluant des entreprises d'insertion ou de travail adapté et des coopératives. Une grande partie de ces entreprises évolue dans le secteur de la santé et des services sociaux (services aux personnes) de même que dans les secteurs de l'environnement, du manufacturier, de l'alimentation et de l'agroalimentaire, des services financiers, des arts et de la culture. Répondant à un besoin de leur milieu, ces entreprises sont démocratiques et participatives, en plus de permettre la création d'emplois valorisants.

Les intervenants régionaux privilégient des actions visant à engager et à soutenir la communauté lavalloise dans un processus collaboratif continu de recherche de solutions novatrices pour un maximum d'impact social des entreprises collectives et sociales. En outre, on entend accroître de manière significative la création, la consolidation et l'expansion des entreprises collectives et sociales, et le développement de l'écosystème de soutien, ceci afin de faire émerger des projets novateurs en outillant et en guidant les entreprises d'économie sociale de la région. L'intégration de la relève dans les entreprises d'économie sociale et le soutien des jeunes dans la création de celles-ci seront valorisés.

## PRIORITÉ 8

### Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés

Le parc de la Rivière-des-Mille-Îles est reconnu pour ses activités écotouristiques. C'est un joyau unique d'espaces naturels, de plans d'eau, de rives et d'îles, bordant neuf municipalités et fréquenté par 150 000 visiteurs par année. Il s'étend sur 42 km de berges, de marais et d'îles et présente une valeur patrimoniale exceptionnelle. La région s'emploiera au cours des prochaines années à consolider ce parc en concertation avec les trois MRC situées au nord de la rivière. Elle souhaiterait faire une étude de faisabilité sur une navette interrives qui relierait les divers attraits touristiques des municipalités bordant la rivière et qui favoriserait le transport actif. Des actions sont aussi envisagées afin de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à l'importance de la protection de la diversité. En outre, on entend intervenir pour favoriser l'accessibilité aux berges publiques afin que les citoyens bénéficient des emplacements exceptionnels qui se trouvent le long de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies. De plus, on vise à mettre en valeur les boisés de la région de Laval.

La région de la Mauricie est située à mi-chemin entre Montréal et Québec, couvrant un vaste territoire borné au sud par le fleuve Saint-Laurent et s'étendant jusqu'à la région du Nord-du-Québec. Depuis les dix dernières années, sa population est en constante croissance, quoique faible. Cependant, à ce sujet, on constate des disparités entre les territoires. Dans certains cas, comme dans la ville de Trois-Rivières qui regroupe déjà la moitié de la population de la région, le nombre de résidents a augmenté de façon importante. D'autres secteurs ont quant à eux connu une décroissance significative, notamment la MRC de Mékinac et l'agglomération de La Tuque. Le vieillissement de la population y est aussi plus significatif que dans le reste du Québec.

Bien que le territoire mauricien soit caractérisé par des secteurs économiques diversifiés, la structure industrielle reflète la vocation traditionnelle de la région. Les activités de la Mauricie sont ainsi plus orientées vers la transformation des produits forestiers que dans l'ensemble de l'économie du Québec. Le secteur agricole occupe aussi une place centrale dans l'économie, la population rurale représentant le quart de la population de la région.

### LA RÉGION DE LA MAURICIE EN BREF<sup>33</sup>

-  **Population (2016) : 268 198 habitants** (3,2 % du Québec)
- Superficie de la région : 35 448 km<sup>2</sup>** (2,7 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 3 MRC, 1 agglomération, 42 municipalités dont 2 villes exerçant des compétences de MRC, 3 réserves indiennes, 4 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **61 950 \$**, familles monoparentales : **37 570 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,9 %** (F : 82,9 %, H : 72,8 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **79,9 %** (F : 79,8 %, H : 80,0 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **5,8 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>33</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de la Mauricie ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Accroître la population de la Mauricie

Le taux d'accroissement de la population de la Mauricie est inférieur au taux de croissance moyen observé pour le Québec et l'accroissement naturel est négatif. De plus, la population de la région est nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec.

En ce sens, la Mauricie entend notamment encourager la rétention des Mauriciennes et Mauriciens, encourager l'attraction de nouveaux citoyens et soutenir l'accueil et l'établissement durable de nouveaux citoyens dans la région.

### PRIORITÉ 2

#### Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés

La desserte Internet et l'accès à la téléphonie cellulaire sont de qualité inégale ou déficiente sur plusieurs portions du territoire de la région. On remarque également que le vieillissement de la population entraîne des problèmes quant à la mobilité et à l'accès aux services de proximité dans les petites collectivités. Ces facteurs rendent difficile l'attraction de nouveaux résidents. Des initiatives pour limiter l'exode devront être proposées.

Pour ce faire, la région favorisera la participation citoyenne et la prise en charge du milieu par le milieu. Également, il est souhaité de faciliter l'accès à des services de proximité diversifiés et durables, de maintenir et améliorer les services de transport actif, collectif et alternatif de même que de favoriser l'accès à des services de télécommunication efficaces sur l'ensemble du territoire.

### PRIORITÉ 3

#### Réduire les inégalités sociales

Des six territoires constituant la Mauricie (MRC, ville-MRC, agglomération), trois affichent des proportions de population défavorisée beaucoup plus élevées que la moyenne provinciale.

Afin de réduire ces inégalités, les intervenants régionaux souhaitent assurer un accès équitable aux services répondant aux besoins de base. Des appuis sont également nécessaires pour favoriser l'intégration sociale ou professionnelle des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion et pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

### PRIORITÉ 4

#### Développer la fierté et le sentiment d'appartenance à la Mauricie

De plus en plus d'études prouvent qu'un sentiment d'appartenance fort à une communauté ainsi que des liens de proximité satisfaisants ont un réel impact sur la santé de la population. Le dynamisme ainsi que l'attrait des arts et de la culture contribuent à donner une image positive à une région et changent l'identité régionale.

Au cours des prochaines années, les acteurs régionaux devront se concerter pour définir et valoriser l'identité culturelle mauricienne, accroître la cohésion et la solidarité sociale, et promouvoir les forces de la région de même que ses attraits et ses richesses.

### PRIORITÉ 5

#### Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie

Les changements climatiques ont un impact économique et environnemental sur l'agriculture, la foresterie, les événements météorologiques extrêmes ainsi que sur la biodiversité du territoire.

Les intervenants de la Mauricie souhaitent s'outiller pour protéger et conserver la biodiversité et les milieux naturels. Ils veulent en outre maintenir et améliorer la qualité de l'eau, des sols et de l'air par le soutien et la promotion des initiatives et des pratiques responsables visant l'amélioration de la qualité de l'environnement dans les milieux de vie.

## PRIORITÉ 6

### Intensifier la diversification de l'économie, notamment au sein des secteurs porteurs et d'avenir

La Mauricie présente un indice de développement économique inférieur à celui des autres régions manufacturières de la province. Le secteur manufacturier lié aux ressources a été particulièrement affecté par la conjoncture économique nationale et internationale, ce qui a amené la fermeture de grandes entreprises et la perte de plusieurs emplois.

Afin de renverser cette tendance, des actions devront être mises en place pour stimuler et soutenir la création d'entreprises, pour favoriser l'implantation de filières qui feront bénéficier la région d'avantages distinctifs et pour encourager et stimuler les maillages innovants. Le développement de l'économie sociale de même que des secteurs touristique et culturel devront être valorisés et soutenus.

## PRIORITÉ 7

### Consolider et soutenir la croissance des entreprises existantes

Le nombre d'entreprises du secteur manufacturier est en baisse depuis 2006. Cette baisse est survenue principalement chez les petites entreprises de moins de 50 employés, ce qui a occasionné la perte de nombreux emplois.

Les intervenants de la Mauricie souhaitent disposer d'outils pour soutenir et développer la capacité d'innovation dans les entreprises et pour favoriser l'ouverture de nouveaux marchés. La participation des instances gouvernementales concernées sera requise pour susciter les maillages entre les centres de recherche, les établissements d'enseignement et les entreprises. Des actions devront aussi être mises en place pour stimuler la consommation de produits et services locaux et régionaux.

## PRIORITÉ 8

### Créer des conditions favorables à de nouveaux investissements

En 2014, l'investissement privé non résidentiel a diminué de façon importante en Mauricie tout comme dans le reste du Québec. Le taux de croissance annuel moyen des investissements de la région est par ailleurs inférieur à celui de la province.

Afin de créer des conditions favorables à de nouveaux investissements, la région devra optimiser l'organisation des services et des infrastructures en plus de favoriser la complémentarité et la mise en commun des expertises. Des activités concertées de prospection devront être réalisées afin de répondre à cette priorité.

## PRIORITÉ 9

### Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable

Les terres du domaine de l'État constituent un patrimoine important, un milieu naturel exceptionnel et un bassin de ressources naturelles essentielles au développement socioéconomique.

L'accroissement des retombées de la production et de la transformation des ressources est souhaité en Mauricie. On devra faciliter l'accès aux ressources et au territoire tout en favorisant la cohabitation des différents utilisateurs. Un soutien gouvernemental en vue de stimuler la deuxième et troisième transformation des ressources est également à privilégier.

## PRIORITÉ 10

### Assurer la relève et le transfert d'entreprise

Assurer la relève et le transfert d'entreprise représente un enjeu important en région et constitue un défi pour les entrepreneurs. Par exemple, on estime que seulement le quart des entreprises du secteur agricole en Mauricie ont prévu leur relève.

La région devra améliorer les démarches d'accompagnement existantes et les faire connaître de sorte que les entrepreneurs puissent y avoir recours pour planifier le transfert de leur entreprise.

#### PRIORITÉ 11

##### Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

La disponibilité de main-d'œuvre qualifiée constitue une contrainte importante au développement des entreprises.

Une mobilisation des principaux acteurs concernés est nécessaire pour instaurer une culture de formation continue et assurer une adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail mauricien.

#### PRIORITÉ 12

##### Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études

Le taux de décrochage scolaire demeure plus élevé en Mauricie que dans l'ensemble du Québec. Des interventions à cet égard devront être faites.

Au cours des prochaines années, les intervenants de la Mauricie souhaitent donc valoriser la formation et l'acquisition de connaissances. Des actions visant à renforcer les stages et les formules d'apprentissage en milieu de travail ainsi qu'à encourager et à promouvoir les méthodes d'enseignement innovantes seront privilégiées.

#### PRIORITÉ 13

##### Développer la culture entrepreneuriale

Le fait de miser sur l'engagement actif des élèves dans des situations tirées du monde réel peut avoir un effet bénéfique sur l'acquisition de leurs compétences en entrepreneuriat et sur certaines dimensions de leur orientation professionnelle.

La région souhaite soutenir l'entrepreneuriat éducatif, favoriser l'éclosion du goût d'entreprendre chez les individus de tous les âges et promouvoir les valeurs de l'esprit d'entreprise sous toutes ses formes.

#### PRIORITÉ 14

##### Favoriser l'établissement de pratiques innovantes en matière de gestion des ressources humaines

Le développement des ressources humaines et l'adéquation entre la formation du personnel et les besoins des entreprises vont constituer des enjeux importants en Mauricie.

Le défi des prochaines décennies consistera sans doute à favoriser cette conciliation pour l'ensemble du personnel dans tous les secteurs de l'activité économique. Par conséquent, des initiatives devront être déployées pour faciliter le recrutement, l'intégration et la rétention de la main-d'œuvre.

La région de la Montérégie est située au sud-ouest du Québec, à proximité de la ville de Montréal. Elle est considérée comme la principale porte d'entrée vers les États-Unis. Du point de vue démographique, la région a connu une hausse importante de sa population au cours des dix dernières années. La presque totalité des MRC de la région a vu sa population progresser pendant cette période, souvent au-delà des 10 %.

La région de la Montérégie demeure l'une des régions québécoises où la dualité urbaine-rurale est la plus manifeste. D'une part, la région compte plusieurs zones urbanisées d'importance. En fait, la Montérégie compte pas moins de 14 villes de 25 000 habitants et plus.

D'autre part, des éléments plutôt associés au milieu rural sont présents. La Montérégie constitue en outre la région la plus agricole du Québec. On y trouve non seulement des entreprises de production et de transformation agricoles, mais aussi des entreprises en recherche et développement. La région de Saint-Hyacinthe est d'ailleurs considérée comme une importante technopole agroalimentaire.

Plusieurs parcs naturels et espaces verts sont également présents en Montérégie. Ils offrent des activités à la population et permettent la conservation des écosystèmes.

### LA RÉGION DE LA MONTÉRÉGIE EN BREF<sup>34</sup>

-  **Population (2016) : 1 536 121 habitants** (18,4 % du Québec)
- Superficie de la région : 11 112 km<sup>2</sup>** (0,9 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 14 MRC, 1 agglomération, 177 municipalités, 2 réserves indiennes**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **72 100 \$**, familles monoparentales : **43 080 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,2 %** (F : 82,7 %, H : 72,0 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **86,0 %** (F : 84,9 %, H : 87,1 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **0,2 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>34</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les élus de la région de la Montérégie ont établi les priorités suivantes (sans ordre de priorité) :

### PRIORITÉ 1

#### Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture

La région de la Montérégie compte le quart des terres en culture du Québec. Sa production est des plus diversifiées : en plus des productions végétales et animales traditionnelles, on y élabore aussi des produits de niche comme le cidre et le vin.

Malgré l'importance du secteur, le développement et la pérennité de l'agriculture font face à un certain nombre d'enjeux. Tout d'abord, le prix moyen des terres agricoles de la Montérégie est parmi les plus élevés au Québec, ce qui représente une contrainte importante pour la relève des entreprises et la vitalité des communautés rurales. Pour y pallier, la région veut être appuyée dans la mise en œuvre de mesures pour offrir de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole. Un soutien à la participation au réseau de banques de terres et au développement de projets d'affaires en agriculture est notamment à privilégier.

La région fait aussi face à différentes problématiques environnementales liées à la pratique agricole. Pour répondre aux défis que l'agriculture pose à l'environnement, on envisage entre autres de soutenir des projets agroenvironnementaux contribuant à la protection et à l'amélioration de la qualité de l'eau et des bandes riveraines.

Les enjeux touchant la promotion du secteur agricole, de son développement et de la cohésion entre les intervenants est également au cœur des interventions priorisées par la région. On vise en ce sens à favoriser l'émergence de partenariats d'affaires misant sur la synergie, notamment entre les producteurs agricoles. On souhaite ainsi reconnaître et soutenir l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la région tout en favorisant une cohabitation harmonieuse rurale-urbaine.

### PRIORITÉ 2

#### Développer une identité rassembleuse par la culture

Ayant été découpée en sous-territoires administratifs pendant plusieurs années, la région de la Montérégie souffre d'un déficit identitaire. La culture apparaît comme un vecteur d'unité, car elle répond à un besoin d'appartenance et d'identification.

Or, l'absence d'une mise en réseau de l'offre culturelle sur le territoire et le voisinage immédiat de la métropole constituent des enjeux importants en ce qui concerne la sous-consommation de l'offre culturelle de la région. Pourtant, la Montérégie regorge de richesses culturelles : production artistique, patrimoine bâti et paysager, institutions muséales, etc.

Ces domaines nécessiteraient cependant un soutien accru. Ainsi, au cours des cinq prochaines années, la Montérégie entend assurer le développement et la promotion de la culture sur le plan matériel, immatériel et paysager, notamment par la mise sur pied d'un fonds culturel. De leur côté, la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de la région pourront débiter par la sensibilisation de la population et l'acquisition de connaissances. Par la suite, il est projeté d'élaborer des circuits thématiques historiques.

### PRIORITÉ 3

#### Créer la richesse par l'économie et l'innovation

De par sa situation lui donnant rapidement accès à Montréal, aux États-Unis et à l'Ontario, la Montérégie est considérée comme une plaque tournante des échanges économiques. Sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent, la présence de quatre zones industrialo-portuaires et l'implantation de deux pôles logistiques viennent accentuer cet atout.

La région compte par ailleurs cinq créneaux d'excellence fondés sur des compétences spécifiques reconnues : l'Industrie des systèmes électroniques, les Matériaux souples avancés, le Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, le Réseau de la transformation métallique et TransformAction.

La Montérégie doit donc se positionner dans une stratégie globale qui lui permettra de tirer le meilleur parti de sa situation géostratégique, de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre dans la Stratégie maritime. La région a des attentes envers le gouvernement en ce qui a trait au soutien à l'innovation et au positionnement de la Montérégie sur les marchés. On pourra notamment favoriser le maillage entre les entreprises des secteurs porteurs et appuyer celles-ci dans leurs stratégies de commercialisation.

### PRIORITÉ 4

#### Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 135 000 emplois seraient disponibles en Montérégie, d'ici 2019, les trois quarts visant à remplacer des départs à la retraite. Bon nombre de ces emplois nécessiteront une main-d'œuvre qualifiée possédant un diplôme d'études collégiales ou universitaires. Or, toute proportion gardée, la région montréalaise compte moins de diplômés universitaires que l'ensemble du Québec.

La Montérégie désire donc mettre en place des mesures visant à augmenter l'attractivité de la main-d'œuvre et à favoriser sa rétention. Des actions particulières devront être menées pour attirer la main-d'œuvre immigrante. On veut aussi assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre. La participation gouvernementale pour mettre en œuvre cette priorité est attendue.

Des défis se posent également en matière de relève entrepreneuriale puisqu'une minorité de chefs d'entreprise sont actuellement préparés à assurer leur relève. On souhaite donc promouvoir la culture et la relève entrepreneuriale entre autres par le mentorat d'affaires.

### PRIORITÉ 5

#### Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones densément habitées et d'autres où la concentration de la population est moins élevée. Cette situation fait en sorte que les services à la population varient d'un milieu à l'autre. Il en est de même pour l'offre de logements et de loisirs. Malgré le fait qu'un bon nombre de municipalités présentent un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle. Les élus de la Montérégie s'attendent à disposer des outils nécessaires pour donner un accès équitable aux services à la population.

Le service d'Internet haute vitesse est déficient dans plusieurs municipalités, les options étant limitées ou coûteuses. L'implantation d'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire doit être encouragée et pourra être réalisée en soutenant financièrement des organismes à but non lucratif ou municipaux.

Un autre enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population. Un appui financier à des projets concrets est ainsi projeté.

## PRIORITÉ 6

### Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles

La plaine du Saint-Laurent constitue une écorégion qui se distingue par le caractère unique de sa géomorphologie, de sa géologie, de son climat, de ses sols, de ses ressources en eau, de sa faune et de sa flore. L'équilibre entre la protection, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques est aussi un enjeu important sur lequel la région désire se pencher.

Les espèces envahissantes, le non-respect des normes de protection, la pression du développement et la pollution ponctuelle ou diffuse menacent les milieux naturels qui se font de plus en plus rares et petits.

Considérant que ces milieux constituent des biens qui procurent de nombreux avantages et services à la collectivité, la Montérégie s'attend à un appui gouvernemental pour concrétiser des initiatives visant à assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles qu'on y trouve. On souhaite également être mieux outillé pour protéger les berges, les sols et les milieux humides ainsi que pour améliorer la valeur de l'eau et la qualité des écosystèmes aquatiques. Finalement, on entend contribuer au respect d'une exploitation responsable de la ressource forestière.

## PRIORITÉ 7

### Promouvoir et développer le tourisme

Malgré la position avantageuse que lui procure sa proximité avec Montréal, l'Ontario et les États-Unis, la Montérégie tarde à se distinguer sur le plan touristique. Elle peut compter sur de nombreux atouts qui nécessitent d'être mis en valeur.

Les acteurs de la région désirent contribuer à l'établissement des mesures visant à constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la Montérégie et en faire la promotion. La création de partenariats est donc essentielle. Par ailleurs, la Montérégie souhaite se distinguer dans certains secteurs précis. Le soutien au développement du cyclotourisme, de l'agrotourisme et de l'offre récréotouristique nautique est en outre à privilégier.

## PRIORITÉ 8

### Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

La région de la Montérégie dispose d'importantes infrastructures de transport. En plus de compter sur un réseau autoroutier développé, on y retrouve des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires stratégiques. Par ailleurs, la région doit tirer avantage de la présence d'un pôle aéronautique d'importance.

Or, elle fait face à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. Une collaboration est donc attendue pour que soient mises de l'avant des actions qui feront reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et qui créeront des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier. Elle priorisera également la filière du transport intelligent et durable comme axe stratégique de développement économique. On souhaite par exemple que soient appuyées les initiatives liées à l'électrification des transports.

Finalement, les élus de la Montérégie veulent être épaulés dans l'instauration de nouvelles façons de faire en matière de transport collectif. Le décloisonnement des types de transport (scolaire, adapté, collectif) visant à optimiser les coûts doit entre autres être exploré.

La région de Montréal se situe au sud-ouest du Québec, entre les régions de Laval et de la Montérégie. Métropole du Québec, elle regroupe le quart de la population québécoise et se caractérise par une forte urbanisation. Sa population se distingue également par sa diversité, puisqu'une personne sur trois y est d'origine immigrante.

Montréal contribue largement au développement et au rayonnement du Québec à l'étranger grâce à ses activités économiques et scientifiques d'envergure mondiale dans plusieurs secteurs tels que le jeu vidéo, les effets visuels, l'aérospatiale, les sciences de la vie ainsi que les technologies de l'information. Son influence sur le plan de la culture est également considérable. Que ce soit pour son design, ses réalisations artistiques remarquées, ses industries créatives ou sa scène événementielle, la région contribue avec les créateurs de l'ensemble du Québec à la notoriété de la société québécoise dans les réseaux internationaux.

La région est en outre la plaque tournante du transport des marchandises et des exportations québécoises, avec près des deux tiers des entreprises exportatrices. Montréal offre finalement une concentration de services spécialisés propre à une métropole, en plus d'être le siège d'un grand nombre d'organisations internationales dont certaines onusiennes.

Par ailleurs, en raison de ses caractéristiques uniques, le gouvernement a souligné la particularité de Montréal en ratifiant, en 2016, la Déclaration sur la reconnaissance du statut particulier de la métropole.

## LA RÉGION DE MONTRÉAL EN BREF<sup>35</sup>

-  **Population (2016) : 2 014 221 habitants** (24,2 % du Québec)
- Superficie de la région : 498 km<sup>2</sup>** (0,04 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 16 municipalités, 1 agglomération**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **62 410 \$**, familles monoparentales : **37 750 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,7 %** (F : 81,6 %, H : 73,9 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **79,9 %** (F : 77,7 %, H : 82,2 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : -
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>35</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Afin d'assurer une métropole inclusive, innovante, verte, riche en culture, qui rayonne au Québec, au Canada et mondialement, les intervenants de la région de Montréal ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend ainsi à ce que le gouvernement prévoie l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement.

### PRIORITÉ 2

#### Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité

La qualité de vie des citoyens est fortement liée à leurs déplacements. Le système de transport collectif de Montréal doit répondre aux attentes et aux besoins des citoyens s'il veut favoriser la qualité de vie, l'économie ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il sera important d'assurer une meilleure accessibilité aux différents moyens de transport, encourageant aussi leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

La métropole mise sur des projets structurants dans le domaine de la mobilité. La création d'une nouvelle ligne de métro ainsi que l'achat de nouveaux autobus hybrides contribueront à l'amélioration de la mobilité en ville. Montréal s'attend à ce que l'électrification des transports continue à jouer un rôle important dans la mobilité, particulièrement avec les véhicules électriques en libre-service. Elle s'attend également à ce que le gouvernement et ses institutions collaborent à la mise en place d'un système performant de transport actif, notamment des voies cyclables sécuritaires.

L'intégration du réseau de transport, entre autres par l'harmonisation de la tarification du transport collectif, contribuera aussi à l'objectif de garder les familles en ville.

### PRIORITÉ 3

#### Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

L'économie montréalaise est reconnue pour être diversifiée. Bien que fortement tournée vers les services, Montréal se trouve au deuxième rang des régions du Québec pour le nombre d'emplois dans le secteur de la fabrication. Le produit intérieur brut montréalais et la productivité demeurent inférieurs à ceux des métropoles nord-américaines similaires, malgré la présence d'emplois de grande qualité dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Une majorité d'entreprises de petite taille composent toujours le tissu économique montréalais, et celles-ci gagneraient à innover davantage et à se tourner vers l'international.

Il importe ainsi que les entreprises montréalaises continuent d'être soutenues pour accroître leur compétitivité, notamment par l'innovation, l'internationalisation et l'intégration des chaînes de valeur. La région compte agir sur plusieurs segments porteurs de l'économie montréalaise. La croissance de l'écosystème des entreprises en démarrage (*start-up*), des entreprises d'économie sociale et des secteurs des grappes industrielles métropolitaines doit être encouragée, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les appels d'offres des villes et des gouvernements supérieurs devraient être utilisés pour stimuler l'économie locale et la commercialisation de solutions innovantes. Montréal souhaite également que le gouvernement soutienne les efforts de vente en ligne des détaillants et que soit créé un pôle de commerce en ligne. Elle compte aussi appuyer l'entrepreneuriat féminin et immigrant, avec la collaboration du gouvernement. Montréal souhaite enfin appuyer les commerçants, qui sont importants pour l'économie montréalaise et qui contribuent à la vitalité des quartiers.

La région s'attend par ailleurs à ce que le gouvernement et ses institutions favorisent la croissance d'une main-d'œuvre de haut calibre en encourageant l'augmentation du taux de diplomation, la rétention d'étudiants et la mobilité de professionnels internationaux, notamment des chercheurs et des talents de renommée mondiale dans des industries en émergence.

#### PRIORITÉ 4

### Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Plus du tiers des citoyens de la région de Montréal sont des personnes immigrantes et celle-ci accueille près de 60 % des nouveaux arrivants du Québec. Cette diversité est célébrée et constitue un atout pour la société montréalaise qui se veut inclusive. Cela dit, les difficultés d'intégration persistent, notamment chez les personnes immigrantes pour qui l'accès à l'emploi est un véritable défi. Aussi, les efforts d'intégration doivent être décuplés afin que ces nouvelles populations participent pleinement à la vie collective.

La région s'attend à ce que des actions de sensibilisation soient déployées afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants à la société montréalaise. Les intervenants souhaitent un meilleur accès à l'information et aux services en vue de faciliter l'intégration des nouveaux citoyens. Un dispositif d'accueil basé sur le profil professionnel des nouveaux arrivants devrait en outre être créé.

De plus, Montréal souhaite que la sélection des nouveaux arrivants soit cohérente avec les besoins du marché du travail et que la reconnaissance de diplômes étrangers soit favorisée. La région réclame également un élargissement de l'accès aux programmes gouvernementaux d'obtention de la résidence permanente pour les travailleurs temporaires et les étudiants internationaux afin de faciliter leur rétention. Montréal souhaite également que les entreprises soient soutenues pour mieux tirer profit des ressources humaines d'origine immigrante.

#### PRIORITÉ 5

### Contre la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

La région de Montréal se caractérise par une grande diversité sociale, ce qui fait sa force et sa richesse. La région fait néanmoins face à des défis majeurs avec un nombre important de personnes vulnérables et un taux de familles à faible revenu qui demeure parmi les plus élevés au Québec. Plus de 400 000 personnes ont un faible revenu, soit près de 20 % de la population de la région de Montréal.

Montréal compte ainsi encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables, qu'il s'agisse des aînés, de personnes en situation d'itinérance ou de familles monoparentales. Elle s'attend à ce que la disponibilité et le maintien en bon état de logements sociaux abordables soient garantis. Les initiatives en habitation et logement social favorisent le maintien des familles à Montréal en améliorant l'offre aux citoyens. La Ville s'attend à ce que le gouvernement du Québec soit partenaire avec elle dans tous ses efforts visant à améliorer la condition des familles en matière d'habitation. Les efforts de la métropole en matière de mobilité visent aussi à assurer une meilleure qualité de vie aux familles montréalaises, notamment en permettant l'accès aux ressources urbaines et aux pôles d'emplois.

Se voulant inclusive, Montréal souhaite que soient renforcées les stratégies visant à lutter contre toute forme de discrimination à l'endroit des personnes immigrantes, des membres des minorités visibles, des personnes handicapées, des femmes, des jeunes ou des aînés. Elle souhaite en outre protéger les personnes sans statut légal. La métropole compte aussi entreprendre des initiatives favorisant la sécurité alimentaire.

## PRIORITÉ 6

### Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

La population autochtone s'est accrue de manière significative dans la région de Montréal. La région recense maintenant près de 40 % des Autochtones du Québec qui résident hors réserve, soit plus de 34 500 personnes. Montréal s'est engagée dans une stratégie de la réconciliation qui valorise la présence autochtone passée, présente et future à Montréal et offre aux membres des différents peuples autochtones présents sur son territoire un cadre de vie sécuritaire et épanouissant, que ce soit en soutenant les artistes autochtones de la métropole ou les femmes et les jeunes dans l'établissement de l'entrepreneuriat autochtone, ou en soutenant des programmes de lutte contre l'itinérance et la toxicomanie culturellement adaptés. Ainsi, dans l'esprit de la réconciliation avec les peuples autochtones, la région souhaite promouvoir la présence autochtone en ville et favoriser les relations harmonieuses.

## PRIORITÉ 7

### Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Dans le contexte actuel de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci, Montréal est soucieuse de bâtir une société durable, sobre en carbone, équitable et exemplaire pour les générations actuelles et futures.

En plus de ses efforts en faveur du transport collectif et actif, Montréal compte miser sur les technologies propres et l'application des principes de l'économie circulaire. Elle entend aussi favoriser l'intégration de technologies performantes en matière d'efficacité énergétique afin de bâtir et de rénover les bâtiments de façon durable. Les intervenants de la région s'attendent en outre à ce que les sommes allouées à Montréal pour la réhabilitation des terrains contaminés soient bonifiées de façon à faciliter et à propulser le redéveloppement. De façon générale, Montréal veut verdir son environnement, augmenter sa biodiversité et assurer la pérennité de ses ressources.

## PRIORITÉ 8

### Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

L'infrastructure qui sous-tend le développement social et économique de Montréal demande à être entretenue et améliorée à de multiples égards, qu'il s'agisse de transport, de communication, d'eau, d'éducation ou de loisirs. De plus, sa pérennité doit être assurée.

À cet effet, Montréal priorise notamment la desserte des zones d'emploi par le transport en commun, la réduction de la congestion routière ainsi que la mise aux normes et la modernisation des équipements collectifs tels que les écoles, les arénas et les bibliothèques. Elle s'attend aussi à ce que les ressources nécessaires à la réduction des nuisances soient prévues aux abords des infrastructures en milieu urbain. La région est en outre soucieuse du maintien de son parc de logements locatifs confronté à de nouvelles réalités telles que la location touristique.

Montréal vise par ailleurs à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Elle souligne l'importance de développer l'infrastructure numérique pour permettre l'émergence d'industries de pointe. Elle souhaite ainsi accélérer la numérisation des services aux citoyens et l'ouverture des données. De même, elle s'attend à ce que la numérisation et la robotisation du secteur industriel soient soutenues, tout comme la recherche et sa commercialisation, ceci afin de positionner Montréal comme pôle d'excellence dans le domaine. La région souhaite également que l'on mette sur pied une formation scolaire en numérique et qu'on encourage le codage dès le primaire ainsi que toute initiative favorisant la littératie numérique.

## PRIORITÉ 9

### Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle

La culture et l'industrie créative sont au cœur du dynamisme et du caractère distinctif de Montréal. Les œuvres des artistes et créateurs montréalais rayonnent à travers le monde et font de Montréal une véritable métropole culturelle.

Aussi est-il important de continuer à miser sur la culture et l'industrie créative comme une marque de commerce à l'international pour Montréal. Il importe en outre de soutenir les efforts de préservation, de mise en valeur et de promotion des atouts culturels de Montréal. L'encouragement et le soutien à la propriété intellectuelle montréalaise et québécoise sont des facteurs de grande importance pour la différenciation des atouts de la métropole.

Le rayonnement, la découverte des artistes et de leurs œuvres, et le tourisme culturel de la métropole doivent être promus. La région s'attend par ailleurs à ce que l'on stimule de façon structurante l'éclosion d'espaces de recherche et de rencontres citoyennes qui agiront comme incubateurs et accélérateurs d'entreprises culturelles et créatives. Enfin, le patrimoine montréalais doit être mis en valeur, en contribution aux travaux de rénovation et à la requalification des grands ensembles institutionnels.

La région du Nord-du-Québec couvre environ la moitié de la superficie du Québec. Le territoire est peu peuplé (moins de 0,1 habitant/km<sup>2</sup>) et la population y est dispersée au sein des communautés souvent isolées les unes des autres. La population est en croissance, ce qui s'explique par un taux de fécondité supérieur au reste du Québec et par une population plus jeune qu'ailleurs au Québec. Cependant, ces caractéristiques se manifestent davantage dans la population du territoire d'Eeyou Istchee et du Nunavik.

L'économie régionale est historiquement façonnée par l'exploitation des ressources naturelles. Dans la portion sud de la région, la proportion des emplois au sein du secteur primaire est largement supérieure à celle du Québec, tandis que le secteur tertiaire y est plus faiblement représenté. Nonobstant la production et le développement hydroélectriques, l'économie de cette partie de la région repose pour une grande part sur l'industrie forestière et minière. Pour ce qui est du secteur nord de la région, son économie repose pour une large part sur le secteur primaire, mais également sur le secteur tertiaire avec des proportions d'emploi plus importantes que dans le reste du Québec.

La région se distingue par ailleurs par une structure de gouvernance supralocale particulière adaptée aux réalités socioculturelles présentes sur son territoire. L'Administration régionale Kativik (ARK) exerce des compétences de niveau supralocal sur tout le territoire du Québec situé au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, à l'exclusion des terres de la communauté crie de Whapmagoostui. Au sud du 55<sup>e</sup> parallèle, le Gouvernement de la nation crie (GNC) agit pour la communauté crie tandis que l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) agit pour les Jamésiens. Les membres du conseil du GNC et les représentants des municipalités et des localités jamésiennes forment pour leur part le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ). Existant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le GREIBJ est un organisme municipal qui assure la gestion des localités jamésiennes et des terres publiques faisant partie du domaine de l'État.

Ces quatre organisations sont reconnues en tant qu'organismes compétents en matière de développement régional et également comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement en matière de développement régional du Nord-du-Québec.

## LA RÉGION DU NORD-DU-QUÉBEC EN BREF<sup>36</sup>

 **Population (2016) : 45 107 habitants** (0,5 % du Québec)

- Administration régionale Kativik : **13 489 hab.**
- Eeyou Istchee : **17 677 hab.**
- Jamésie : **13 941 hab.**

**Superficie de la région : 707 164 km<sup>2</sup>** (54,4 % du Québec)

 **Organisation municipale : 4 municipalités, 1 gouvernement régional (incluant actuellement les localités de Villebois, de Valcanton et de Radisson), 14 villages nordiques, 9 communautés cries**

 **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**

- Région : Familles comptant un couple : **80 080 \$**, familles monoparentales : **35 950 \$**
- Administration régionale Kativik : Familles comptant un couple : **79 190 \$**, familles monoparentales : **35 400 \$**
- Eeyou Istchee : Familles comptant un couple : **83 890 \$**, familles monoparentales : **33 210 \$**
- Jamésie : Familles comptant un couple : **78 830 \$**, familles monoparentales : **43 990 \$**
- Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**

 **Taux de diplomation (2015) :**

- Région : **37,4 %** (F : 41,6 %, H : 33,3 %)
- Administration régionale Kativik : **16,3 %** (F : 20,7 %, H : 11,6 %)
- Eeyou Istchee : **26,1 %** (F : 30,4 %, H : 22,2 %)
- Jamésie : **71,9 %** (F : 77,3 %, H : 67,0 %)
- Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)

 **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**

- Région : **83,5 %** (F : 84,1 %, H : 82,8 %)
- Administration régionale Kativik : **84,8 %** (F : 86,5 %, H : 83,2 %)
- Eeyou Istchee : **79,3 %** (F : 81,9 %, H : 76,1 %)
- Jamésie : **86,3 %** (F : 84,4 %, H : 88,0 %)
- Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)

 **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**

- Région : -
- Ensemble du Québec : **2,6 %**

36 Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les particularités propres au Nord-du-Québec nécessitent une adaptation de l'exercice d'établissement des priorités régionales, puisque les enjeux relatifs à l'occupation et à la vitalité du territoire dans les communautés autochtones du Nord-du-Québec sont déjà bien encadrés.

Outre les lois s'appliquant exclusivement à ce territoire, notons, en ce qui concerne les parties autochtones, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et, dans cette foulée, la Paix des Braves, l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik, l'Entente sur le financement global de l'Administration régionale Kativik et l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris et le gouvernement du Québec. Cet ensemble confère au GNC et à l'ARK plusieurs pouvoirs, compétences et responsabilités sur le territoire, notamment l'autonomie de planifier le développement de leurs communautés dans plusieurs secteurs et de gérer leurs institutions en conséquence.

Signalons, du côté de la Jamésie, que les initiatives de développement de l'ARBJ obtiennent un financement avec l'entente relative au Fonds de développement des territoires.

Rappelons aussi que toute la région fait partie du territoire d'intervention du Plan Nord qui établit des priorités d'action de concert avec les intervenants du milieu.

C'est pourquoi l'établissement des priorités régionales diffère pour l'ARK, le GNC et l'ARBJ. Les ministères et organismes devront tenir compte d'un tel contexte et se référer, dans leur contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires dans le Nord-du-Québec, aux objectifs généraux et particuliers de développement contenus dans les divers outils de planification de chacun. On se référera plus précisément aux plans quinquennaux de développement de ces organismes ou encore, dans le cas de l'ARK, aux priorités établies lors de la démarche de consultation Parnasimautik.

Menée de concert avec les organisations régionales du Nunavik, la démarche Parnasimautik a permis de consulter chaque communauté pour discuter des enjeux fondamentaux qui les préoccupent. Mobilisant les organisations locales et les citoyens, en accordant une attention particulière aux jeunes, l'initiative a donné comme résultat de définir une vision globale et unifiée de développement pour les Inuits du Nunavik ainsi que de bâtir les fondations de relations renouvelées avec les organisations nunavikoises, les gouvernements du Québec et du Canada de même qu'avec les promoteurs industriels. Parmi les 12 priorités de développement formulées dans le rapport de la consultation se trouvent :

- la protection et la promotion de la culture inuite;
- l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin, pour les fins de l'occupation et de la vitalité des territoires, la Jamésie a établi les priorités régionales ci-dessous.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES, SECTEUR JAMÉSIE

### PRIORITÉ 1

#### Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique

Conformément à la réalité sociodémographique particulière de la région, trois organisations représentent le secteur touristique de la Jamésie et d'Eeyou Istchee. Ces organisations, de par leur proximité, ont naturellement établi un partenariat leur permettant de mener des projets conjoints.

Il demeure toutefois difficile de définir l'identité culturelle de la Jamésie où le sentiment d'appartenance de la population s'exprime plus localement que régionalement. Cela se traduit par l'absence d'un discours commun et rassembleur qui représenterait

une promotion efficace de l'identité jamésienne. Un tel discours permettrait notamment de faire des Jamésiens de meilleurs ambassadeurs de leur région.

Une grande part de l'activité touristique régionale est directement liée à l'exploitation des ressources fauniques. Ainsi, l'arrêt de la chasse au caribou, prévu en 2018, aura d'importantes répercussions économiques autant pour les pourvoyeurs que pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration. Malgré tout, la situation pourrait s'avérer une occasion de penser différemment l'offre touristique régionale.

L'industrie des véhicules hors route doit elle aussi faire face à différents enjeux, le principal étant l'utilisation répandue des nombreux chemins forestiers du territoire par les amateurs. Cette pratique entraîne un faible niveau d'adhésion aux clubs régionaux, ce qui a un impact sur le développement de ce secteur à fort potentiel.

## PRIORITÉ 2

### Renforcer la culture partenariale entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

La mise en place du GREIBJ en 2014 présente une occasion considérable de favoriser les rapprochements entre les Cris et les Jamésiens. Les Cris, en tant qu'acteurs du développement économique, sont des partenaires de choix dans de nombreux projets locaux et régionaux couvrant plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, le maintien et le renforcement de relations harmonieuses avec les communautés cries favorisent la mise en place de partenariats d'affaires ayant un effet positif sur l'activité économique de l'ensemble de la région.

## PRIORITÉ 3

### Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies

Les Jamésiens réfléchissent actuellement aux enjeux auxquels ils sont confrontés en matière de transport des biens et des personnes. L'éloignement et l'isolement de la région entraînent certains défis, notamment en ce qui concerne l'accès au transport collectif interurbain. Ainsi, plusieurs lignes du réseau de transport desservant la région à partir des régions limitrophes sont en péril. Or, l'accès au transport interurbain a une incidence sur la qualité de vie dans son ensemble, notamment chez les personnes en situation de vulnérabilité. L'accès à des aliments périssables sains est également un enjeu mobilisateur qui regroupe les acteurs régionaux, par exemple autour de projets tels que le programme fédéral Nutrition Nord qui permet de diminuer les coûts du transport.

Le numérique constitue un important catalyseur d'innovation et d'entrepreneuriat pour diminuer l'isolement de la Jamésie. Le passage au numérique des entreprises et du travail autonome constitue un important levier de croissance. Par exemple, les effets de l'éloignement des marchés peuvent être atténués par le commerce en ligne.

La couverture médiatique de la Jamésie est actuellement souvent réalisée par les régions limitrophes, cette situation contribuant à son isolement. De plus, l'accès à l'information régionale est inégal sur le territoire. Un nouveau positionnement stratégique, qui donnerait accès à plus de contenu régional, contribuerait à diminuer cet isolement.

## PRIORITÉ 4

### Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles

La région doit encourager les projets et les initiatives visant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles afin de les protéger, de les mettre en valeur et d'en améliorer la gestion. Le secteur minier joue un rôle important dans l'économie du Nord-du-Québec. La région occupe le premier rang des régions administratives en termes d'investissement minier et de valeur des livraisons minérales en 2015<sup>37</sup>. En 2017, trois mines d'or, deux mines de zinc et de cuivre ainsi qu'une mine de diamants sont exploitées en Jamésie<sup>38</sup>.

L'utilisation du territoire forestier d'Eeyou Istchee Baie-James concerne plusieurs groupes, soit les Cris, les Jamésiens et l'industrie. De nombreux usages sont ainsi conciliés, notamment la chasse, la pêche, le piégeage, la villégiature, les activités récréotouristiques, la récolte de produits forestiers non ligneux et l'exploitation forestière et minière. Reflet de son importance, le secteur génère entre 13 % et 20 % des emplois en Jamésie<sup>39</sup>.

Bien que la région compte peu de producteurs agricoles, des méthodes atypiques d'élevage et de récolte doivent être mises de l'avant afin de pallier les contraintes d'un environnement nordique.

37 <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2016/10-Nord-du-Quebec.pdf>.

38 [http://diffusion.stat.gouv.qc.ca/docs-hnc/html/Liste\\_complete\\_etablissements\\_mines.pdf](http://diffusion.stat.gouv.qc.ca/docs-hnc/html/Liste_complete_etablissements_mines.pdf).

39 *Id. Portrait forestier de la Baie-James C09-10*, Matagami, La Commission, 2010, p. 3.

## PRIORITÉ 5

### Soutenir le développement et la diversification de l'économie

La faible diversité des industries combinée à la prédominance des entreprises de grande taille augmente la vulnérabilité de la région en raison du caractère cyclique et instable auquel ces entreprises sont soumises. La fermeture, voire l'arrêt temporaire d'une seule usine d'envergure, peut engendrer des conséquences permanentes dans une municipalité mono-industrielle de petite taille. On constate également que le manque de main-d'œuvre dans les communautés de la région a un impact sur le développement d'entreprises privées et la prestation des services publics et parapublics, ce qui ne facilite pas les efforts de diversification économique.

L'arrimage entre le secteur de la formation et celui de l'emploi est cependant grandement bénéfique pour la région, principalement en ce qui a trait à la rétention des jeunes. Les établissements d'enseignement sont plutôt proactifs vis-à-vis les demandes de l'industrie, notamment dans le secteur minier, ce qui contribue à une meilleure adéquation formation-emploi.

## PRIORITÉ 6

### Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

La région administrative du Nord-du-Québec est caractérisée par son éloignement des grands centres du Québec. Elle se distingue également par la cohabitation de trois groupes culturels distincts conférant à la région une réalité socioculturelle unique.

Une tendance lourde est constatée dans la dynamique démographique de ces trois groupes, qui est fortement contrastée. Ainsi, la démographie est en hausse en Eeyou Istchee et au Nunavik, tandis que la population de la Jamésie continue de décroître. La région doit également composer avec le phénomène du fly-in/fly-out qui a comme conséquence qu'une proportion non négligeable des travailleurs d'Eeyou Istchee Baie-James n'y résident pas. Ces caractéristiques, couplées au fait que le Nord-du-Québec est la seule région administrative où les notions d'occupation et de vitalité du territoire sont directement liées à des enjeux de gouvernance, justifient la reconnaissance d'un statut particulier pour la Jamésie et la mise en place de mesures adaptées pour favoriser le maintien et l'accroissement de sa population.

Souvent, les politiques et les mesures gouvernementales ne semblent pas considérer le caractère singulier de la Jamésie. Conséquemment, elles ne s'appliquent pas toujours de façon optimale et ne répondent pas efficacement aux besoins des milieux. Des mécanismes de discussion entre les autorités gouvernementales et les acteurs du milieu devront être mis en place pour favoriser l'instauration d'orientations, de programmes et de mesures mieux adaptés aux réalités territoriales.

La région de l'Outaouais est située au sud-ouest du Québec, à la frontière de l'Ontario et de la capitale canadienne. Sa population se distingue par une forte croissance au cours des dix dernières années. Elle se concentre cependant davantage au sud, le long de la rivière des Outaouais, notamment dans la ville de Gatineau. En fait, près des trois quarts de la population de la région se concentrent dans cette municipalité.

L'économie de la région repose essentiellement sur le secteur tertiaire, et plus particulièrement les services publics, bien que l'agriculture et la foresterie demeurent des secteurs d'activité importants dans les milieux ruraux.

L'Outaouais est caractérisée par la présence de disparités socioéconomiques importantes sur son territoire. D'un côté, la ville de Gatineau et la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui forment la zone urbaine et périurbaine de la région, se classent parmi les territoires affichant la plus haute vitalité économique de la province. De l'autre côté, les MRC de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau, en milieu rural, se classent pour leur part parmi les plus dévitalisées.

## LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS EN BREF<sup>40</sup>

-  **Population (2016) : 389 139 habitants** (4,7 % du Québec)
- Superficie de la région : 30 471 km<sup>2</sup>** (2,3 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 4 MRC, 67 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 2 réserves indiennes, 6 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **75 340 \$**, familles monoparentales : **42 630 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **72,8 %** (F : 76,7 %, H : 69,2 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **84,5 %** (F : 84,1 %, H : 84,9 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **5,1 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>40</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Les intervenants de la région de l'Outaouais ont établi les priorités suivantes :

### PRIORITÉ 1

#### Favoriser un développement arrimé des milieux ruraux et urbains et consolider l'identité régionale

L'Outaouais est une région de contrastes : alors que les MRC rurales font face au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes, les MRC en milieu urbain et périurbain connaissent une croissance importante et constante de la population. Pour l'ensemble de la région, ces situations soulèvent un enjeu d'accès à des services et des infrastructures de proximité, et soulignent l'importance d'assurer le développement rural en complémentarité avec la zone urbaine de l'Outaouais.

Étant l'une des régions comptant les plus fortes proportions d'immigrants au Québec, l'Outaouais est aussi caractérisée par une grande diversité culturelle qui inclut la présence autochtone. Dans ce contexte, l'émergence d'une identité régionale forte et le renforcement du sentiment d'appartenance envers la région représentent un défi qu'il convient de surmonter afin d'assurer la pérennité et la vitalité des milieux.

Les intervenants régionaux entendent donc appuyer la revitalisation des centres villageois et favoriser le maintien des services de proximité. Des actions visant à soutenir les initiatives d'attraction et de rétention de population seront aussi menées.

### PRIORITÉ 2

#### Renforcer la position concurrentielle de l'Outaouais à l'égard de sa situation frontalière

La situation frontalière est une caractéristique de l'Outaouais. La proximité et le pouvoir d'attraction de la capitale canadienne, Ottawa, et de la province de l'Ontario peuvent être perçus comme un défi pour la région sur les plans tant économique qu'identitaire.

Cependant, cette situation peut aussi être envisagée comme un avantage distinctif sur lequel l'Outaouais doit miser pour son développement. De plus, la région pourrait bénéficier d'une meilleure complémentarité avec le développement des territoires voisins du côté ontarien. En ce sens, elle souhaite assurer une planification et un arrimage du développement économique des deux côtés de la frontière. Une meilleure harmonisation de la réglementation en vigueur dans les deux provinces devra aussi être favorisée.

### PRIORITÉ 3

#### Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région

Le transport est un facteur important pour assurer l'accès aux différents services et la rétention de la population dans les milieux éloignés. Or, l'Outaouais fait face à plusieurs défis pour assurer la mobilité durable des personnes sur son territoire, à commencer par l'ampleur de ce dernier.

De plus, avec près de 40 000 résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler ou obtenir des services en Ontario, le recours à des modes de transport durable s'impose afin de limiter l'impact de ces déplacements sur l'environnement et d'assurer une mobilité plus efficace. Il importe donc pour le milieu de maintenir et de développer les services de transport collectif et adapté sur l'ensemble des territoires. La région mise aussi sur les transports actifs et l'électrification des transports.

### PRIORITÉ 4

#### Protéger l'environnement naturel, améliorer la gestion des matières résiduelles et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

L'Outaouais est reconnue pour l'étendue et la richesse de ses espaces naturels : elle comprend plus de 8,5 % des aires protégées du Québec, alors que ses 15 000 lacs et réservoirs de même que ses sept principales rivières couvrent plus de 10 % de son territoire. Il importe ainsi de protéger et de valoriser ce vaste patrimoine naturel.

La protection de l'environnement passe notamment par des mesures favorisant la transition vers des énergies renouvelables. Par ailleurs, la révision récente des plans de gestion des matières résiduelles des MRC a mis en exergue certains enjeux régionaux, notamment quant au traitement des matières recueillies.

## PRIORITÉ 5

### Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité

La culture est l'un des vecteurs de l'identité et de l'appartenance au territoire, en plus de contribuer à la création d'emplois et à la diversification économique. Il importe donc de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel de la région, marqué par la présence des Premières Nations et de différentes communautés culturelles, mais aussi d'encourager la création artistique et sa diffusion, particulièrement auprès de la population locale. Le soutien à la création artistique et sa diffusion fera aussi en sorte d'attirer et de retenir des artistes, assurant ainsi la présence d'une offre culturelle sur l'ensemble des territoires.

## PRIORITÉ 6

### Favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain

L'Outaouais, de par sa proximité avec la capitale canadienne, est caractérisée par une certaine dépendance économique envers l'administration publique. La proportion de personnes travaillant dans les services publics est effectivement l'une des plus importantes au Québec, ce qui contribue au fait que la culture entrepreneuriale y est relativement moins développée. L'entrepreneuriat collectif fait cependant exception, l'Outaouais présentant un taux d'entreprises d'économie sociale par habitant supérieur à la moyenne provinciale.

Afin d'assurer la vitalité économique, il importe de soutenir et d'encourager les entreprises déjà présentes sur le territoire ainsi que celles en émergence tout en poursuivant les efforts de promotion de l'entrepreneuriat auprès de la population.

## PRIORITÉ 7

### Soutenir la diversification économique et l'innovation

Alors que la portion plus urbaine de l'Outaouais dépend fortement du secteur des services pour ses emplois, les territoires ruraux ont longtemps misé sur un nombre limité de secteurs d'activité. Les industries du bois et de l'agriculture constituaient alors la base de l'économie rurale. Certains événements récents, comme la crise forestière, ont mis en exergue l'importance de diversifier l'économie de la région en instaurant des conditions encourageant l'innovation ainsi qu'en s'appuyant sur des secteurs d'activité prometteurs. Ainsi, la région s'entend pour implanter de nouveaux créneaux économiques de même qu'encourager la recherche et le développement en partenariat avec le milieu institutionnel et les centres de recherche. L'établissement des conditions propices au virage numérique et au déploiement de la fibre optique dans les territoires est aussi privilégié ainsi que la prise en compte des occasions avantageuses découlant de la proximité de la région avec l'Ontario et la capitale canadienne.

## PRIORITÉ 8

### Favoriser le développement touristique de la région

La proximité de l'Outaouais avec la capitale du pays, qui attire annuellement autour de huit millions de visiteurs, lui permet de bénéficier d'un fort potentiel de développement touristique, un créneau porteur pour la diversification économique de la région.

L'Outaouais est d'ailleurs considérée comme « porte d'entrée » du Québec. Il importe ainsi de mettre en place des mesures permettant de tirer pleinement profit de ce potentiel et de mettre en valeur les nombreux attraits culturels, historiques et naturels de notre territoire. Bref, le renforcement du positionnement et de la notoriété de l'Outaouais est stratégique.

## PRIORITÉ 9

### Promouvoir et mettre en valeur le secteur agroalimentaire

Sur le plan de l'agriculture et de l'agroalimentaire, la région de l'Outaouais possède des avantages distinctifs, incluant la présence de terres de qualité et abordables, un climat intéressant et varié ainsi que des marchés importants à proximité. La région compte plus de 900 entreprises agricoles et plus de 17 000 emplois sont directement associés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Bien que ce secteur soit ancré depuis longtemps dans la région, des efforts sont encore nécessaires pour le diversifier et le développer pleinement. Une attention particulière devra être portée à la réglementation qui régit la circulation des productions agroalimentaires de part et d'autre de la frontière entre le Québec et l'Ontario. Plusieurs MRC ayant adopté un plan de développement de la zone agricole (PDZA), un soutien est notamment nécessaire pour leur mise en œuvre. Des actions concrètes sont également prévues pour encourager le démarrage et la relève des entreprises agricoles.

## PRIORITÉ 10

### Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière

L'histoire de l'Outaouais est étroitement liée au développement de l'industrie forestière, la forêt occupant plus de 80 % du territoire. Ce secteur demeure aujourd'hui un moteur économique pour plusieurs communautés rurales de la région, malgré la crise qui a secoué l'industrie dans les années 2000. Toutefois, afin d'accroître la résilience et la viabilité de ce secteur et d'optimiser l'utilisation des ressources qui sont extraites, il importe d'encourager la création de nouvelles activités liées à celui-ci. Dans la foulée, les intervenants de l'Outaouais favoriseront aussi la création et le développement d'entreprises et de produits innovants dans le secteur forestier.

## PRIORITÉ 11

### Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

L'Outaouais présente l'un des taux de décrochage les plus élevés du Québec. Or, l'éducation est un élément de base pour assurer la formation et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. De plus, l'Outaouais connaît une problématique d'exode des jeunes, qui quittent la région pour poursuivre des études supérieures, principalement en Ontario et ailleurs au Québec.

Il importe donc de mettre en place des conditions favorisant la persévérance et la réussite scolaires de même que la rétention en Outaouais des jeunes de niveau postsecondaire. Afin d'encourager la vitalité économique de la région, l'offre de formation doit aussi tenir compte des besoins des entreprises présentes dans les différentes parties du territoire.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est située au nord de la région de la Capitale-Nationale et est bordée à l'est par la région de la Côte-Nord et à l'ouest par la région du Nord-du-Québec. Globalement, la région a connu une faible hausse de sa population au cours des dix dernières années. Plus de la moitié de celle-ci se trouve dans la ville de Saguenay.

Le secteur primaire de la région est principalement tourné vers la foresterie et l'agriculture. La forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région, et ce, malgré les soubresauts de cette industrie. L'industrie agroalimentaire procure pour sa part 1 emploi sur 8 et plus de 1 200 entreprises travaillent dans ce secteur.

La production d'aluminium primaire a trouvé un terreau fertile et génère près de 6 000 emplois dans la région. Les usines de production de métal primaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean représentent plus de 40 % de la production québécoise.

L'industrie touristique tire également son épingle du jeu alors que les différents attraits contribuent à la venue de plus d'un million de visiteurs annuellement, générant des retombées directes et indirectes évaluées à plus de 250 millions de dollars.

## LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN EN BREF<sup>41</sup>

-  **Population (2016) : 277 232 habitants** (3,3 % du Québec)
- Superficie de la région : 95 761 km<sup>2</sup>** (7,4 % du Québec)
-  **Organisation municipale : 4 MRC, 49 municipalités dont 1 ville exerçant des compétences de MRC, 1 réserve indienne, 10 territoires non organisés**
-  **Revenu médian des familles après impôts (2014) :**
  - Région : Familles comptant un couple : **67 240 \$**, familles monoparentales : **40 700 \$**
  - Ensemble du Québec : Familles comptant un couple : **68 570 \$**, familles monoparentales : **41 270 \$**
-  **Taux de diplomation (2015) :**
  - Région : **77,7 %** (F : 81,8 %, H : 73,9 %)
  - Ensemble du Québec : **78,8 %** (F : 83,9 %, H : 73,8 %)
-  **Taux de travailleurs chez les 25-54 ans (2015) :**
  - Région : **81,4 %** (F : 80,6 %, H : 82,1 %)
  - Ensemble du Québec : **83,6 %** (F : 82,5 %, H : 84,7 %)
-  **Proportion de la population vivant dans des localités où l'indice de vitalité économique est faible (5<sup>e</sup> quintile) (2014) :**
  - Région : **2,6 %**
  - Ensemble du Québec : **2,6 %**

<sup>41</sup> Les sources sont les mêmes que celles indiquées au chapitre 1, *Les priorités de l'Abitibi-Témiscamingue*.

## LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Tenu en juin 2015, le Sommet économique régional du Saguenay–Lac-Saint-Jean a permis d'établir un constat commun sur les atouts et les leviers de développement de la région et de cibler des champs d'intervention à mettre en priorité au cours des dix prochaines années. Le Sommet s'est appuyé sur la participation de plus de 1 200 personnes et sur les 95 mémoires déposés. Par la suite, 11 groupes de travail, présidés par des intervenants économiques de la région et regroupant près de 130 acteurs économiques régionaux, ont été mis sur pied. C'est pourquoi les intervenants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, reconnaissant la pertinence de cet exercice, ont conclu que les défis de développement déterminés lors du Sommet et les recommandations des groupes de travail allaient constituer l'essentiel des priorités régionales, qui sont les suivantes :

### PRIORITÉ 1

**Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région**

La situation géographique et les conditions climatiques plus rigoureuses que dans le sud du Québec ont constitué des facteurs favorables à l'émergence d'une agriculture distinctive. La région bénéficie ainsi de facteurs agroclimatiques favorisant la culture ou la cueillette sauvage de plantes qui présentent des propriétés répondant à plusieurs tendances des marchés, en plus de réduire l'incidence des ravageurs, et favorisant des pratiques responsables telles que l'utilisation moins grande de pesticides.

La valorisation de l'agriculture nordique par des produits distinctifs, présents sur des marchés diversifiés, consolidera les différentes filières agricoles régionales.

### PRIORITÉ 2

**Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région**

Les Pekuakamiulnuatsh sont partie prenante du développement régional et des partenaires dans de nombreux projets, notamment ceux qui ont à voir avec l'énergie communautaire, le tourisme, la valorisation de la fourrure et la mise en valeur du territoire. Le maintien et le renforcement des relations harmonieuses avec les communautés autochtones favorisent la mise en place de partenariats d'affaires bénéfiques pour tous et toutes. Le réseautage et l'établissement de partenariats (autochtones et allochtones) auront un impact positif sur l'activité économique de toute la région.

En vertu des lois en vigueur, les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles sur le territoire ancestral innu (Nitassinan) des Pekuakamiulnuatsh doivent faire l'objet d'ententes de répercussions et d'avantages entre la communauté et les promoteurs.

### PRIORITÉ 3

**Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement**

La capacité d'innovation des entreprises de la région est importante dans un contexte de compétitivité mondiale. L'aluminium de la région peut être qualifié de «vert» et cela constitue un trait distinctif important et de plus en plus recherché.

La création de nouvelles entreprises de transformation est un enjeu de premier ordre, car l'augmentation du nombre de celles-ci permet de créer une masse critique plus importante et augmente l'attrait de la région pour de potentiels investisseurs. Un certain nombre de secteurs d'intérêt ont par ailleurs été priorisés par la Société de la Vallée de l'aluminium, soit les véhicules légers, les camions lourds, les véhicules ferroviaires légers, le revêtement de bâtiment, les ponts et accessoires routiers, l'éclairage urbain de même que les conducteurs électriques.

### PRIORITÉ 4

**Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d'élaboration de leur projet; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances**

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean se distingue des autres régions minières du Québec par son potentiel en minéraux industriels et en métaux de haute technologie. Le secteur des minéraux industriels et des métaux stratégiques représente une niche distinctive et il devient opportun d'entreprendre des activités de recherche et d'innovation. Il est également nécessaire de compléter les connaissances géoscientifiques du territoire pour que la région soit en mesure d'attirer les entreprises d'exploration qui sont responsables des découvertes minérales.

Il importe encore ici de favoriser la participation de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la valorisation de l'exploration du potentiel minier de la région. Les promoteurs miniers se doivent de convenir d'une entente de répercussions et d'avantages avec les Premières Nations concernées par leur projet. Les démarches en ce sens doivent être entamées le plus en amont possible du projet.

## PRIORITÉ 5

### Relancer l'industrie de la fourrure nordique

La filière de la fourrure nordique entend positionner l'industrie québécoise de la fourrure comme leader mondial par une offre de produits innovants et écoresponsables, tant du côté des créations basées sur les traditions ancestrales autochtones que de celui des productions industrielles. L'implication des différents acteurs du domaine de la fourrure, notamment les différentes communautés des Premières Nations, constitue un préalable à la réussite de la filière.

La recherche et développement constitue un moyen d'assurer un approvisionnement stable en fourrure en permettant aux trappeurs, par la valorisation accrue et complète de l'animal, de retirer un juste prix pour chaque animal piégé. Elle permet également d'améliorer la compétitivité de l'industrie québécoise de la fourrure et de stimuler l'innovation, par conséquent d'augmenter la productivité, tout en assurant le respect des considérations éthiques et environnementales.

## PRIORITÉ 6

### Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d'entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises

Le soutien financier des petites et moyennes entreprises constitue un enjeu majeur de développement économique des milieux. Le développement des compétences financières des entrepreneurs faciliterait leur accès au financement. Le manque d'accompagnement est le frein principal au développement des affaires. Le manque de liquidités et d'expertise constitue un autre frein important. Les intervenants de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean entendent donc soutenir des projets en faveur de l'entrepreneuriat.

## PRIORITÉ 7

### Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires

La région est bien pourvue en matière d'infrastructures. Elle dispose notamment de 102 000 kilomètres de chemins multiusages permettant l'accès au territoire, dont 2 500 kilomètres de chemins multiusages considérés comme stratégiques permettant le transport hors norme. Elle peut également compter sur un réseau ferroviaire donnant accès au continent américain, sur un port en eau profonde accessible à longueur d'année ainsi que sur des infrastructures aériennes de transport des personnes et des marchandises. Bien que la présence de ces modes de transport soit un actif important pour la région, ceux-ci prennent toute leur valeur lorsqu'ils sont interconnectés.

Il importe alors de consolider l'offre de transport, d'autant plus que le Saguenay-Lac-Saint-Jean constitue le point de convergence de la Stratégie maritime et des projets de développement situés sur le territoire du Plan Nord.

## PRIORITÉ 8

### Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche

Promouvoir la qualité du régime forestier québécois et les bienfaits de la récolte forestière et du matériau bois contre les changements climatiques permettra de diminuer la méconnaissance du public nuisant actuellement à l'accès aux marchés des produits issus de la région. L'aménagement forestier durable et l'utilisation du bois constituent l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre les changements climatiques. En effet, le CO<sub>2</sub> atmosphérique capté par la forêt durant la croissance des arbres sera séquestré de façon permanente une fois ceux-ci récoltés et transformés en produit durable.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan constitue un acteur incontournable de la gestion des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean tant à titre de détenteur d'un permis de récolte pour l'approvisionnement d'une usine de transformation que pour l'harmonisation des activités d'aménagement forestier avec les activités traditionnelles des Pekuakamiulnuatsh. Les acteurs régionaux souhaitent en outre une mobilisation forte et structurée pour développer ce secteur.

## PRIORITÉ 9

**Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques**

Les acteurs doivent miser sur leurs forces pour concrétiser la vision de l’industrie touristique : être un acteur économique mobilisé, cohérent et performant chez qui le client vit une expérience mémorable, et ce, à travers toute la région. Un développement structurant de l’industrie implique une cohérence et une cohésion des interventions sur le territoire.

La population locale joue un rôle clé dans l’expérience touristique et la qualité de l’accueil. L’accueil touristique est l’affaire de tous. Chaque citoyen devrait être conscient de son apport économique et des retombées qu’il occasionne lorsqu’il oriente convenablement un touriste.

En plus de posséder une offre touristique diversifiée et intéressante, Mashteuatsh est la seule communauté autochtone du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qui en fait un produit d’appel à exploiter.

## PRIORITÉ 10

**Numérique – Favoriser l’appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l’essor de l’industrie du cinéma court et de la créativité numérique**

Le numérique constitue le plus important catalyseur d’innovation et d’entrepreneuriat. Faire en sorte que les entreprises régionales ainsi que les travailleurs autonomes effectuent avec succès la transformation au numérique est un enjeu de développement économique essentiel. L’adoption et la mise en œuvre d’un plan d’action stratégique régional du numérique favoriseraient grandement cette transformation. La mise en place d’une table du numérique est également privilégiée.

D’ailleurs, la région se distingue par son expertise dans le court et le long métrage ainsi que dans la créativité numérique comme en témoignent les 354 jours de tournage et les 137 productions réalisés en 2016.

Les infrastructures de télécommunication haute vitesse sont aussi stratégiques et cruciales pour le maintien de la compétitivité des entreprises que le sont les infrastructures routières, aéroportuaires ou ferroviaires. L’accès à un réseau Internet haut débit mobile (cellulaire) en plus d’un accès à un réseau fixe haut débit doivent être priorités, car ils offrent aux entreprises la possibilité de demeurer constamment connectées au reste du territoire.

## PRIORITÉ 11

**Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l’inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d’environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l’économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l’abandon scolaire; l’adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l’offre de service liée au développement social**

La région connaît un vieillissement rapide de sa population. Le nombre d’aînés (65 ans et plus) augmentera rapidement d’ici les dix prochaines années. Dans une perspective d’occupation dynamique du territoire, l’établissement durable des immigrants constitue une réponse aux perspectives démographiques de la région. Pour sa part, la communauté innue de Mashteuatsh vit une situation inverse avec une croissance démographique importante.

Agir sur les environnements favorables aux saines habitudes de vie et à la qualité de vie garantira la santé de la population de la région. L’insécurité alimentaire continue de progresser et touche autant les personnes seules que les familles monoparentales ou celles dont les deux parents travaillent. L’amélioration, particulièrement pour les clientèles vulnérables, de l’accès à des aliments frais, minimalement transformés et locaux permettra d’agir de façon durable sur la qualité de vie de la population. La formation est également un facteur clé du développement des communautés. La région vise donc à soutenir des initiatives en ce sens.



A large, stylized number '3' composed of three overlapping chevron-like shapes. The top-left shape is dark blue, the middle-right shape is a lighter blue, and the bottom-right shape is orange. The number '3' is printed in white on the light blue section.

3

TROISIÈME PARTIE

**LA MISE EN ŒUVRE, POUR  
ARRIMER LA RÉPONSE  
GOUVERNEMENTALE AUX  
PRIORITÉS DES RÉGIONS**

La mise en œuvre de la présente stratégie interpelle d'entrée de jeu les élus municipaux qui, par leur action, sont les leaders de l'occupation et de la vitalité de leur territoire.

Elle engage fermement les ministères et organismes du gouvernement, qui placeront les priorités régionales au cœur de leur action. De fait, ils feront de ces priorités l'objet de plans d'action sectoriels qui, additionnés, formeront le premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires.

Sur le plan politique, il revient aux ministres responsables de chaque région de promouvoir l'occupation et la vitalité de leur région.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire agit comme catalyseur de l'action gouvernementale. Il assure notamment la concertation avec les ministres sectoriels et les ministres responsables des régions qui partagent avec lui cette responsabilité.

## LES ÉLUS MUNICIPAUX

La nature même du mandat de l'élu municipal fait qu'il veille à l'occupation et à la vitalité de son territoire. La nouvelle marge de manœuvre reconnue aux municipalités permet à l'élu de mieux jouer ce rôle. Les élus sont prêts à assumer cette gouvernance de proximité pour leur territoire et à en rendre compte aux citoyennes et citoyens.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires mentionne, dans son préambule, que « les élus municipaux sont des intervenants majeurs et incontournables en matière d'occupation et de vitalité des territoires ». Elle précise, à l'article 13, que « dans le cadre des compétences de tout organisme municipal au conseil duquel il siège, chaque élu municipal [...] concourt à l'atteinte des objectifs de la stratégie ».

Ce sont des élus municipaux qui siègent aux conseils des MRC. C'est un comité directeur formé majoritairement d'élus municipaux qui, au terme d'un exercice de réflexion et de concertation régionale, a déterminé les priorités régionales de développement. Et c'est ce comité directeur qui a aussi choisi la composition des comités régionaux de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR).

Pour la présente stratégie, les comités régionaux de sélection doivent veiller à ce que les projets de développement à soutenir par le FARR soient choisis en fonction des priorités régionales de développement. Les conseils des MRC sont aussi invités à prendre en compte ces priorités dans leur gestion du Fonds de développement des territoires (FDT).

Le succès de la mise en œuvre de la Stratégie repose non seulement sur l'élu municipal, mais surtout sur la force que prendra le partenariat entre les gouvernements de proximité et le gouvernement du Québec pour agir selon les priorités de chaque région.

## LES MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT

### Action planifiée par chaque ministère et organisme

Découlant du premier objectif de la Stratégie<sup>42</sup>, la première attente qui est fixée pour les ministères et organismes est de préciser, dans la planification qui est exigée d'eux par l'article 9 de la LAOVT, comment ils entendent agir pour répondre aux priorités régionales.

« Chaque ministère, organisme [...] doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie, dans le domaine de ses compétences [...], dans une planification pluriannuelle. » LAOVT, article 9.

« Chaque ministère, organisme [...] assujetti à l'article 9 fait état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus [...]. » LAOVT, article 14.

<sup>42</sup> Rappel : les objectifs se trouvent à la fin de la première partie de la Stratégie.

Cette planification, qui sera désormais propre à l'occupation et à la vitalité des territoires<sup>43</sup>, est attendue pour le 30 mars 2018.

Les ministères et organismes examineront et présenteront leurs réponses, région par région et priorité par priorité. Ils préciseront comment ils donnent suite à une priorité par une action ou, du moins, en prenant l'engagement d'analyser le dossier avec les acteurs concernés pour le faire progresser. Sinon, ils expliqueront pourquoi ils ne peuvent donner suite dans un avenir prévisible.

Ces plans devront se référer aux énoncés des priorités se trouvant dans les chapitres 1 à 18 de la deuxième partie de la Stratégie ou dans les textes explicatifs qui les accompagnent.

## CANEVAS DE PLANIFICATION

### Un plan par ministère ou organisme Dans chaque plan, un tableau par région

#### Région de (identifier la région)

#### Priorité

- Reproduire l'énoncé de la priorité tel qu'il apparaît dans la 2<sup>e</sup> partie de la Stratégie ou dans le texte explicatif qui l'accompagne.

#### Réponse

- Inscrire et présenter l'action ou les actions prévues le cas échéant. Sinon, préciser l'examen qui sera fait du dossier ou expliquer pourquoi on ne peut pas donner suite à la priorité, du moins pour l'avenir prévisible.

Prendre autant de fois qu'il y a de priorités distinctes interpellant le ministère ou l'organisme.

Comme le précise la LAOVT, les ministères et organismes ont à rendre compte de leurs actions dans leur rapport annuel de gestion, y incluant leurs gestes de décentralisation, de délégation et de régionalisation comme le précisent les objectifs correspondants de la Stratégie. Cette reddition de comptes se fera dans une section du rapport annuel consacrée à l'occupation et à la vitalité des territoires ou à différents endroits dans le rapport dans la mesure où un identifiant visuel permettra au lecteur de retrouver facilement l'information.

## Action bonifiée à l'échelle régionale

Pour chaque région, une conférence administrative régionale (CAR) existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est ainsi présidée par un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)<sup>44</sup> et est composée d'un représentant désigné de chaque ministère et organisme assujéti à la LAOVT. Des représentants des MRC peuvent être invités à y participer, selon les sujets abordés. La CAR a pour mandat de favoriser la concertation entre les ministères et organismes du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires. Son président a aussi pour responsabilité de soutenir le ministre responsable de la région.

À ce jour, la CAR a constitué un lieu privilégié de partage d'information entre les ministères et organismes, ce qui leur a notamment permis d'agir de façon plus complémentaire. Les membres de la CAR se sont aussi mobilisés de façon à travailler conjointement, et en collaboration avec les autres intervenants du milieu, à résoudre des problèmes auxquels la région a pu faire face, par exemple lors d'un sinistre naturel ou à l'occasion de la fermeture d'une importante entreprise, ou encore pour accompagner le développement induit par des investissements majeurs. La CAR fournit par ailleurs un portrait des dossiers régionaux au ministre responsable de la région pour l'appuyer dans ses interventions.

Ce rôle est enrichi par la présente stratégie.

La CAR collectera les informations se trouvant dans les planifications et les redditions de comptes des ministères et organismes pour les fournir au comité directeur.

De plus, la CAR déterminera, en collaboration avec les partenaires du milieu, des actions à mener pour donner suite aux priorités régionales de l'occupation et de la vitalité des territoires. Ces actions peuvent être complémentaires à celles prévues aux plans d'action des ministères et organismes. Elles peuvent aussi porter sur des éléments qui se trouvent dans les textes originaux des priorités établies en région, éléments qui n'ont pu être intégrés dans les chapitres régionaux de la présente stratégie parce qu'ils sont très pointus ou, au contraire, d'un ordre très général qui demande à être mieux circonscrit. Il revient à la CAR de fixer un mécanisme par lequel la collaboration sera établie

43 Pour la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, les ministères et organismes pouvaient rendre publique une planification propre à l'occupation et à la vitalité des territoires ou encore l'insérer dans leur planification de développement durable ou leur planification stratégique, ce qui n'en facilitait pas le repérage. À l'avenir, chaque ministère et organisme aura un plan en occupation et en vitalité des territoires.

44 Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

avec le comité directeur en vue d'un travail conjoint effectué en fonction de la marge de manœuvre dont dispose chaque ministère et organisme membre et chaque gouvernement de proximité.

La CAR constitue donc plus que jamais un moyen stratégique de mobilisation et de collaboration de l'appareil gouvernemental en région.

### Action concertée

Instituée par voie législative en 2012, comme les CAR, la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) est présidée par le sous-ministre adjoint aux territoires du MAMOT, responsable de l'occupation et de la vitalité des territoires, et convie les sous-ministres adjoints et personnes équivalentes des ministères et organismes concernés.

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les ministères et organismes en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

À ce jour, la TGAT a constitué un véhicule de partage d'information entre ministères et organismes. Elle devra dorénavant faire un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie, notamment à titre comparatif des travaux des ministères et organismes, en ce qui a trait à leurs planifications et redditions de comptes centralisées, aussi bien que des travaux des CAR.

La TGAT sera également mobilisée lorsque se présenteront des situations particulières ayant un impact sur l'occupation et la vitalité d'une ou de plusieurs régions. Tout comme la CAR, elle constituera alors, à son niveau, un moyen propice pour planifier une réponse gouvernementale cohérente permettant aux ministères et aux organismes concernés d'agir en complémentarité et de maximiser leurs interventions.

## LES MINISTRES RESPONSABLES DES RÉGIONS

Les ministres responsables des régions assument un rôle de promotion de l'occupation et de la vitalité des territoires dans leur région. Ils assistent aux activités du comité directeur régional et à celles du comité de sélection des projets qui sont financés par le FARR. Ils sont informés des travaux de la CAR.

De cette façon, ils sont en mesure d'exercer un leadership mobilisateur et de représenter leur région auprès de leurs collègues du gouvernement. En outre, ils collaborent avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en lui transmettant toute information utile à l'exercice de ses responsabilités.

## LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

En vertu de la LAOVT, le ministre, appuyé par son ministère, doit veiller à la promotion de l'occupation et de la vitalité des territoires, à la coordination des travaux d'élaboration de la stratégie et de ses indicateurs, en faire un bilan annuel et offrir son expertise. Véritable catalyseur, il procédera à une refonte du « système » de l'occupation et de la vitalité des territoires et accentuera la transparence de la mise en œuvre de la Stratégie.

### Les indicateurs

Au cours de la première année de la mise en œuvre de la Stratégie, les indicateurs de suivi de l'occupation et de la vitalité des territoires seront resserrés autour des enjeux majeurs des territoires : la démographie, la richesse, l'emploi et la qualité des milieux de vie.

Parallèlement, des indicateurs seront établis ou des études seront menées pour observer le changement de culture que doit provoquer la Stratégie, soit de voir l'administration gouvernementale répondre aux priorités régionales.

### Le suivi de la mise en œuvre en toute transparence

Toute l'information touchant la planification et la reddition de comptes en matière d'occupation et de vitalité des territoires doit être accessible pour que le travail puisse être apprécié, discuté et amélioré.

Le site Web du MAMOT sera le carrefour de cette information, comprenant les hyperliens menant aux planifications de chaque ministère et organisme, aux comptes rendus des rencontres de la TGAT et aux bilans annuels compilés par le MAMOT.

Ces bilans annuels proviendront de quatre sources reflétant la mise en œuvre de la Stratégie : la reddition de comptes du FARR, les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, les actions des CAR et les indicateurs et études complémentaires.

Enfin, le ministre sera en mesure de faire les suivis appropriés sur le plan politique par le truchement de la Table Québec-municipalités (TQM) dont sont membres

la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et la Ville de Québec. La TQM est un lieu privilégié de concertation où les représentants du gouvernement et du milieu municipal discutent des dossiers concernant

la place, le rôle, les responsabilités et l'administration des municipalités. La mise en œuvre de la Stratégie pourra être abordée au moment jugé opportun par les partenaires de la Table et sous l'angle souhaité par ces derniers.

## UN PREMIER PLAN GOUVERNEMENTAL DE CONTRIBUTION À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES DÈS LE PRINTEMPS 2018

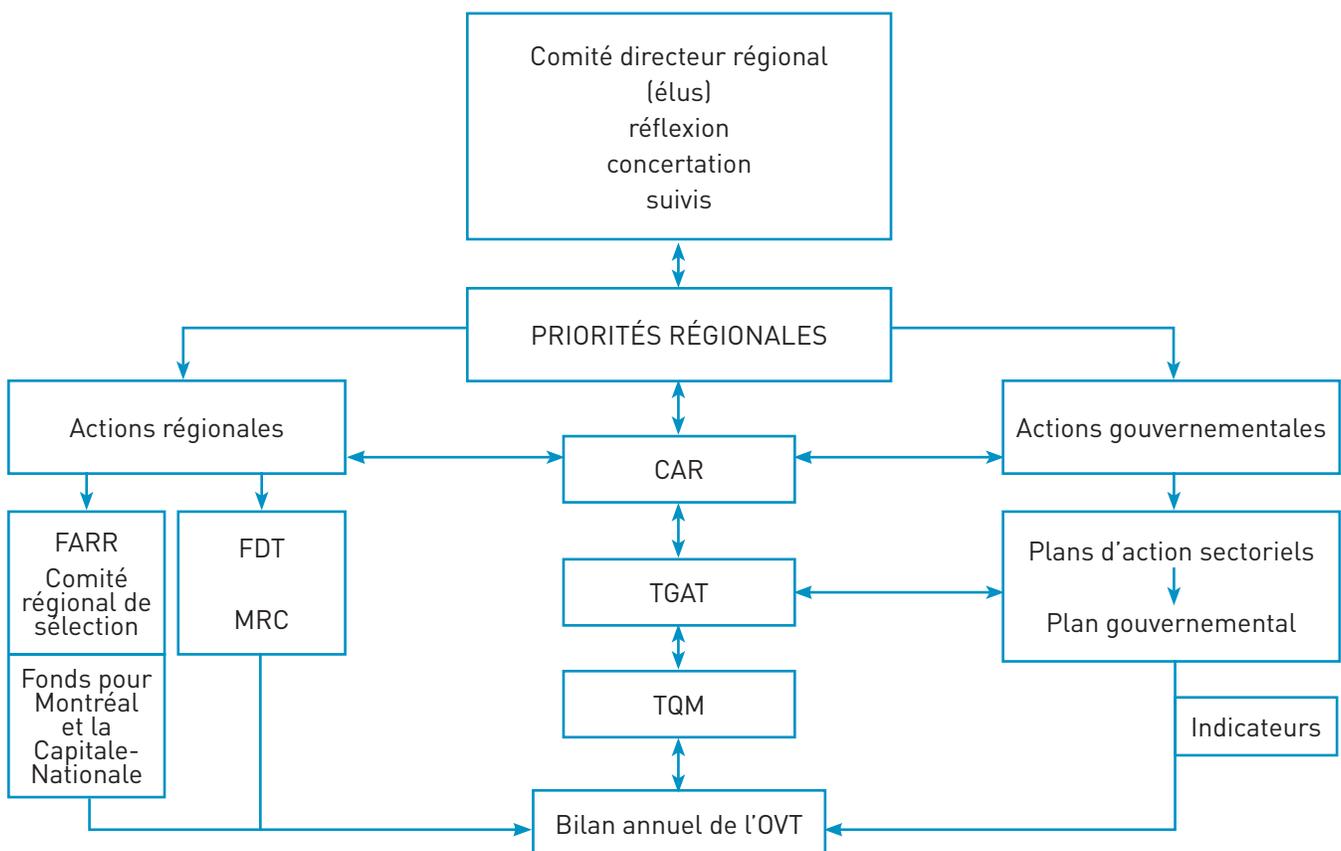
Au cours des premiers mois de l'année 2018, et comme l'illustre le schéma de gouvernance ci-dessous, les intervenants s'approprièrent le contenu de la présente stratégie.

Dans toutes les régions, les premiers projets répondant aux priorités régionales établies par le comité directeur et contribuant à l'OVT seront financés par le FARR, voire par le FDT. Les CAR s'ajusteront aux nouvelles attentes et mettront en place des mécanismes de collaboration avec les comités directeurs régionaux. Les ministères et

organismes du gouvernement examineront les priorités régionales et publieront leur plan d'action à la fin de mars 2018; un suivi sera effectué par la TGAT et la TQM.

Les plans d'action ministériels seront alors rassemblés pour constituer, dès le printemps 2018, le premier plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires qui exposera, d'un seul tenant, l'engagement concret des ministères et organismes. C'est enfin sur la base des redditions de comptes et des indicateurs renouvelés qu'un bilan de l'occupation et de la vitalité des territoires sera publié annuellement.

Schéma de gouvernance de la Stratégie



## UNE STRATÉGIE QUI, AU BESOIN, SERA AJUSTÉE À MI-PARCOURS

La LAOVT précise que la stratégie peut être ajustée avant son échéance de façon à mieux promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires. Une période de deux ans permettra d'en apprécier la mise en œuvre, particulièrement en ce qui touche l'à-propos des priorités régionales aux yeux des élus des régions ainsi que la qualité de la réponse gouvernementale à leurs priorités.

Dans cette optique, et comme on l'a déjà mentionné, les priorités régionales pourront au besoin être ajustées en 2019 si tel est le souhait des comités directeurs régionaux. De son côté, le gouvernement pourra rajuster ou enrichir ses engagements, et ce, particulièrement si des régions revoient leurs priorités.

Un ajustement de la présente stratégie pourra donc être envisagé pour 2020. Et pour cette raison, les prochains plans d'action des ministères et organismes couvriront les années 2018-2019 et 2019-2020.

# CONCLUSION

Le gouvernement du Québec a lancé une vaste réforme pour mettre en place une gouvernance de proximité avec le milieu municipal.

Ce vaste chantier franchit une autre étape importante avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, une stratégie révisée qui incarne la vision d'un gouvernement qui se veut au service des régions en leur donnant le leadership de l'occupation et de la vitalité des territoires.

En effet, la Stratégie comprend un chapitre par région, chapitre déclinant les priorités de chaque région, telles que déterminées par les acteurs régionaux. Les ministères et organismes y donneront suite.

Il y a donc deux leviers, l'un basé sur la capacité des milieux régionaux et leurs outils financiers, l'autre basé sur celle des ministères et organismes du gouvernement à adapter leur action et à la mettre au service des régions. Ces deux leviers d'action se conjuguent et, ensemble, ils soutiendront comme jamais auparavant l'occupation et la vitalité de tous nos territoires.



